



BILAN DES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Année 2023



*Centre Communal
d'Action Sociale
de Longuenesse*

Rapporteur : Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
062-216205252-20240328-2024-3-AU
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024

Publication le 29/03/2024

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4
1 - LE CONTEXTE.....	4
2 - LA DSU ET LE BUDGET COMMUNAL.....	5
LA POLITIQUE SOCIALE, INSERTION, SOLIDARITE.....	7
1 - LES AIDES LEGALES.....	7
→ Le suivi du R.S.A. (Revenu de Solidarité Active).....	7
→ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).....	7
→ L'aide-ménagère.....	7
→ Les placements.....	8
→ Les obligations alimentaires.....	8
2 - LES AIDES FACULTATIVES	8
→ Le fonctionnement du Conseil d'Administration du C.C.A.S.....	8
→ Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé.....	9
→ Les aides funéraires.....	11
→ Les secours exceptionnels.....	11
→ Les classes de neige, de découverte	12
3 - LES AUTRES DOSSIERS	12
→ Aide aux séjours en colonie.....	12
→ Aides diverses.....	12
→ Les Médailles de la famille française.....	13
→ Les permanences de l'U.D.A.F.....	13
→ Les permanences du Conciliateur de Justice.....	13
→ Les réorientations	13
→ Le Centre de Vacances de la Ville à MORBIER.....	14
4 - L'HABITAT	15
→ Le nombre de logements sur la commune.....	15
→ Le guichet logement.....	17
→ Les Commissions d'Attribution Logement	18
→ Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.....	18
→ Le FSE/FSL.....	19
→ L'aide financière pour le paiement des factures d'eau	19
→ La gestion et la prévention des expulsions	20
→ La domiciliation	21
5 - NOS AINES.....	21
→ Le portage de repas.....	21
→ Le registre des personnes isolées.....	22
→ Les visites à domicile	23
→ Les Services Civiques	23
→ Les manifestations	24
→ Association	27
6 - L'AIDE AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES.....	28
7 - LES ACTIONS SANTE	29
→ Les actions courantes.....	29
→ HosCARE'TOUR.....	29
LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE	30

1 - LES NOURRISSONS	30
➔ La naissance	30
➔ Le Pôle Petite Enfance.....	30
➔ La Halte-Garderie de l'ESCAL (Espaces Socio-Culturels & d'Animations de Longuenesse → Centre Social Intergénération).....	31
➔ Les consultations des nourrissons.....	31
↳ Les visites périodiques	31
↳ Noël.....	31
2 - LES JEUNES DE 2 A 15 ANS	31
➔ La Scolarité	31
↳ Les effectifs	31
↳ Le Personnel	34
↳ Le fonctionnement	34
↳ L'investissement	35
↳ Les travaux.....	36
↳ Les garderies scolaires	37
↳ Les études surveillées	38
↳ La restauration scolaire	39
↳ Le transport scolaire	44
↳ La classe orchestre	44
↳ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	45
3 - LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET COLONIES.....	47
➔ Les mercredis et les petites vacances	47
↳ ALSH Salamandre	47
↳ ALSH Pasteur.....	50
↳ Le Plan Mercredi	52
➔ Les vacances d'été.....	54
↳ Le Camp des Bruyères.....	54
↳ ALSH Août	54
➔ Les Colonies.....	56
➔ Les activités ponctuelles.....	57
↳ Le Carnaval.....	57
↳ La Chasse aux œufs.....	57
↳ Le Festival du Jeu	58
↳ La Parade de Noël	60
➔ Le Conseil Municipal des Jeunes	61
➔ Le Programme de Réussite Educative	62
➔ Le Séjour Familles.....	65
4 - LES PLUS DE 15 ANS.....	67
➔ Le Camps d'Ados	67
➔ Le Relais Ecoute Jeunesse	68
➔ Les stages B.A.F.A.	69
➔ Les étudiants	71
➔ Les jeunes sans emploi de moins de 25 ans	71
5 - LE CENTRE SOCIAL INTER-GENERATIONNEL → ESCAL	72
LA POLITIQUE CULTURELLE.....	73
1 - LES ASSOCIATIONS.....	73
2 - L'ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE & D'ARTS PLASTIQUES	73

3 - MEDIA'TOUR.....	74
→ La bibliothèque.....	75
→ La Ludothèque.....	76
4 - LES MANIFESTATIONS CULTURELLES	77
→ Théâtre, expositions, concerts (organisés par la Ville ou par des associations)	77
→ Le Cirque de la générosité.....	78
LA POLITIQUE SPORTIVE	79
1 - LES ASSOCIATIONS.....	79
2 - LES EQUIPEMENTS	79
LA POLITIQUE DE LA VILLE	81
1 - LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	82
2 - ACTION PORTEE PAR LA VILLE	82
3 - LES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE.....	84
L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE, LES TRAVAUX, LA VIE DES QUARTIERS.....	85
1 - L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE	85
→ Les espaces verts.....	85
→ Le développement durable	85
→ Les maisons & balcons fleuris	86
→ Les jardins familiaux.....	87
→ Les économies d'énergie : remplacement candélabres	87
→ Le cimetière paysager des Chartreux.....	87
2 - LES TRAVAUX.....	88
→ En investissement	88
→ En régie.....	90
→ Les astreintes élus et services techniques	92
3 - LES CONSEILS DE QUARTIER.....	93
LA SECURITE PUBLIQUE, LA PREVENTION	94
1 - LES EQUIPEMENTS	94
2 - LA CELLULE DE VEILLE	94
ANNEXES	95
1 – BILAN DES DEPENSES SCOLAIRES	96
2 – ANIMATIONS MEDIA'TOUR	105
3 – BILAN PRE 2023	114
4 - PERISCOLAIRES, CLAS, ALSH, COLONIES.....	118
5 - GARDERIES, ETUDES SURVEILLEES, RESTAURATION SCOLAIRE.....	122
6 - REGLEMENT DES AIDES C.C.A.S	124
7 – L'ESCAL	136

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

1 – Le contexte

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) a été créée par la loi n° 91-429 DU 13 mai 1991 et réformée par les lois n° 93-1436 du 31 décembre 1993 et n° 96-241 du 26 mars 1996.

Elle constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

L'éligibilité et la répartition de la DSU repose sur la distinction de deux catégories démographiques :

- d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus,
- d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

L'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales lui confère l'objectif de contribuer à :

- l'amélioration des conditions de vie dans des communes urbaines,
- la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc, les conditions de vie.

Elle permet donc de financer les actions en matière de développement social urbain.

C'est une dotation globale libre d'emploi. Elle est donc utilisée par les villes selon le choix des municipalités dans le libre exercice de leur gestion municipale.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

- 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant de la commune,
- 15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,
- 30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,
- 25 % du rapport entre les revenus moyens des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

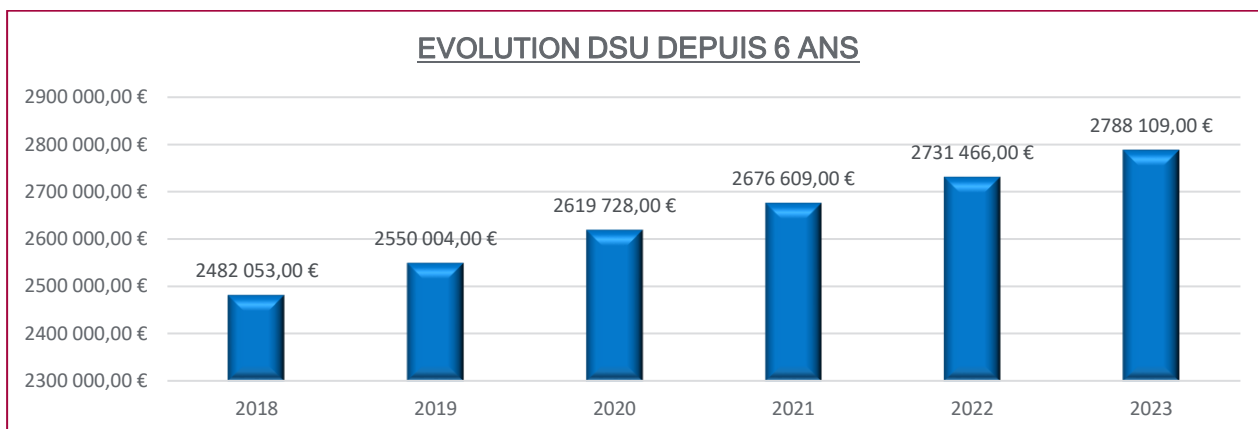
Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2023, 694 communes ont été éligibles.

Notre ville se situe au 93ème rang.

De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de :

- 2 788 109,00 € en 2023 contre
- 2 731 466,00 € en 2022 et
- 2 676 609,00 € en 2021.

EVOLUTION DE LA DSU reçu par LONGUENESSE sur 6 ans						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant	2 482 053,00 €	2 550 004,00 €	2 619 728,00 €	2 676 609,00 €	2 731 466,00 €	2 788 109,00 €

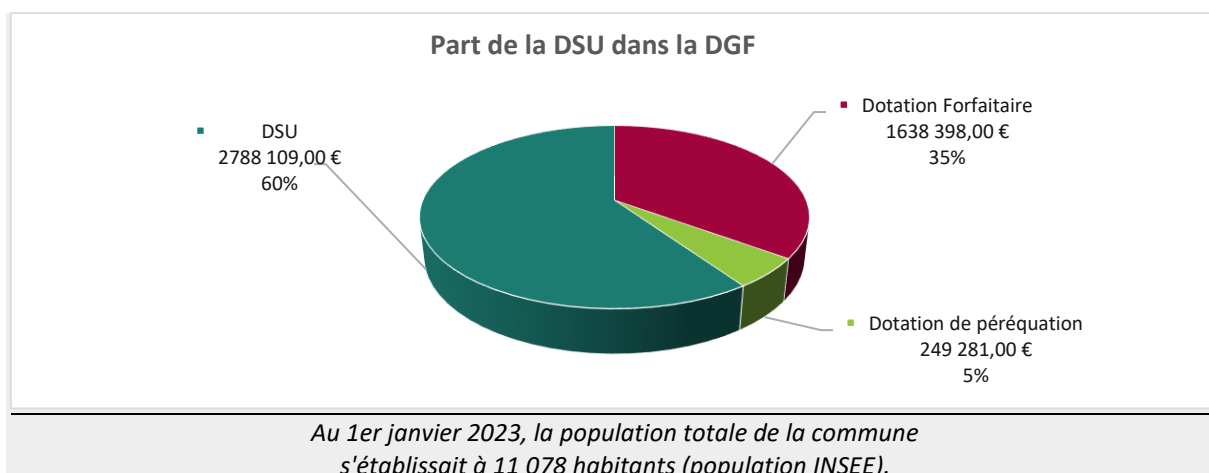


Ainsi, entre 2022 et 2023, la DSU a, de nouveau, augmenté pour un montant de 56 643,00 €.

L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

2 – La DSU et le budget communal

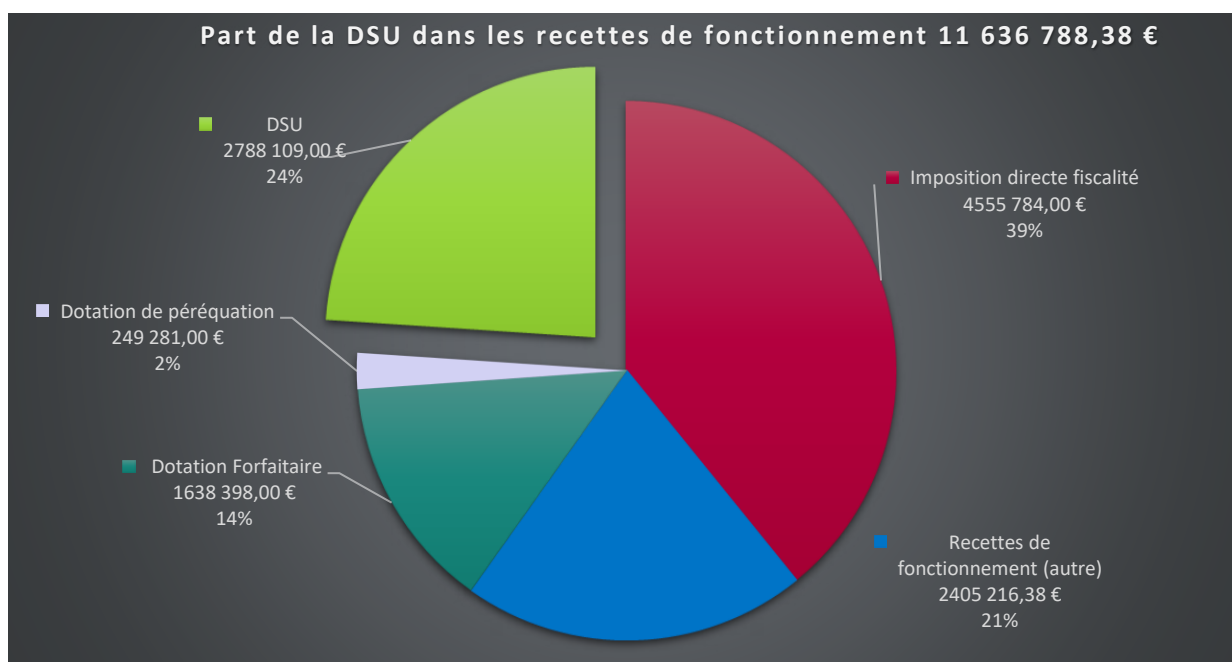
La DSU représente **59,62 %** de la Dotation Globale de Fonctionnement incluant également la dotation forfaitaire et la dotation nationale de Péréquation. Elle représentait 59,17 % de celle-ci en 2022.



La moyenne de la strate pour la DGF est de 172,00 € par habitant soit **59,00 %** de moins que ce que nous percevons (422,00 €/habitant pour Longuenesse).

DGF perçue - Comparaison Moyenne de la strate/Longuenesse		
	2022	2023
Communes de la même strate de population	170,00 €	172,00 €
Longuenesse	417,00 €	422,00 €
Différence en pourcentage	59,23%	59,24%

Les recettes réelles de fonctionnement, en 2023, se sont élevées à **11 636 788,38 €**. La DSU représente **23,96 %** de celles-ci.



En comparaison, la moyenne des recettes réelles de la strate pour la même population est de 1 351,00€/habitant soit **14 966 738,00 €**, donc **près de 3 329 590,00 € de plus que nos recettes réelles de 2023.**

Recettes réelles - Comparaison avec les communes de la même strate				
11 078 habitants	2022		2023	
	Moyenne par habitant	Recette	Moyenne par habitant	Recette
Communes de la même strate de population	1 305,00 €	14 462 010,00 €	1 351,00 €	14 966 378,00 €
Longuenesse	1 011,00 €	11 206 723,00 €	1 050,00 €	11 636 788,00 €
Soit une différence de recettes réelles de		3 255 287,00 €		3 329 590,00 €
		22,51%		22,25%

LA POLITIQUE SOCIALE, INSERTION, SOLIDARITE

1 – Les aides légales

→ Le suivi du R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)

→ Transfert à la CAPSO en 2021

Depuis le 01 juin 2009 le Revenu de Solidarité Active (RSA) remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Parent Isolé (API).

Est éligible toute personne :

- Résidant en France de manière stable et effective,
- Française ou titulaire depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour l'autorisant à travailler,
- Âgée plus de 25 ans ou qui assume la garde d'enfant né ou à naître,
- Dont les ressources sont inférieures à un revenu garanti.

Depuis janvier 2017, cette compétence est intercommunale, tout comme l'épicerie sociale et le micro-crédit.

Nombre de bénéficiaires accompagnés	2019	2020	2021	2022	2023
		262	200	196	241

Cette mission a été transférée au CIAS en 2021. Un agent a sollicité sa mutation pour pouvoir exercer le suivi de tous les bénéficiaires de Longuenesse et ce, au sein du bâtiment Septuor.

→ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Le CCAS de Longuenesse traite les dossiers avant transmission au Département pour décision.

Nombre de dossiers traités	2020	2021	2022	2023
		85 + 10 renouvellements	81+1 renouvellements	79 + 5 renouvellements
Ces dossiers ne concernent que le maintien au domicile.				

→ L'aide-ménagère

Une aide-ménagère peut être attribuée aux personnes rencontrant des difficultés dans les gestes du quotidien. Pour en effectuer la demande, il faut :

- Être âgé d'au moins 65 ans,

- Ou d'au moins 60 ans et être reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'attribution est soumise à condition de ressources. L'aide peut être totale ou partielle.

Nombre de dossiers traités	2020	2021	2022	2023
	2	8	5	9

→ Les placements

Il existe différents types de placements selon le degré de dépendance de la personne : maison de retraite, EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), foyer, long séjour, Unité de Soins de Longue Durée.

	2020	2021	2022	2023
Personnes Agées	8	3	7	7
Personnes en situation de handicap	13	7	14	17

→ Les obligations alimentaires

Le CCAS traite également les dossiers d'obligation alimentaire, en même temps que les demandes d'Aide Sociale relatives à la prise en charge des frais de placement. Il répond également aux dossiers transmis, dans le même cas, par les autres communes.

En 2022, il a :

- Envoyé 1 dossier familial au Conseil Départemental représentant 16 dossiers individuels,
- Retourné après évaluation et entretien 13 dossiers à d'autres communes.
- Évalué 11 dossiers d'obligation alimentaire sur la commune

En 2023, il a :

- Envoyé 3 dossiers familiaux au Conseil Départemental représentant 16 dossiers individuels,
- Retourné après évaluation et entretien 13 dossiers à d'autres communes.
- Évalué 7 dossiers d'obligation alimentaire sur la commune

2 - Les aides facultatives

Annexe page 124 : règlement intérieur

→ Le fonctionnement du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni 6 fois en 2023. Au cours de ces différentes réunions, il a examiné 1 218 demandes se décomposant comme suit :

Type d'aide	2020		2021		2022		2023	
	Nombre de dossiers examinés	Montant total attribué	Nombre de dossiers examinés	Montant total attribué	Nombre de dossiers examinés	Montant total attribué	Nombre de dossiers examinés	Montant total attribué
Secours exceptionnels	1	65,00 €	1	769,00 €				0
Frais funéraires	1 + 2 rejets	400,00 €	5	1 600,00 €	1	400,00 €	1	400,00 €
Chèque d'Accompagnement Personnalisé	285	70 220,00 €	301	77 175,00 €	270	72 060,00 €	300	82 120,00€
	(1 112 secours remis)		(1 248 secours remis)		(1 157 secours remis)		(1 217 secours remis)	
TOTAL	289	70 685,00 €	307	79 544,00 €	271	72 460,00 €	301	82 520,00€
	(1 116 secours remis)		(1 254 secours remis)		(1 158 secours)		(1 218 secours remis)	

Le Conseil d'administration a examiné 270 dossiers de CAP (premières demandes et renouvellements) dont 35 ont fait l'objet d'un refus :

	2021	2022	2023
Nouvelles demandes	74	91	69
	(64 accords - 10 refus)	(72 accords – 17 refus)	(64 accords – 5 refus)
Renouvellements	227	179	230
	(216 accords, 11 refus)	(160 accords – 18 refus)	(220 accords – 10 refus)
Sorties du dispositif	44	62	27

→ Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé

Les CAP représentent la majeure partie des aides facultatives du CCAS.

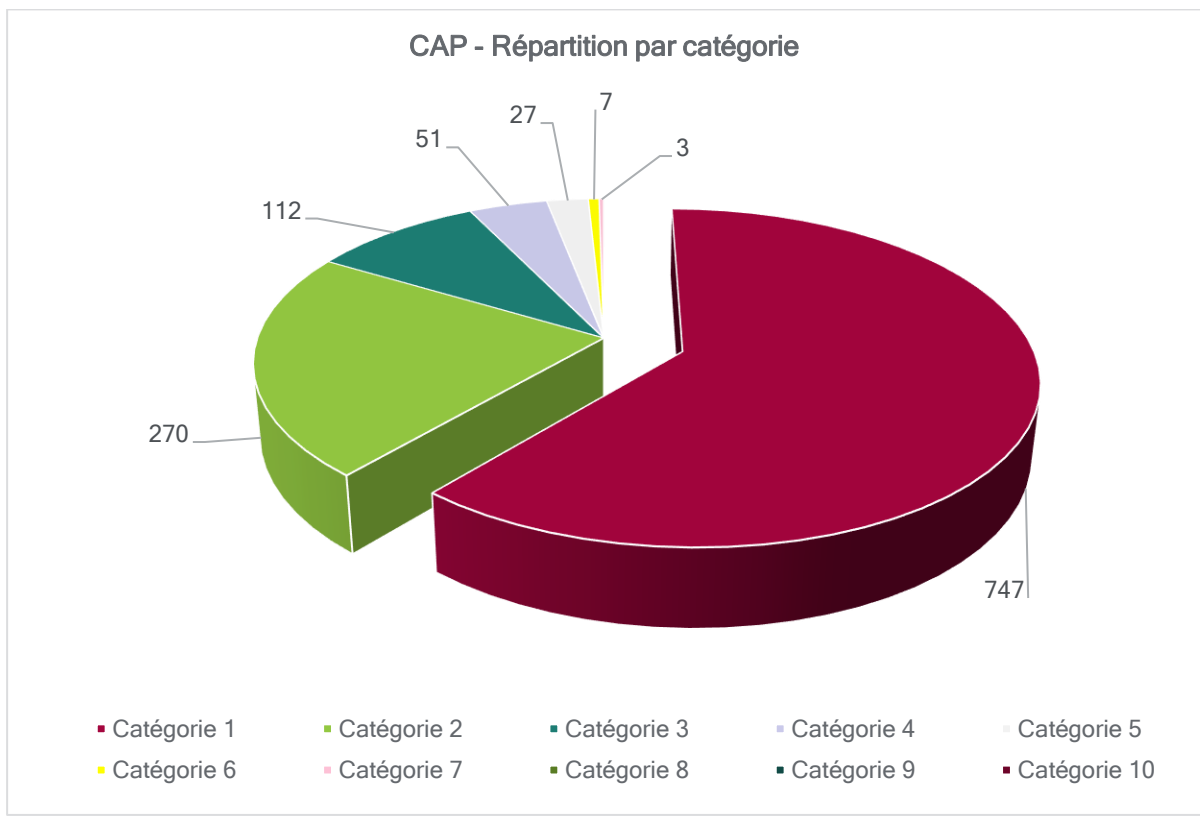
Les distributions, demandes et renouvellements se font désormais mensuellement lors des différentes permanences :

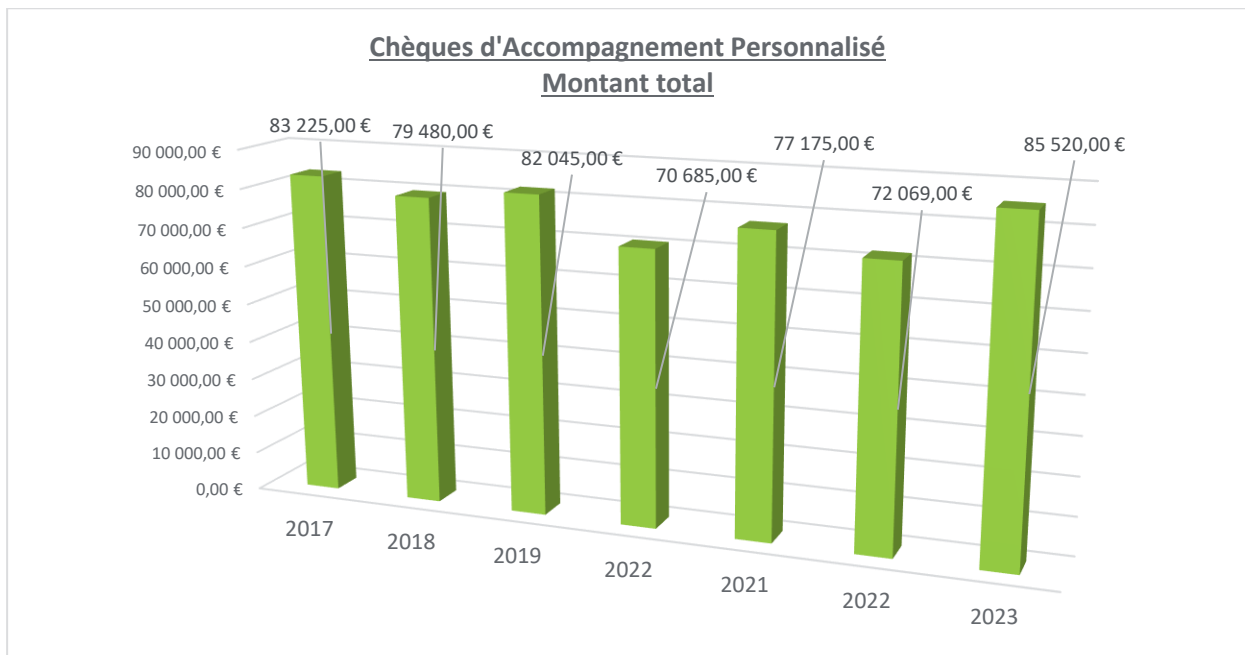
une matinée par mois en Mairie
et
une permanence mensuelle au Centre Social Intergénérationnel
(sur rendez-vous).

Par ailleurs, les Fêtes de Noël donnent lieu à une attribution exceptionnelle correspondant au double de ce qui est remis habituellement (demande effectuée avant le 1er octobre).

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Attribution	35 à 65,00 €	45 à 75,00 €	45 à 80,00 €	50 à 85,00 €	55 à 90,00 €	60 à 95,00 €	65 à 100,00 €	70 à 110,00 €			
2020	666	158	185	57	33	13					1112
2021	763	196	153	85	34	17					1248
2022	789	194	92	55	22	5					1157
2023	747	270	112	51	27	7	3				1217
Différence /2022	-42	76	20	-4	5	2	3				60

En 2016, les critères d'attribution ont été révisés avec la mise en place de conditions d'âges entraînant une étude régulière et systématique des dossiers. Par ailleurs, a également été mis en place un délai de carence en cas de fraude.





→ Les aides funéraires

Une aide maximale de 400,00 € peut être attribuée et versée directement au service des pompes funèbres après évaluation de la situation sociale et des ressources de la personne décédée et de ses proches.

Pour la détermination du montant, il est demandé aux personnes proches de fournir les mêmes documents que pour une demande d'aide alimentaire par CAP ainsi que les ressources de l'époux (se) et de(s) enfant(s) vivant encore au foyer pouvant contribuer à ces frais.

Les familles doivent également indiquer les institutions ou associations auprès desquelles des demandes ont été déposées.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers traités	10 (5 rejetés)	3 (2 rejetés)	5 (dont 1 aide exceptionnelle → indigent : 769,00 €)	1	1
Montant total attribué	2 000,00 €	400,00 €	2 369,00 €	400,00 €	400,00 €

→ Les secours exceptionnels

Ceux-ci peuvent être accordés par le Président du CCAS après examen de la situation du demandeur et rédaction d'un rapport établi par le travailleur social dans la limite de 400,00 €. Le conseil d'administration est informé lors de la réunion suivant l'attribution du secours.

Une demande a été examinée en 2020 pour un montant de 65 €. Une aide exceptionnelle, reprise dans l'aide funéraire, a été accordée en 2021, pour un montant de 769,00 €. De même, en 2022, une aide funéraire a été accordée pour 400,00 €.

→ Les classes de neige, de découverte

Pour déposer une demande, les familles doivent fournir les justificatifs liés au quotient familial. L'aide est directement déduite du coût du séjour réclamé aux familles et versée par le CCAS à l'organisateur de la classe découverte, neige ou verte.

En 2022, 2 classes de découverte ont été organisées et ont bénéficié de l'aide du CCAS :

- l'école Léon Blum pour 1 500,00 €
- l'école Paul Verlaine pour 370,00 €.

En 2023, 3 classes de découvertes ont eu lieu :

- Ecole Verlaine : 2 séjours à Morbier (hiver, été) avec des aides d'un montant total de 420,00 € (10 familles) et 670,00 € (16 familles),
- Ecole Blum : 1 séjour en Normandie avec une aide de 25,00 € (1 famille).

3 – Les autres dossiers

→ Aide aux séjours en colonie

Concernant les colonies organisées par la commune, l'aide financière est apportée aux familles qui ne bénéficient pas de l'aide aux temps libre versée par la CAF, du fait de leurs revenus. Le montant de cette attribution est variable en fonction du quotient familial. L'aide est directement déduite du coût du séjour réclamé aux familles et versée par le CCAS à la ville de Longuenesse.

Aide Colonie – Montant versé par le CCAS			
Année	Colonie Hiver	Colonie Eté	Total versé
2019	1 780,00 €		1 780,00 €
2020 (8 familles)	1 300,00 €		1 300,00 €
2021	Annulée en raison du contexte sanitaire		
2022	Annulée en raison du contexte sanitaire	630,00 €	630,00 €
2023	1 365,00 €	600,00 €	1 965,00 €

→ Aides diverses

Le CCAS a également traité en 2023 :

- Croix Rouge : 11 demandes de colis
- Restos du Cœur : 10 demandes de colis
- Banque Alimentaire : 7 colis de dépannage
- Bethléem : 7 demandes de colis
- Ligue contre le Cancer : 0 demande d'aide
- Saint Vincent de Paul : 2 colis alimentaires

→ Les Médailles de la famille française

La médaille de la famille française est accordée aux personnes (père, mère...) qui ont élevé de nombreux enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. L'attribution de la médaille est honorifique, c'est-à-dire qu'elle rend hommage à ces personnes et leur témoigne la reconnaissance de la nation.

C'est le bénéficiaire qui demande son attribution. En 2022, un dossier de 2019 sera mis à l'honneur. Aucune demande n'a été présentée en 2022. Il en est de même pour 2023.

→ Les permanences de l'U.D.A.F.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dévoilée en septembre 2018, l'UDAF a été labellisée Point Conseil Budget sur les arrondissements d'Arras, Lens et Saint-Omer.

Elle tient, depuis septembre 2020, des permanences au bénéfice des Longuenessois, dans les locaux de la mairie, chaque mercredi matin de 9 heures 00 à 12 heures 00.

L'UDAF a pour mission de :

- Conseiller et aider pour la gestion du budget
- Prévenir le surendettement et du mal endettement en proposant des alternatives,
- Soutenir les jeunes adultes et les familles monoparentales.

L'UDAF, par le biais de 44 permanences Conseil Budget, a reçu :

- 45 rendez-vous physiques,
- 1 téléphonique.

→ Les permanences du Conciliateur de Justice



→ Les réorientations

En fonction des situations, le CCAS réoriente certains bénéficiaires vers la Croix Rouge, la Banque alimentaire, Bethléem ou encore les Restos du Cœur pour des colis alimentaires.

→ Le Centre de Vacances de la Ville à MORBIER

Ce Centre de vacances est ouvert aux écoles, aux associations mais aussi au particuliers (groupe de 15 personnes minimum) qui souhaitent y organiser un séjour.

La location est gratuite pour les écoles de Longuenesse et pour les associations dont le siège se trouve sur la commune pour des séjours destinés aux mineurs et pour l'amicale du personnel de la Ville.

Par ailleurs, les écoles de Longuenesse perçoivent lors de l'organisation d'une classe de découverte ou de neige un montant de 6,10 € par nuitée (dans la limite de 6 nuitées) et par enfant.

En 2022, une délibération a été prise pour :

- Modifier le montant journalier de prise en charge des classes de découverte ou de neige à Morbier : 6,20 € par élève et par jour dans la limite de 6 ;
- Accorder une aide pour les séjours hors Morbier : 3,10 € par élève et par jour, toujours dans la limite de 6.

Deux écoles en ont bénéficié :

- L'Ecole Verlaine pour sa classe de découverte à Morbier (1 085,00 €)
- L'Ecole Blum pour celle organisée au Centre d'Astronomie de Saint-Michel l'Observatoire (558,00 €).

En 2023, l'école Verlaine a bénéficié d'une aide pour un séjour à Morbier à hauteur de 660,00 €.

Enfin, le CCAS peut aider les familles rencontrant des difficultés à financer le départ de leur enfant afin que tous puissent profiter d'un séjour selon le quotient familial.

Comme vu plus haut, il existe également une aide pour le départ en colonie, pour les séjours organisés par la commune.



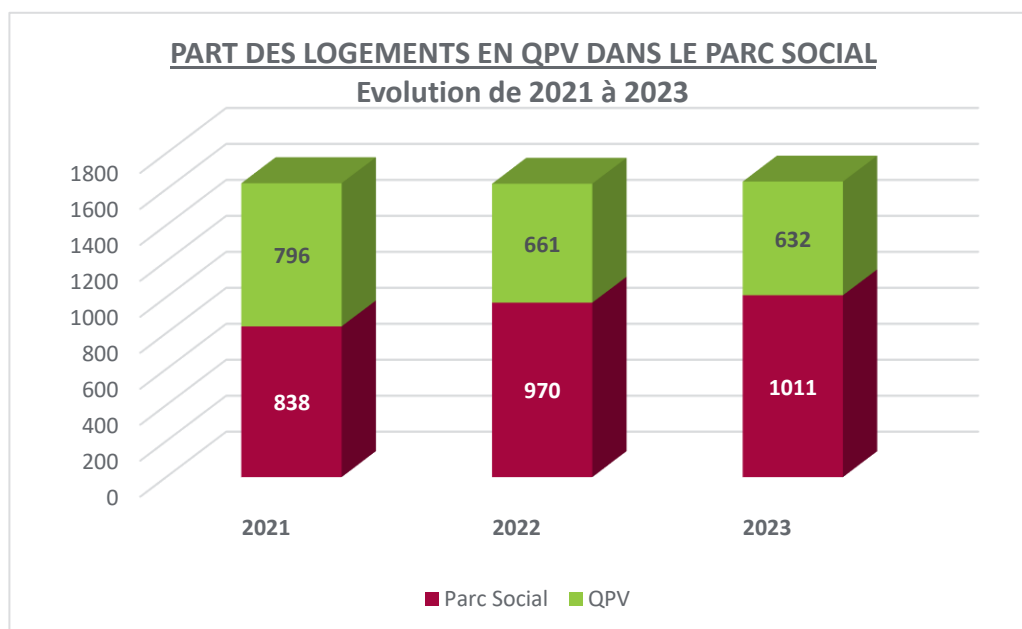
4 - L'habitat

→ Le nombre de logements sur la commune

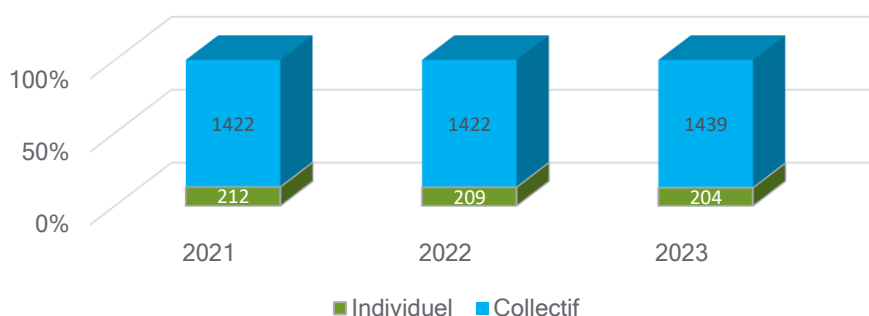
La commune de Longuenesse a, sur son territoire **4 639 logements** dont **206 sont vacants**.

1 643 sont des habitations à loyer modéré (1 011 en QPV) répartis comme suit :

Logement – chiffres de 2021 à 2023 (données de l'année précédente)								
Répartition par mode d'occupation								
	Loués	Vacants	Vides	pris en charge par une association	occupés avec ou sans contrepartie financière	occupés pour de l'hébergement temporaire	Ensemble du parc social	Nombre de logements en QPV
2021	1466	85	24	26	33	0	1634	838
2022	1483	112	4	26	6	0	1631	970
2023	1414	34	69	44	62	0	1643	1011
Répartition par type de logement								
	Individuels	Collectifs	Nombre de pièces					Total
			1	2	3	4	5 et plus	
2021	212	1422	218	253	652	348	163	1634
2022	209	1422	218	253	652	346	162	1631
2023	204	1439	218	260	663	344	158	1643



Part des logements individuels et collectifs
Evolution de 2021 à 2023



Logements à loyer modéré sur Longuenesse (année 2022 – Données extraites du SNE)*

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2022	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2022	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2022
T1	167	34	9
T2	248	114	32
T3	634	107	69
T4	329	70	27
T5	129	20	6
T6	16	0	0
T7	0	0	0
T8	0	0	0
T9 et plus	0	0	0
TOTAL	1523	345	143

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2022	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2022
O.P.H. DE PAS DE CALAIS	699	50
S.A. FLANDRE OPALE HABITAT	442	47
S.A. NOTRE LOGIS 3F	257	20
HABITAT 62/59	121	26
SOLIHA BATISS LOG INSERT HTS FRANCE	2	0
Habitat Logement Immobilier	1	0
SIA HABITAT	1	0
TOTAUX	1 523	143

De nouvelles constructions sont toujours prévues par les bailleurs sociaux sur la commune, entre autres :

- Sur le site de l'ancienne salle Apollinaire (abandonné)
- Sur le site de l'ancienne école Jaurès (projet de 94 logements en location HLM, en accession et en béguinage)
- Dans le quartier de la Mélodie (résidence symphonie 40 logements en location en juin 2024)

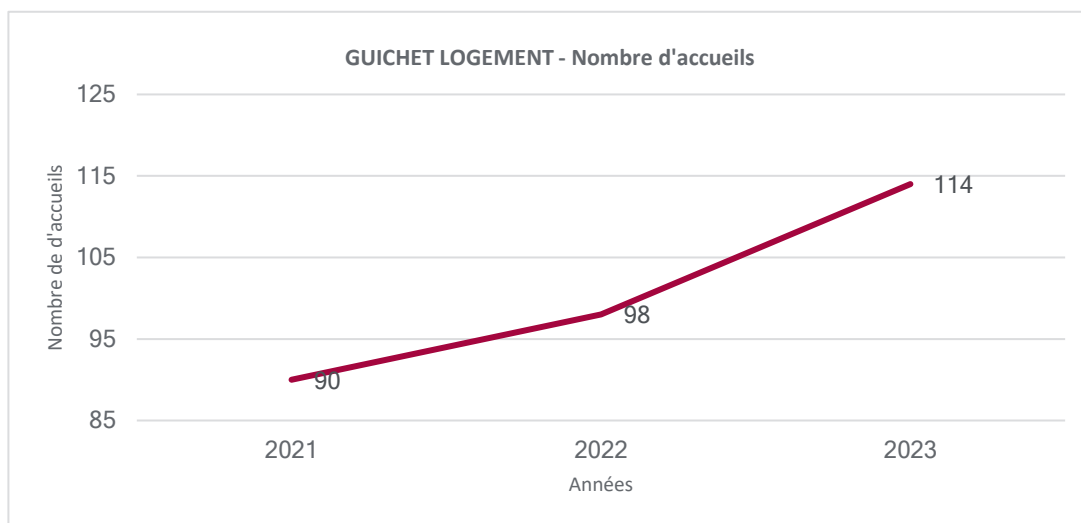
Par ailleurs, 19 logements ont été mis à disposition dans le quartier des Genêts par Habitat Haut de France.

➔ Le guichet logement

En 2017, il a été décidé la mise en place d'un Guichet Logement permettant aux demandeurs de constituer leur dossier et d'obtenir leur Numéro Unique d'Enregistrement en Mairie. Celui-ci a démarré en novembre 2018. Si, jusque décembre, le nombre de demandeurs se présentant en mairie était plutôt faible, désormais, le guichet reçoit régulièrement des demandes d'information sur les logements, les bailleurs..., enregistre nouvelles demandes, modifie ou complète certains dossiers. Suivant la situation de ceux-ci, des interventions sont quelquefois adressées aux bailleurs.

BILAN ACTIVITE GUICHET LOGEMENT			
Nombre d'accueil Guichet			
	2021	2022	2023
Pour création de demande	55	62	57
Pour modification d'un dossier	35	36	57
	90	98	114

En 2019, le guichet avait traité 27 nouvelles demandes.
En 2022, le guichet a comptabilisé plus de 120 accueils physiques.
En 2023, 350 accueils pour 283 personnes



Le guichet logement, en 2023, c'est aussi :

- 13 dossiers de contingent préfectoral (*part de logements sociaux réservés à l'Etat, destiné aux personnes ayant le plus de difficultés à les obtenir*) 7 attributions et 2 refus de logement
- 137 demandes en attente

→ Les Commissions d'Attribution Logement

Des commissions d'attribution ont régulièrement lieu avec les quatre bailleurs locaux, ce qui a permis l'attribution de 150 logements sur la commune : 1 à 2 par mois selon le bailleur (Pas-de-Calais Habitat, Flandres Opale Habitat, 3 F et Habitat Hauts de France).

Une adjointe déléguée assiste à chacune d'elles en présentiel ou en visioconférence.

Un système de cotation a été mis en place. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision attribuant un certain nombre de points selon la situation du demandeur. Toutefois, la Commission d'attribution reste pleinement décisionnaire.

→ Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

La ville de Longuenesse est signataire du contrat de ville, pour ce qui la concerne, au titre du quartier Saint-Exupéry/Léon Blum situé sur les communes d'Arques, de Longuenesse et de Saint-Omer.

A ce titre et selon les dispositions de l'article 1388 du Code Général de Impôts, le patrimoine des bailleurs signataires du contrat de ville présents en quartier politique de la ville est éligible à un dispositif d'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Deux bailleurs sociaux (Pas-de-Calais Habitat/Flandre Opale Habitat ex-Logis 62) présents sur le quartier politique de la ville de Longuenesse ont signé le contrat de ville de la CAPSO et peuvent donc prétendre à cet avantage fiscal.

En contrepartie, ces organismes HLM s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service et à mettre en place des actions spécifiques pour ces habitations.

Il convient de préciser que cet abattement qui représente environ **143 200 € par an** (Pas-de-Calais Habitat/Flandres Opale Habitat) est compensé à 40 % par l'État et donc à 60 % par les collectivités locales qui perçoivent le foncier bâti (commune, département).

En 2023, ont été versés :

- **55 697,00 € à Flandres Opale Habitat**
- **87 531,00 € à Pas-de-Calais Habitat.**

Le reliquat éventuel est reporté pour l'année suivante.

AXES DES PLANS D'ACTION

- Renforcement de la présence du personnel de proximité,
- Formation/soutien du personnel de proximité,
- Sur-entretien,
- Gestion des déchets et encombrants/épaves,
- Tranquillité résidentielle,
- Concertation/sensibilisation des habitants,
- Animation, lien social, vivre ensemble,
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors NPNRU)."

Les bailleurs sociaux doivent, afin de bénéficier de l'abattement :

- avoir signé le contrat de ville,
- déclarer leur patrimoine auprès des services fiscaux,
- établir une convention spécifique en contrepartie de l'abattement établie entre le bailleur, la commune, la CAPSO et l'État.

Les conventions étaient établies pour une durée de 3 ans, par bailleur et par ville, précisant, le cas échéant, un plan d'actions par quartier prolongé pour 2 ans (2019-2020). Il a été acté par délibération une nouvelle prolongation sur 2021 et 2022.

→ Le FSE/FSL

Les aides du FSL/FSE peuvent notamment permettre de financer :

- Les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement),
- Les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.

Elles s'adressent :

- Aux locataires,
- Aux propriétaires occupants,
- Aux personnes hébergées à titre gracieux,
- Aux résidents de logement-foyer.

Le FSL/FSE tient compte de l'ensemble des ressources de toutes les personnes composant le foyer, à l'exception :

- Des aides au logement,
- De l'allocation de rentrée scolaire (ARS),
- De l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Il s'agit d'une réorientation vers la MDS ou la MAHRA Service Logement si la demande est recevable.

→ L'aide financière pour le paiement des factures d'eau

À la suite de la mise en place de chèques Eau Solidarité sur les communes de la CAPSO dont le service des eaux potables est géré par la société des eaux de Saint-Omer, une aide financière peut être attribuée pour le paiement des factures d'eau.

Elle s'adresse aux personnes ayant des revenus modestes et est soumise à des conditions de ressources.

La société des eaux alloue un budget annuel de 2 000,00 € maximum à la commune de Longuenesse afin d'aider les abonnés en difficulté de paiement de leurs factures d'eau. Cette aide prend la forme de « chèques Eau dématérialisés » accordés aux demandeurs par le CCAS.

Le but est d'aider le plus d'abonnés en difficulté.

Le CCAS peut ainsi attribuer une somme d'argent à chaque demandeur en fonction de sa propre analyse de la situation de l'abonné. Le CCAS doit envoyer une fiche navette par la suite.

En accord avec les services de la CAPSO, un bilan trimestriel des aides accordées par chaque commune est dressé ce qui permet d'informer régulièrement chaque CCAS des montants accordés et du solde restant à allouer.

Les bénéficiaires peuvent être propriétaires ou locataires. Il doit s'agir de la résidence principale et la personne doit résider sur la commune de Longuenesse depuis au moins 3 mois.

Dossiers traités		
Année	Nombre	Montant
2021	3	512,12 €
2022	9	1 623,54 €
2023	5	896,00 €

→ La gestion et la prévention des expulsions

Le CCAS traite les dossiers d'expulsion dont la liste est transmise par la Sous-Préfecture. Il est chargé de recevoir les locataires en impayé pour évaluer leur situation : teneur de l'impayé, démarches effectuées, aides demandées, organismes contactés...

Ce dossier est alors transmis en Sous-Préfecture. Cette démarche intervient en amont afin d'éviter les expulsions définitives.

Nombre de dossiers traités			
	2021	2022	2023
CCAPPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions)	16	22	15
DSF (Diagnostic social et Financier)	3	4	3
Demandes d'avis/réquisition de la force publique.	7	5	6
TOTAL DOSSIERS TRAITES	26	31	24

Le DSF est réalisé par un intervenant social. Il concerne les ménages assignés en résiliation de bail pour impayé de loyer. Il permet :

- d'apporter au juge les éléments sociaux et financiers indispensables à la prise de décision ;
- de donner au ménage des informations utiles pour l'aider à résoudre les difficultés rencontrées, orientation vers les organismes et dispositifs adaptés à la situation. (MDS, UDAFF, Banque de France etc...).

C'est un outil qui reprend les informations concernant l'identité du locataire. Il précise les caractéristiques relatives à la situation locative de la personne. Il indique s'il y a eu une reprise du paiement des loyers et détaille la situation d'endettement locatif et la capacité de remboursement du locataire. Il mentionne les préconisations et les observations de l'intervenant social.

Les agents du CCAS réalisent les DSF des personnes accompagnées par le service.

La liste des ménages assignés est envoyée par le conseil départemental.

→ La domiciliation

La domiciliation est définie par la loi 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable pour les décrets 2007-893 du 15 mai 2017 et 2007-1124 du 20 juillet 2017 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable. Dès la fin d'année 2016, le CCAS a souhaité mettre en place ce dispositif sur Longuenesse.

Il permet :

- d'une part, aux personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils et sociaux et,
- d'autre part, de regrouper à une même adresse le suivi des différents courriers.
-

Un suivi est alors organisé avec des rendez-vous réguliers.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers traités	14	13	35	23
Nombre en cours au 31 décembre de l'année	4	8	15	10

Une convention a été signée avec le Centre de Détention concernant les détenus sans adresse fixe.

5 - Nos aînés

→ Le portage de repas

Ce service fonctionne du lundi au dimanche y compris pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le prix des repas varie en fonction des revenus du bénéficiaires (avis d'imposition de l'année précédente). Ainsi, il varie de 5,50 € à 7,90 €. La répartition est actuellement comme suit :

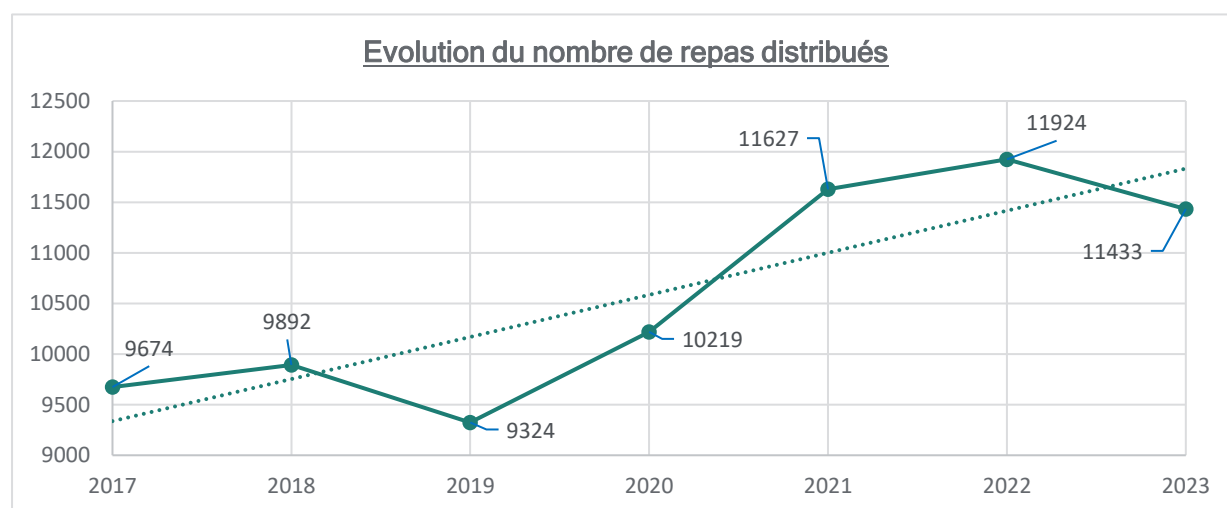
Prix du repas	5,50 €	6,50 €	7,50 €	7,90 €
Nombre	9	6	14	24

Les repas sont confectionnés par une société de restauration et sont livrés prêts à réchauffer en emballages individuels.

Le menu de la semaine suivante, accompagné d'un bon de commande, est remis aux bénéficiaires. Ce dernier est à rendre avant le mercredi de la semaine en cours pour enregistrement et transmission à la société de restauration.

Le CCAS prend en charge la gestion administrative de ce portage ainsi que la mise à disposition du personnel technique chargé de la distribution, des locaux, du matériel et du véhicule.

Portage de Repas - Distribution							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total distribués	9 674	9 892	9 234	10 219	11 627	11 924	11 433
Portage	8 009	8 170	7 554	9 242	9 993	11 217	11 433
Mailland	1 665	1 722	1 680	977	827	707	
Total bénéficiaires	53	82	66	65	65	60	56
Portage	37	67	53	57	60	54	42
Mailland	16	15	13	8	5	6	



➔ Le registre des personnes isolées

Durant l'été 2020, le CCAS a mis en place un plan sanitaire ainsi qu'un dispositif de veille pour les risques exceptionnels (canicule, épidémie, grand froid).

Le CCAS tient un registre de personnes isolées sur la base du volontariat :

- Personnes de plus de 65 ans
- Plus de 60 ans inaptes au travail
- Personnes isolées en situation de handicap Les personnes inscrites reçoivent ainsi un appel du service lors des situations exceptionnelles. Si nécessaire, un second appel ou des démarches sont proposées.

A ce jour, **155 personnes** sont inscrites. Une mise à jour est en cours.

→ Les visites à domicile

En fonction des situations, les agents du CCAS rendent visite aux personnes isolées pour les aider dans certaines démarches administratives. Pendant la crise sanitaire, pour les plus isolés certaines courses ont été effectuées.

Le CCAS a effectué 8 visites à domicile pendant l'année 2022 et 9 en 2023, auprès de personnes ne pouvant se déplacer.

→ Les Services Civiques

Depuis 2021, la commune recrute des Services Civiques pour 3 types de mission :

- une personne à la Média'Tour en qualité d'Ambassadeur du Jeu
- deux pour des missions de contact avec nos aînés.

Le premier recrutement est intervenu pour la médiathèque et a débouché à une embauche en contrat. Un nouveau contrat a alors été signé pour cette mission. En Mai 2022, deux services civiques ont pu rejoindre l'équipe du CCAS. Les deux volontaires ont eu la mission d'accompagner et tenir compagnie aux personnes âgées et/ou isolées en rendant visite aux seniors pour :

- Passer du temps avec eux
- Discuter
- Maintenir un lien social et nouer une relation de confiance
- Faire des jeux de société
- Faire la lecture ou se promener
- Mettre en place des activités manuelles chaque semaine au sein de la mairie afin de maintenir un lien et faire des rencontres

Ils ont été équipés de vélos électriques et de vestes et ont participé à deux formations.

Nos deux ambassadeurs visité 26 seniors soit 111 visites.

Elles ont organisé, en Mairie, des «lundis récréatifs». Lors de chacun d'eux, huit à dix personnes étaient présentes. Les mardis "jeux de sociétés" sont aussi mis en place.

En 2023, 20 seniors ont pu bénéficier de 214 visites.

Depuis Mai 2023, Angèle, "ancienne" service civique a pu intégrer la formation DEAES (Diplôme d'état d'accompagnant Educatif et Social) par la voie de l'apprentissage. Elle accompagne de son côté 20 seniors.



→ Les manifestations

Différentes actions sont menées, tout au long de l'année, à l'attention des personnes les plus âgées de la Commune.

Certaines comme le goûter, le voyage, le repas et le colis ne concernent que les 66 ans et plus tandis que la Semaine Bleue s'intéresse aux personnes dès 61 ans.

➤ En avril, le goûter

- Pour les 66 ans et plus
- 19 avril 2023
- **351** personnes
- Coût : **2 803,84 €**

• Animation	→	600,00 €
• Boulangerie, boissons	→	1 178,99 €
• Affranchissement	→	1 024,85 €

➤ En juin, le voyage

- Pour les 66 ans et plus
- 7 juin 2023
- **506** personnes
- Coût : **36 645,10 €**

• Voyage (repas + transport)	→	32 141,00 €
• Alimentation, boissons	→	1 461,01€
• Bracelets :	→	20,00 €
• Affranchissement	→	1 023,09 €

➤ En octobre, la Semaine Bleue

- Pour les 61 ans et plus
- Plus de 10 ans d'existence
- 16 octobre au 19 octobre 2023
- **Entre 108 et 511** personnes selon les journées
- Coût : **10 348,84 €**

➤ **Lundi 16 octobre**

Spectacle de variétés - Troupe Métronome

- **511** personnes
- **Coût : 4 435,99 €**

• Spectacle	→	5 275,00 €
• SACEM	→	469,30 €
• Repas des artistes	→	271,69 €
•		

Le spectacle bénéficie d'une subvention départementale d'un montant de 1 580,00 €.

➤ **Mardi 17 octobre**

Concours de cartes

- **108** personnes
- **Coût : 148,74 €**

- Achat de lots et jeux de cartes

➤ **Mercredi 18 octobre**

Spectacle « L' meilleur du pire » - Troupe Sylvie And Co.(Q)s

- **420** personnes
- **Coût : 1 328,12 €**

• Spectacle	→	1 100,00 €
• Redevance Animation (SACD)	→	144,52 €
• Repas	→	83,60 €

➤ **Jeudi 19 octobre**

Revue «Les Intemporelles» - Troupe Métronome

- **428** personnes
- **Coût : 4 435,99 €**

• Spectacle	→	5 275,00 €
• SACEM	→	469,30 €
• Repas	→	271,69 €

Le spectacle bénéficie d'une subvention départementale d'un montant de 1 580,00 €.

➤ En octobre, le Repas des Aînés

➤ **Samedi 21 octobre**

- Pour les 66 ans et plus
- **721 personnes**
- **Coût : 35 106,18 €**

• Traiteur	→	26 806,78 €
• Alimentation, boissons	→	7 032,08 €
• Cadeaux doyens	→	49,90 €
• Affranchissement (Semaine Bleue et repas)	→	1 217,42 €

➤ Noël, les colis

➤ **Distribution les 6 et 7 décembre 2023**

- Pour les :
 - ⇒ 66 ans et plus
 - ⇒ Adultes en situation de handicap
 - ⇒ Personnes en EHPAD
 - ⇒ Jeunes en situation de handicap

- **2 442 colis**
- **Coût : 59 024,74 €**

• Pains gâteaux (2 285)	→	5 826,75 €
• Gardiennage	→	909,84 €
• Colis	→	52 288,15 €

	Nombre	Coût
Aînés : 66 ans et plus	2 345	50 440,95 €
Adultes en situation de handicap		
EHPAD + Pavillon Arc-en-ciel	90	1 798,20 €
Jeunes en situation de handicap (reconnaissance MDPH)	7	49,00 €
Total	2 442	52 288,15 €



Bilan actions – Nombre de personnes concernées								
	Nombre de personnes de 66 ans et +	Goûter	Voyage	Colis			Repas	Semaine bleue (dès 61 ans Moyenne sur les 4 jours)
				Domicile (Colis)	EPHAD	Jeunes en situation de handicap – 18 ans		
2021	2 312	ANNULE	385	2 346	87	20	710	375
2022	2 342	326	501	2 438	93	6	751	419
2023	2 285	351	506	2 345	90	7	721	367

Bilan actions – Dépenses								
	GOUTER	VOYAGE	COLIS			REPAS	SEMAINE BLEUE (dès 60 ans)	TOTAL
			Domicile		EPHAD & Fantaisie			
2021	ANNULE	30 374,32 €	Colis	59 568,70 €	1 816,56 €	31 786,00 €	12 551,38 €	142 944,15 €
			Brioche	6 025,00 €				
			Gardiennage des colis	822,19 €				
			Total	68 232,45 €				
2022	2 508,09 €	27 698,82 €	Colis	46 809,60 €	1 902,00 €	37 452,13 €	8 960,16 €	132 276,08 €
			Brioche	6 067,50 €				
			Gardiennage des colis	877,78 €				
			Total	55 656,88 €				
2023	2 803,84 €	36 645,10 €	Colis	50 440,95 €	1 847,20 €	35 106,18 €	10 348,84 €	143 928,70 €
			Brioche	5 826,75 €				
			Gardiennage des colis	909,84 €				
			Total	59 024,74 €				

➔ Association

La ville verse, chaque année, une subvention pour le Club du 3ème Age (voir montant ci-après). Par ailleurs, une navette est mise à disposition, chaque jeudi, pour que le Club puisse se réunir à la Salle Mailland.

6 – L'aide aux associations caritatives

La ville soutient de nombreuses Associations à visée sociale en leur attribuant des subventions annuelles basées sur leur demande et le compte de résultat de l'année précédente.

Ces associations sont :

- . Entraide Addict
- . Audomarose
- . Association Cœur Toujours
- . Association des donneurs de sang
- . Club du 3^{ème} Age
- . Association Bethlehem
- . Comité de Solidarité Longuenessois
- . Comité Croix Rouge française
- . Maison des aveugles
- . APR France handicap
- . Association des parents d'enfants inadaptés de l'arrondissement de Saint-Omer
- . Société nationale Entraide Médailleurs Militaires
- . Bien Vieillir
- . Mélodie des Aviateurs
- . Association nationale des visiteurs de prison
- . Association Lotissement Delta

Subventions			
Association	2022	2023	
			+ Exceptionnelle
La Croix Rouge Française	2 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €
Entraide Addict		820,00 €	
Association Bethléem	400,00 €	400,00 €	
Le Secours Catholique	200,00 €	200,00 €	
Le Comité de Solidarité	1 500,00 €	1 500,00 €	
Ass. Solidarité Saint-Vincent de Paul	200,00 €		
Les Restos du Cœur	500,00 €		
Sté Nationale Entraide Médailleurs Militaires	90,00 €	90,00 €	
Bien vieillir	200,00 €	200,00 €	
GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)	2 200,00 €	2 200,00 €	
Club du 3ème Age	1 700,00 €	1 700,00 €	
Donneurs de sang	1 300,00 €	1 300,00 €	
Association Croix d'Or	820,00 €		
Audomarose	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association Cœur Toujours	250,00 €	250,00 €	
APF France Handicap	100,00 €	100,00 €	
APEI	260,00 €	260,00 €	
Association Nationale des Visiteurs de prison	300,00 €	300,00 €	
TOTAL	13 220,00 €	11 520,00 €	1 000,00 €

Subventions			
Association	2021	2022	2023
Comité de Locataires du Quartier Maillebois	950,00 €	950,00 €	
Comité CLCV Audomarois	320,00 €	320,00 €	
Association du Lotissement DELTA	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
La Mélodie des Aviateurs	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
TOTAL	3 370,00 €	3 370,00 €	2 100,00 €

Les Restos du Cœur reçoivent, chaque semaine, du pain pour leurs bénéficiaires et, à l'occasion des Fêtes de Noël, tout comme le Comité de Solidarité, coquilles et friandises pour les enfants (918,96 € pour les deux associations). Par ailleurs, les services de la Ville assurent, chaque semaine, le transport de marchandises pour ces associations.

Achats de pains	
2021	1 088,40 €
2022	2 518,04 €
2023 (augmentation du nombre de bénéficiaires)	5 018,00 €

7 – Les actions santé

→ Les actions courantes

Lorsque cela s'avère nécessaire, les agents du CCAS orientent les bénéficiaires vers les médiatrices santé de la CAPSO. De même, elles renseignent et orientent vers la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) pour l'accès aux soins non programmés pour les gens n'ayant plus de médecin traitant.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

→ HosCARE'TOUR

A l'occasion d'Octobre Rose, HosCARE'TOUR est venu à Longuenesse. Sur un après-midi, des professionnels ont proposé des actions de prévention et d'information ainsi que des ateliers. 20 personnes s'y sont rendues. Un bilan de l'action est en cours.

Médiateurs Santé

- ☛ Contribuent à réduire les inégalités de santé sur l'agglomération
- ☛ Informent, conseillent, orientent, accompagnent
- ☛ **Objectif : favoriser l'accès aux droits et aux soins**
- ☛ Intervention de 3 médiateurs santé
- ☛ Démarche de proximité, d'échange et d'accessibilité

LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

1 – Les nourrissons

→ La naissance

Jusqu'en 2022, à chaque naissance, un compte pouvait être ouvert au nom de l'enfant. Un établissement bancaire participait à cette action, la Société Générale. La Ville déposait alors 25,00 € sur ce compte et il en est de même pour l'établissement où celui-ci est ouvert.

Le nombre d'ouverture n'a cessé de baisser avec aucune ouverture en 2020 et 2021 et 2 ouvertures en 2019 pour 96 naissances.

Ce système a donc été abandonné au bénéfice d'une carte cadeau. Depuis sa création en 2022, ces cartes cadeaux font l'objet d'une remise officielle.

	Filles	Garçons	Total	Nombre de cartes
2022	46	32	78	5
2023	28	45	73	27



→ Le Pôle Petite Enfance

Le pôle petite enfance regroupe le Multi-Accueil Méli-Mélodie, Relais Petite Enfance et le Département avec ses consultations PMI tous les mardis après-midi.

La crèche est ouverte de 7 heures 30 à 8 heures 30 du lundi au vendredi.

Nombre total d'accueils	2022		2023	
	Total	CAPSO	Total	CAPSO
Enfants	75	74	68	66
Familles	70	69	62	60

Ci-dessous les chiffres pour Longuenesse :

	2021	2022	2023
Enfants	21	21	18
Familles	17	21	18

→ La Halte-Garderie de l'ESCAL (Espaces Socio-Culturels & d'Animations de Longuenesse → Centre Social Intergénération)

Le « Paradis des Enfants » accueille des enfants de 4 mois à 5 ans révolus, en accueil régulier ou occasionnel.

L'après-midi s'adapte au rythme de l'enfant, alternant les jeux libres et diverses activités d'éveil répondant aux besoins et capacités des tout-petits autant qu'aux demandes des plus grands.

Le multi-accueil veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants confiés, il favorise l'éveil et l'autonomie et les prépare à leur entrée à l'école. Il est ouvert les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le jeudi de 13h30 à 18h00 (Fermé en août et la deuxième semaine de chaque période de petites vacances scolaires).

→ Les consultations des nourrissons

↪ Les visites périodiques

Les enfants de Longuenesse peuvent bénéficier d'un suivi médical mensuel, organisé par le Département lors de Consultations de Nourrissons (PMI), au Centre Lamartine et au Multi-Accueil Méli-Mélodie.

↪ Noël

En fin d'année, à l'occasion des Fêtes de Noël, la Ville organise un après-midi goûter qui réunit les enfants, ayant fréquenté régulièrement les PMI, et leurs familles. Après un spectacle de Noël adapté à l'âge des enfants et un goûter, le Père Noël leur rend visite pour leur remettre jouets et friandises.

Fêtes de Noël – Consultation des Nourrissons			
Année	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Coût total
2020 (pas de spectacle)	95	84	1 464,18 €
2021 (pas de spectacle)	122	109	1 452,42 €
2022 (renouvellement jouets)	111	101	2 133,10 €
2023 (renouvellement jouets)	111 (42 présents)	101 (41 présentes)	2 959,47 €

2 - Les jeunes de 2 à 15 ans

→ La Scolarité

Annexe page 96 : bilans scolaires (commission)
Annexe page 122 : tarifs des services

↪ Les effectifs

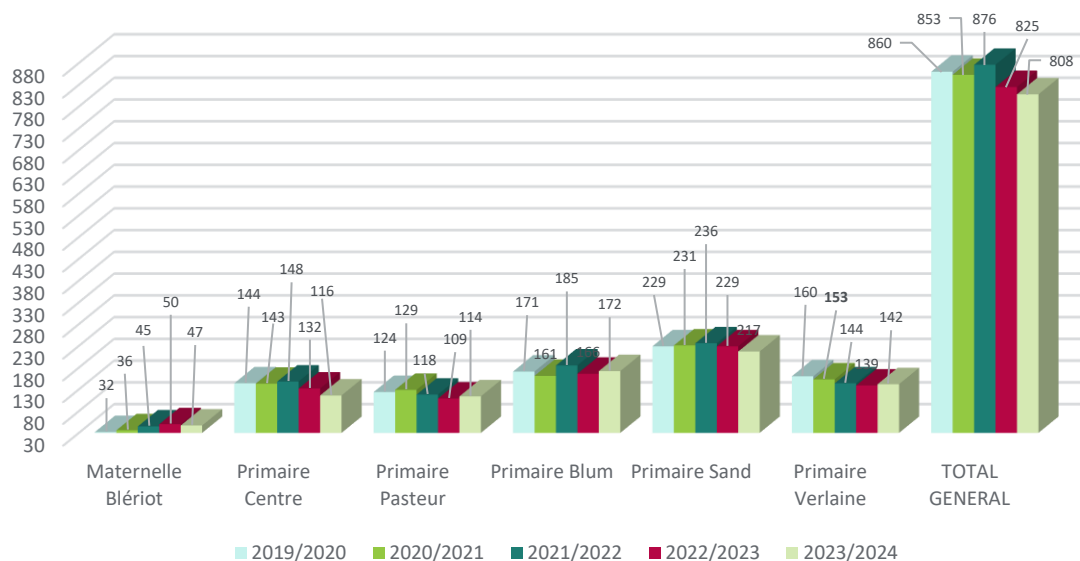
La commune de Longuenesse regroupe 5 écoles primaires et 1 école maternelle regroupant un effectif de 808 élèves, dont 25 en ULIS.

Nombre de classes par école					
Etablissements	Mat.	Elém.	TOTAL	ULIS	Total Général
Ecole Maternelle Louis Blériot	3		3		3
Ecole Primaire du Centre	2	4	6		6
Ecole Primaire Louis Pasteur	2	3	5	1	6
Ecole Primaire Léon Blum	3	7	10	1	11
Ecole Primaire George Sand	4	9	13		13
Ecole Primaire Paul Verlaine	2	4	6		6
TOTAL	16	27	43	2	45
			43	2	45

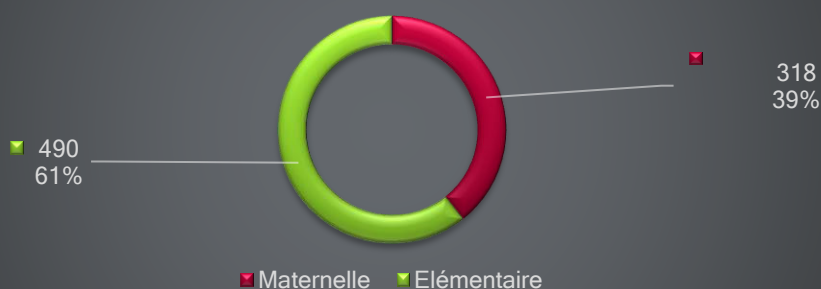
EFFECTIFS							
Année Scolaire : 2023/2024							
Etablissements	Hors ULIS				ULIS	TOTAL (avec ULIS)	Observations
	Nombre de Classes	Nombre d'élèves Longuenessois	Nombre d'élèves Hors Commune	TOTAL			
Ecole Maternelle Louis Blériot	3	43	4	47		47	
TOTAL ECOLES MATERNELLES	3	43	4	47		47	
Ecole Primaire du Centre	6	96	20	116		116	
Ecole Primaire Louis Pasteur	5	66	35	101	13	114	ULIS : 1 longuenessois, 10 extérieurs
Ecole Primaire Léon Blum	10	125	35	160	12	172	ULIS : 5 longuenessois, 8 extérieurs
Ecole Primaire George Sand	13	175	42	217		217	
Ecole Primaire Paul Verlaine	6	99	43	142		142	
TOTAL ECOLES PRIMAIRES	40	561	175	736	25	761	
TOTAL GENERAL	43	604	179	783	25	808	

EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR 5 ANS					
	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Maternelle Blériot	32	36	45	50	47
Primaire Centre	144	143	148	132	116
Primaire Pasteur	124	129	118	109	114
Primaire Blum	171	161	185	166	172
Primaire Sand	229	231	236	229	217
Primaire Verlaine	160	153	144	139	142
TOTAL GENERAL	860	853	876	825	808
Répartition					
Maternelles	338	333	336	313	318
Primaires	522	520	540	512	490

Evolution des effectifs sur 5 ans



Répartition Maternelles/Elémentaires



POSTES BUDGETAIRES PRIS EN CHARGE

- ☞ Frais de personnel et ATSEM...
- ☞ Achats de fournitures scolaires, livres et matériel éducatif, les achats de matériel d'équipement... (dont T.B.I. et site informatique),
- ☞ Contrats d'Entretien Photocopieurs,
- ☞ Livres de prix et dictionnaires en fin d'année,
- ☞ Places pour le Cirque de la Générosité et les achats de friandises et coquilles de Noël,
- ☞ Une partie des sorties (subventions projets éducatifs, subvention Morbier), des frais liés à l'U.S.E.P. (subvention),
- ☞ Subvention pour les classes de découverte à Morbier,
- ☞ Restauration Scolaire,
- ☞ Fonctionnement des garderies scolaires et des études surveillées (Municipalisées en 2018)
- ☞ Des actions particulières comme l'action fruits, les déplacements à la Médiathèque

...

↪ Le Personnel

Qu'il soit ATSEM ou Agent technique, du personnel communal est affecté dans chaque établissement scolaire.

RECAPITULATIF PERSONNEL AFFECTE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	
Etablissement	Nombre d'agents
Centre	3
Pasteur	3
Blum	4
Sand	6
Verlaine	4
Blériot	2
TOTAL	22

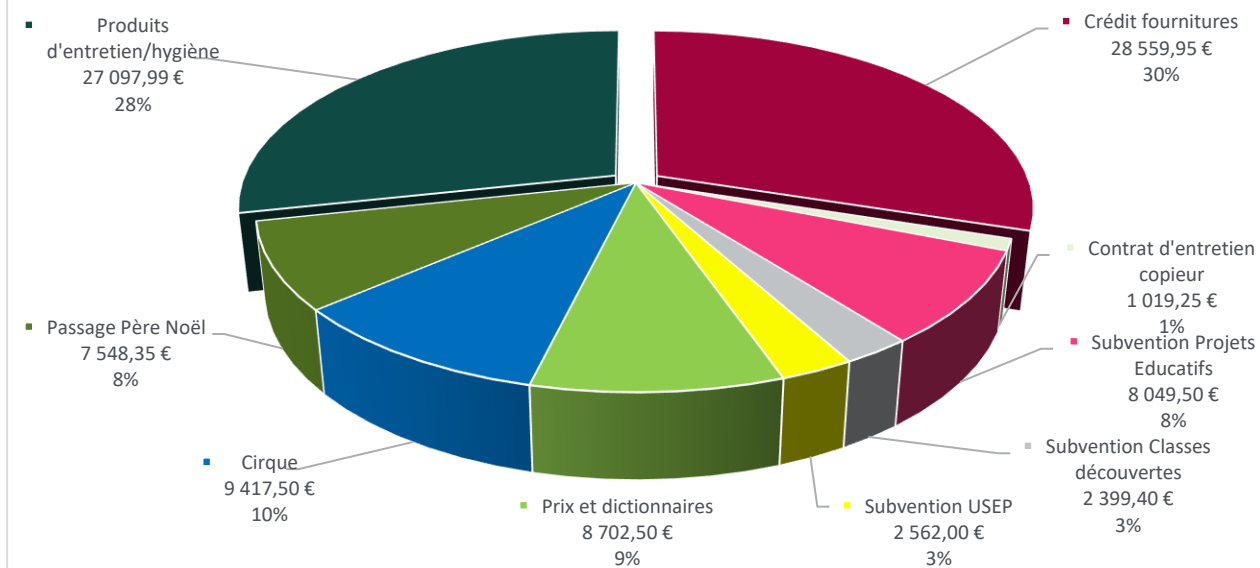
Par ailleurs, les écoles bénéficient d'un service dédié et les agents d'une responsable passant régulièrement dans les établissements.

↪ Le fonctionnement

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES DEPENSES SCOLAIRES 2023	
Type de dépense	Montant
Fournitures et livres scolaires, matériel Educatif, ramettes papier	28 559,95 €
Contrat d'entretien copieurs	1 019,25 €
Subventions projets éducatifs	8 049,50 €
Classes de découverte	2 399,40 €
U.S.E.P.	2 562,00 €
Livres de prix et dictionnaires (Avec élèves scolarisés à l'extérieur et IME)	8 702,50 €
Places de Cirque (avec IME : 697,50 €) + 815,00 € cinéma	8 729,50 €
Transport Cirque	688,00 €
Passage du Père Noël (avec IME : 641,50 €)	7 548,35 €
Produits d'entretien et d'hygiène	27 097,99 €
TOTAL	95 356,44 €

9 417,50 €

Répartition des dépenses de fonctionnement



↳ L'investissement

Les achats de matériel d'investissement se sont répartis comme suit :

	2021	2022	2023
Equipement annuel	27 251,50 €	13 677,41 €	22 885,70 €
Renouvellement photocopieurs	17 042,40 €		21 044,08 €
Equipement informatique avec CAPSO + logiciel		59 160,17 €	3 295,20 €
		1 777,37 €	
Total	44 293,90 €	74 614,95 €	47 224,98 €
Subvention France Relance informatique <i>Achat d'ordinateurs portables, de tablettes, d'écrans numériques tactiles, de T.B.I.</i>		22 025,00 €	

Toutes les classes élémentaires et maternelles grands bénéficient de l'installation d'un T.B.I. Un site informatique existe dans chacune des écoles. Un renouvellement du mobilier a été effectué

entre 2016 et 2022. En effet, les écoles continuent d'être équipées en mobilier selon leurs besoins. Sont également prises en compte les éventuelles ouvertures de classe (dédoublent CP et CE 1).

Le matériel et les prestations fournis par la Capso n'apparaissent pas en dépenses dans le budget communal mais en diminution de la recette liée à l'attribution de compensation.

↳ **Les travaux**

TRAVAUX REALISES EN 2023	MONTANT TTC
Complément système de contrôle d'accès par visiophones dans les Groupes Scolaires	6 162,00 €
Préau pour groupe scolaire du Centre	18 720,00 €
Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage Ecole Pasteur	1 200,00 €
Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Ecole Blériot	1 588,80 €
Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Ecole Georges Sand	6 300,00 €
Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Réfection pyramide Ecole Verlaine	19 146,00 €
Réhabilitation énergétique GS Blum - Lot 3 - Menuiseries extérieures	198 815,80 €
Réfection peintures Groupe Scolaire Blum - Couloir et salles de classes	16 826,34 €
RESTES A RÉALISER DES ANNEES ANTERIEURES PAYES EN 2023	MONTANT TTC
Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	5 270,54 €
Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	64 699,88 €
Fourniture et pose de revêtement de sol salle Léo Lagrange	47 985,60 €
Fournitures et poses menuiseries Blum	7 129,63 €
Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	15 579,34 €
Réfection toiture école Verlaine	19 096,49 €
Réfection peintures groupe scolaire Léon Blum	13 898,69 €
OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT ESTIME TTC
TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	
Remplacement de menuiseries dans les groupes scolaires	50 000,00 €
Rénovation des sols du groupe scolaire G. Sand	100 000,00 €
Groupe scolaire L. Blum : fourniture et pose d'une nouvelle clôture entre les cours maternelle et primaire, pose d'un portillon et d'un nouveau logo	6 000,00 €
Renforcement des visiophones extension et des barrières dans les groupes scolaires	20 000,00 €
Travaux de remise en peinture de salles de classes et espaces communs	23 000,00 €
Travaux d'isolation intérieure et peintures isolantes sur les groupes scolaires P. Verlaine et L. Blériot	60 000,00 €
Fourniture et pose de préaux dans les groupes scolaires G. Sand et P. Verlaine	20 000,00 €

↳ Les garderies scolaires

Elles fonctionnent les jours de classe, sur du temps périscolaire :

- Le matin, de 7 h 30 à 8 h 30 et,
- Le soir de 16 h 10 à 18 h 15.

Les familles règlent la garderie par l'achat de cartes de 10 vacations (1 heure de surveillance) à 6,00 €.

Elles sont au nombre de cinq : Centre, Pasteur, Blum, Sand, Verlaine, l'Ecole Blériot bénéficiant, quant à elle, de l'ALSH Salamandre.

Garderies Scolaires								
	2022 (2021/2022 & 2022/2023)				2023 (2022/2023 & 2023/2024)			
	Inscriptions			Vacations (1 heure)	Inscriptions			Vacations (1 heure)
	Maternelle	Elémentaire	Total		Maternelle	Elémentaire	Total	
Total	109	179	288	21 948	112	175	287	19 727
Centre	26	53	79	7927	19	49	68	7 521
Pasteur	16	26	42	2955	19	26	45	2 552
Blum	10	18	28	770	19	22	41	1177
Sand	35	44	79	4827	33	45	78	3 900
Verlaine	14	38	52	4928	12	32	44	4 016
Blériot	8		8	541	10	1	11	561

RECETTES					
	CARTES		TICKETS		TOTAL
	Nombre	Recettes	Nombre	Recettes	
2022	2 239	13 434,00 €	48	48,00 €	13 482,00 €
2023	1 971	11 826,00 €	17	17,00 €	11 843,00 €

	Nombre d'inscrits			Ventes		
	Maternelle	Elémentaire	TOTAL	Cartes	Tickets	Montant
CENTRE	19	49	68	752	1	4 513,00 €
PASTEUR	19	26	45	255	2	1 532,00 €
BLUM (à Sand le matin)	19	22	41	117	7	709,00 €
SAND	33	45	78	390		2 340,00 €
VERLAINE	12	32	44	401	6	2 412,00 €
BLERIOT (<i>matin uniquement</i>)	10	1	11	56	1	337,00 €
TOTAL	112	175	287	1971	17	11 843,00 €

Aucune commande n'a été effectuée pour les garderies Centre, Sand, Verlaine et Blériot, à la demande des responsables. C'est le périscolaire qui prend le relais le soir (ALSH SALAMANDRE).

A ces coûts s'ajoutent la gestion quotidienne de la vente des cartes et tickets qui s'effectue, en Mairie, sous forme de régie de recettes.

COUT DE FONCTIONNEMENT DES GARDERIES SCOLAIRES				
Etablissement	AGENT		Achat matériel et fournitures	Total
	Nombre	Coût		
Centre	1 le matin, 2 le soir	16 702,20 €		16 702,20 €
Pasteur	1 matin et soir	12 015,00 €	123,44 €	12 138,44 €
Blum	1 le soir	6 796,80 €	118,04 €	6 914,84 €
Sand	1 le matin, 2 le soir	17 708,40 €		17 708,40 €
Verlaine	1 matin et soir	12 457,80 €		12 457,80 €
Blériot	1 le matin, ALSH le soir	3 327,84 €		3 327,84 €
TOTAL		69 008,04 €	241,48 €	69 249,52 €

↔ Les études surveillées

Les Etudes Surveillées ont été municipalisées en 2017.

HISTORIQUE DU FONCTIONNEMENT DES ETUDES SURVEILLEES				
2017/2018	Municipalisation Pas d'ouverture			
2018/2019	Information sur Centre, Pasteur, Verlaine (12 élèves minimum pour ouverture) Pas d'ouverture			
2019/2020 et 2020/2021	Pas d'ouverture			
2021/2022	Ouverture à Centre Fonctionnement pendant toute l'année scolaire			
2022/2023	Pas d'ouverture à Centre Ouverture à Pasteur Fonctionnement pendant toute l'année			
2023/2024	Pas d'ouverture à Centre, ni Pasteur			
Etudes surveillées- Bilan des années de fonctionnement				
	2018/2019 Centre	2019/2020 Centre	2020/2021 Centre	2022/2023 Pasteur
NOMBRE D'INSCRITS	25	23	16	18
Coût de fonctionnement	2021		2 792,50 €	
	2022		2 382,69 €	

L'étude surveillée de Verlaine, quant à elle, n'a toujours pas d'inscrit.

L'Etude Surveillée fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les semaines scolaires de 16 heures 10 à 17 heures 25 avec une récréation de 15 minutes. Elle est désormais confiée à de Assistante de Vie Scolaire.

↳ La restauration scolaire

La cantine scolaire fonctionnait de manière associative jusqu'à la rentrée scolaire 2023/2024.

Elle est ouverte dès le jour de la rentrée scolaire. Les enfants sont accueillis au Restaurant Scolaire du Parc de la mairie de LONGUENESSE, chaque jour de classe.

La Commune versait à la Cantine Scolaire une subvention d'équilibre reprenant le coût des denrées mais aussi les frais de transport et de personnel.

Subventions de Fonctionnement versées à l'association			
2020	2021	2022	2023
86 620,00 €	89 695,00 €	90 866,00 €	21 908,00 €

Sa municipalisation est intervenue au **1^{er} septembre 2023**.

Celle-ci a, tout d'abord, été l'occasion d'étudier et de mettre en place une baisse de tarif accompagnée d'une aide de 1 € pour les familles dont le quotient familiale CAF est inférieur à 617. Ainsi, **47 enfants (30 familles)** ont pu en bénéficier pour un montant total de **1 705,00 € de septembre à décembre 2023**.

Elèves	Maternelle	Elémentaire
→ Longuenessois	3,60 €	3,90 €
→ Extérieurs	4,10 €	4,40 €
→ Adultes : enseignants et équipes éducative de Longuenesse		7,00 €

Le personnel s'est vu proposer, selon sa durée de présence au sein de l'Association, soit une intégration dans la fonction publique, soit un contrat jusqu'en juin 2024.

L'équipe a été renforcée aussi bien dans le cadre du service à table que dans le cadre de l'éducation/animation. En effet, deux agentes du service jeunesse sont présentes, alternativement, pour veiller au bien-être des enfants mais aussi pour faire respecter les règles de vie mises en place dans le règlement intérieur. Ainsi, 20 personnes travaillent chaque midi à la restauration et à l'encadrement des enfants pendant le temps de pause méridienne.

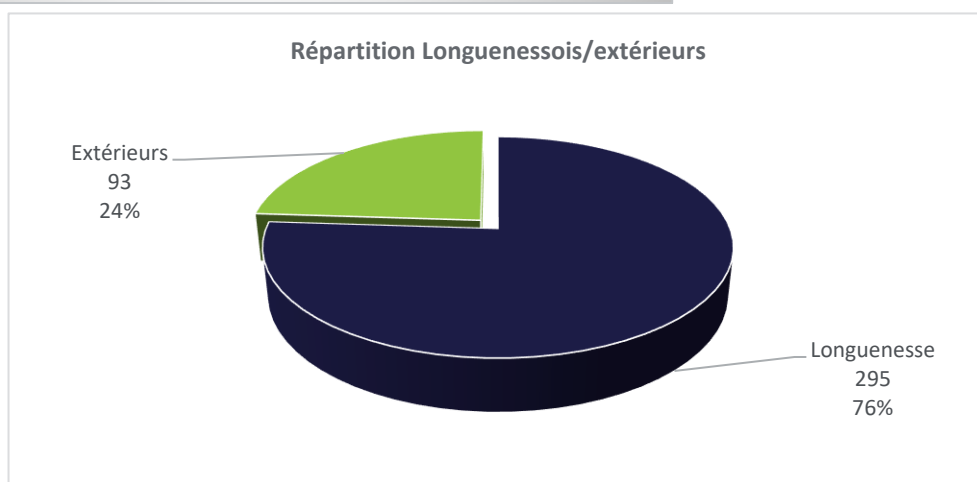
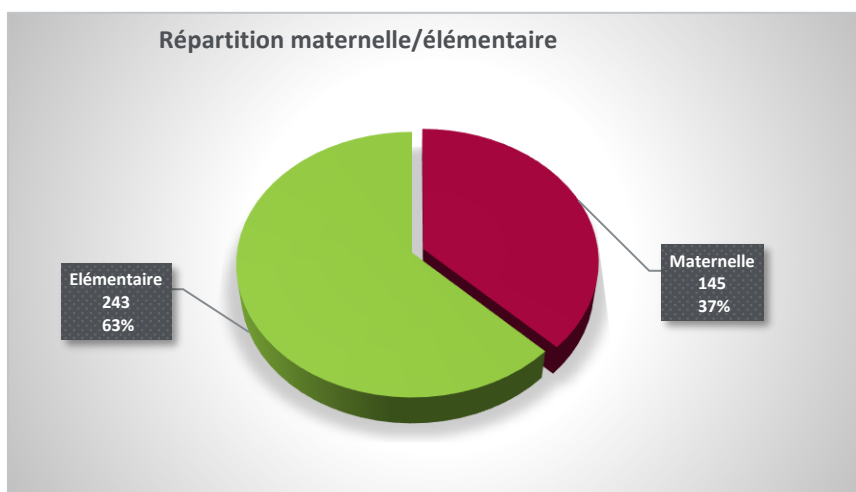
EQUIPE RESTAURATION SCOLAIRE			
	BUS	SERVICE	ANIMATION ENCADREMENT
CENTRE	3 + 1 si effectif important	18	2
PASTEUR	2		
BLUM	2		
SAND	3		
VERLAINE	3		
BLERHOT	2 + chauffeur bus mairie		

La responsable de cuisine compose, chaque mois, les menus et y introduit régulièrement des nouveautés. Un travail a également été effectué sur la présentation de ceux-ci pour les rendre plus attractifs pour les enfants.

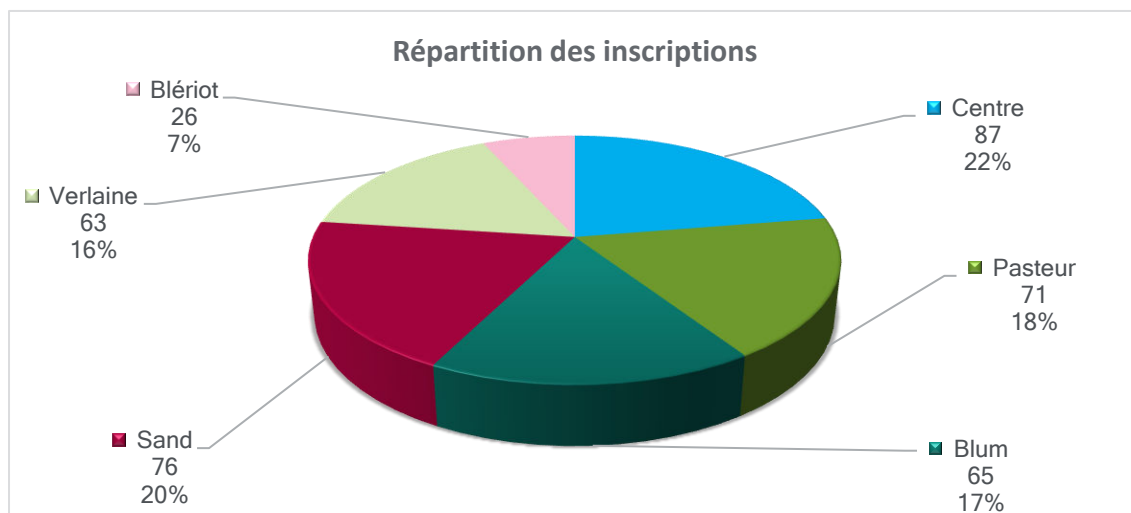
De même, des animations régulières sont proposées avec des menus spéciaux. Ainsi, les convives ont pu ou pourront en profiter lors d'Halloween, de Noël, du Carnaval, de Pâques ou en fin d'année scolaire. A chaque fois, une surprise attend les enfants. Une petite attention a également été mise en place pour la Sainte-Catherine et la Saint-Nicolas. Un repas US leur a également été proposé avant les vacances de Noël.

On dénombre 388 inscrits et une fréquentation régulière de 240 enfants avec des pointes à 250 voire 260 élèves.

REPARTITION DES EFFECTIFS			
	LONGUENESSE	EXTERIEURS	TOTAL
Maternelle	123	22	145
Elémentaire	172	71	243
TOTAL	295	93	388

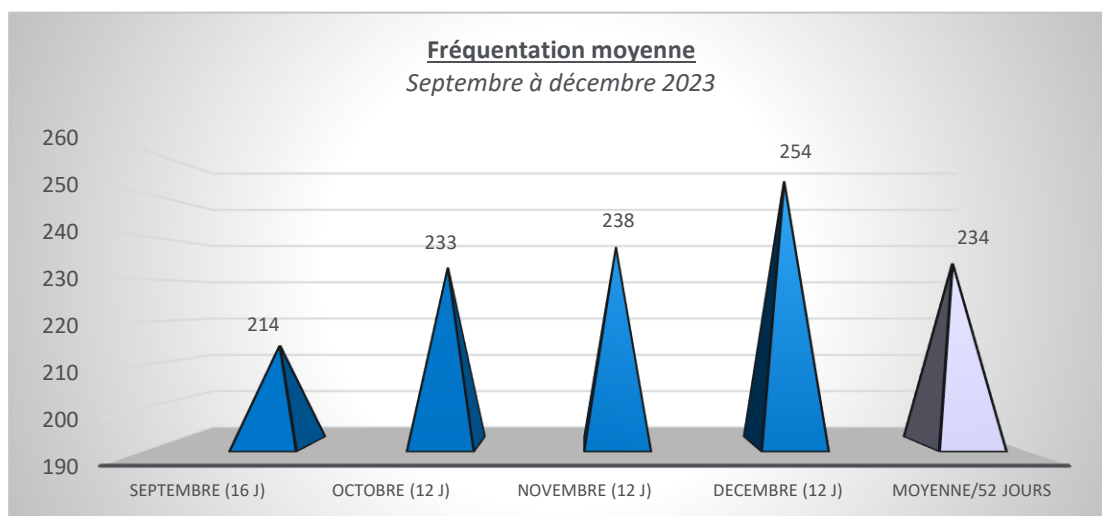


REPARTITION DES INSCRIPTIONS			
	Maternelle	Elémentaire	TOTAL
CENTRE	25	62	87
PASTEUR	19	52	71
TOTAL	44	114	158
BLUM	22	43	65
SAND	32	44	76
BLERIOT	26		26
VERLAINE	21	42	63
TOTAL	80	87	230



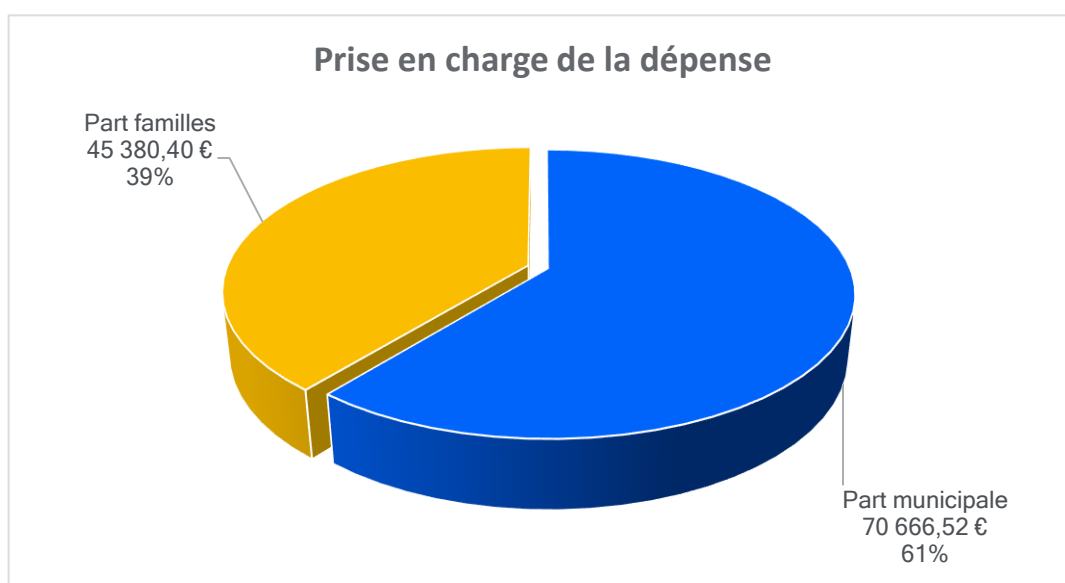
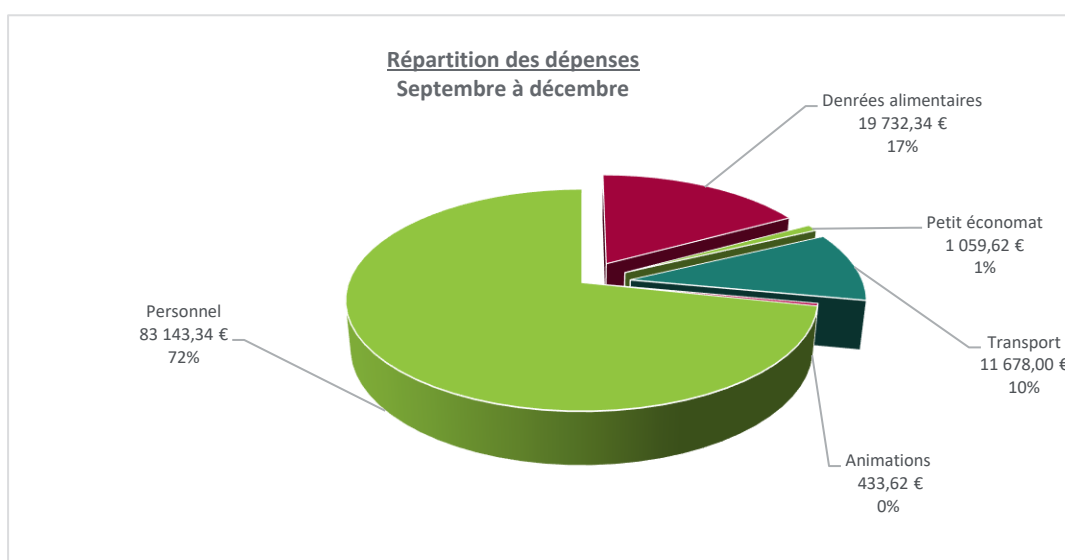
Les familles ont la possibilité de venir régler les repas réservés tous les jours aux horaires d'ouverture de la mairie. De septembre à novembre, des permanences avaient été mises en place mais trop peu de familles s'y présentaient (une famille lors de la dernière permanence). Celles-ci ont donc été supprimées.

Par ailleurs, un portail familles est en cours d'installation. Sa mise en place nécessitant plus de temps que prévu (saisie de toutes les familles), son ouverture est programmée pour les vacances d'avril 2024 avec un essai de mai à juin.



DEPENSES RESTAURATION SCOLAIRE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE		
TYPE DE DEPENSE	TOTAL PERIODE	RECETTES
Denrées alimentaires	19 732,34 €	
Petit économat	1 059,62 €	
Transport	11 678,00 €	
Animations	433,62 €	
Personnel	83 143,34 €	
TOTAL	116 046,92 €	
PART COMMUNALE	70 666,52 €	
COUT PAR REPAS		
Hors charges de personnel		2,71 €
Avec charges de personnel (y compris le temps de travail administratif)		9,55 €

Au cours de cette période, 12 149 repas ont été comptabilisés.



En 2023, des
claustras de
couleur ont été
acquis.

Livrés
récemment,
ceux-ci ont été
installés
pendant les
vacances de
février.



Halloween



Noël



MENU DU MOIS DE DECEMBRE 2023			
Lundi	Mardi	Mardi	Mercredi
Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur
Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur
Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur
Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur	Plat de légumes à la vapeur à la citrouille Pommes à la vapeur

Joyeuses
Fêtes

↳ Le transport scolaire

La commune a mis en place deux navettes :

- L'une concerne le transport des enfants vers l'école du Centre, suite à la fermeture, il y a quelques années de l'école Jaurès (effectuée par les Cars Bereyne) ;
- L'autre s'effectue entre l'école Blériot et l'école Sand. Elle concerne les enfants domiciliés dans le quartier Salamandre dont un frère ou une sœur est en maternelle à Blériot ou ayant effectué toute sa maternelle dans cet établissement et inscrit en élémentaire à Sand. Elle est effectuée avec le bus de la commune.

Ces deux navettes sont entièrement gratuites pour les familles.

Inscriptions aux Navettes			
	2021	2022	2023
Centre	24	29	23
Blériot/Sand	17	15	10

Par convention, la CAPSO, dans le cadre de sa compétence, rembourse à la Commune 50 % du coût de ces transports, hors surveillance. Cette prise en charge va diminuer dans les années à venir et ce, à partir de 2023 (40 % puis 30 pour terminer à 20 % en 2025).

Par ailleurs, elle organise les transports vers la Bibliothèque, la piscine ... ou encore Enerlya (accord de la commune sollicité pour chaque déplacement). Ceux-ci font l'objet d'une facturation annuelle.

COUT DU TRANSPORT SCOLAIRE 2023		
Type de transport	Coût	Observations
Navette Centre	18 894,00 €	Coût Cars Bereyne
Navette Blériot/Sand	11 459,72 €	Coût véhicule et agent + cars Bereyne (bus ville en panne)
TOTAL	30 353,72 €	Remboursement CAPSO : 10 455,42 €

↳ La classe orchestre

20 élèves (dont 5 en ULIS) bénéficient actuellement de ce dispositif (pendant 3 années scolaires). Ils ont débuté (pour 17 d'entre eux) en CE 2 et ont continué en CM 1 et en CM 2. Transférée pendant un temps au Centre Social Intergénération, la classe orchestre a réintégré l'école Blum, avec une salle dédiée. Deux professeurs dispensent des cours de chant, de rythme et de guitare. Son objectif est de réaliser une création artistique avec un auteur.

En 2023, la Commune a acheté un bus de 44 places pour un coût de 215 594,91 €.

Celui-ci sera bientôt livré et remplacera le bus actuel.

↳ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Tous les enfants peuvent s'inscrire au CLAS mais un ciblage via les écoles et les professionnels sociaux, tels que le PRE, est également organisé.

Au total, le CLAS a fonctionné 29 semaines.

L'accompagnement à la scolarité a débuté le 7 novembre 2022 pour se terminer le 30 juin 2023.

56 séances ont eu lieu.

L'équipe d'accompagnement à la scolarité est composée de :

- 2 animatrices
- 1 coordonnatrice.

Sur l'année scolaire, le CLAS a accueilli :

CLAS – élèves accueillis		
	2021/2022	2022/2023
CP	1	5
CE 1	3	2
CE 2	3	4
CM 1	3	2
CM2	1	4
	11	17
	2 filles, 9 garçons	5 filles, 12 garçons

ORGANISATION				
	16 h 00 - 17 h 00	17 h 00 - 17 h 30	17 h 30 - 18 h 00	
	TOUT LE GROUPE	Du CP au CM2	Du CP au CM2	TOUT LE GROUPE
Lundi	ACCUEIL GOUTER	Aide aux devoirs & Activités à la carte		
Mardi		CLAS → Accompagnement méthodologique + Jeux ludo-éducatifs		
Jeudi		Aide aux devoirs & Activités à la carte		
Vendredi		CLAS → Accompagnement méthodologique + Jeux ludo-éducatifs		

Soit, par semaine :

- 2 soirs de devoirs avec encadrante : 30 minutes de devoirs et 30/45 minutes de temps ludo-éducatif
- 2 soirs hors temps CLAS avec intervenants

L'enfant qui le souhaite peut faire ses devoirs chaque soir mais sans la présence d'une accompagnatrice. Toutefois, pour que les enfants aient des repères au sein de l'accompagnement :

- 1 intervenante s'occupe principalement des CP et CE1,

L'Accompagnement à la scolarité – Pourquoi ?

→ **Favoriser les savoir-être et les savoir-faire**

En ritualisant les temps collectifs, en mettant l'accent sur l'entraide, la bienveillance et le non-jugement mais aussi en mettant en place des temps de jeux ludo-éducatifs.

→ **Aider les familles à reprendre confiance en leur capacité à accompagner leur enfant**

En leur proposant d'assister à des séances d'aide aux devoirs, ou en participant à des sessions de jeux ludo-éducatif.

→ **Favoriser le lien entre les familles, l'école et la maison de quartier**

En mettant en place une fiche de suivi à destination de tous les interlocuteurs et en étant un lien entre les professeurs et les parents si besoin.

→ **Accompagner l'enfant dans l'acquisition de méthodes de travail favorisant son autonomie**

En mettant en place un tableau des responsabilités, en fixant des objectifs simples, compréhensibles et atteignables mais aussi en ritualisant les séances (avoir la même place pour faire ses devoirs, établir une charte, des règles...).

→ **Aider l'enfant à prendre confiance en lui**

En valorisant ses efforts et ses plus petites réussites.

→ **Apprendre en s'amusant**

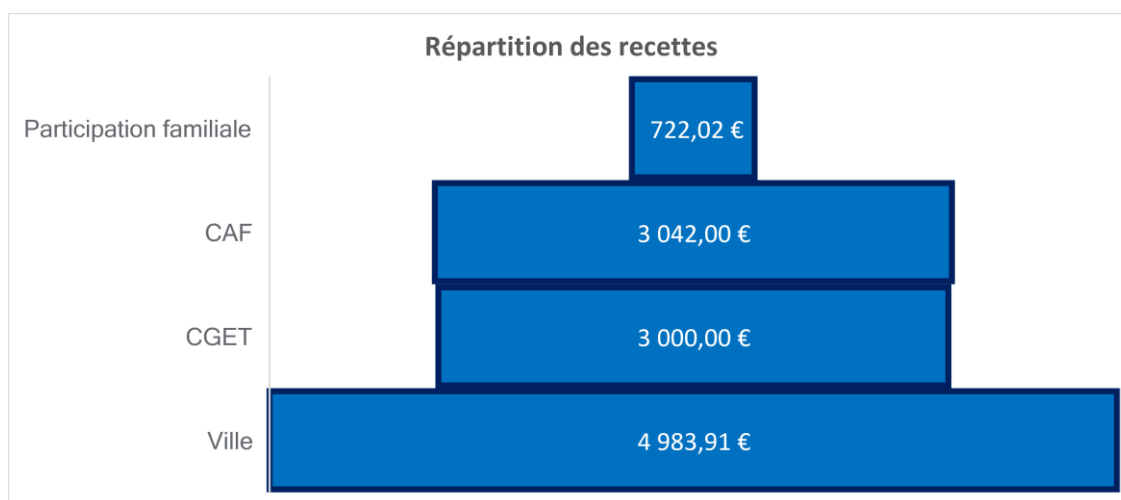
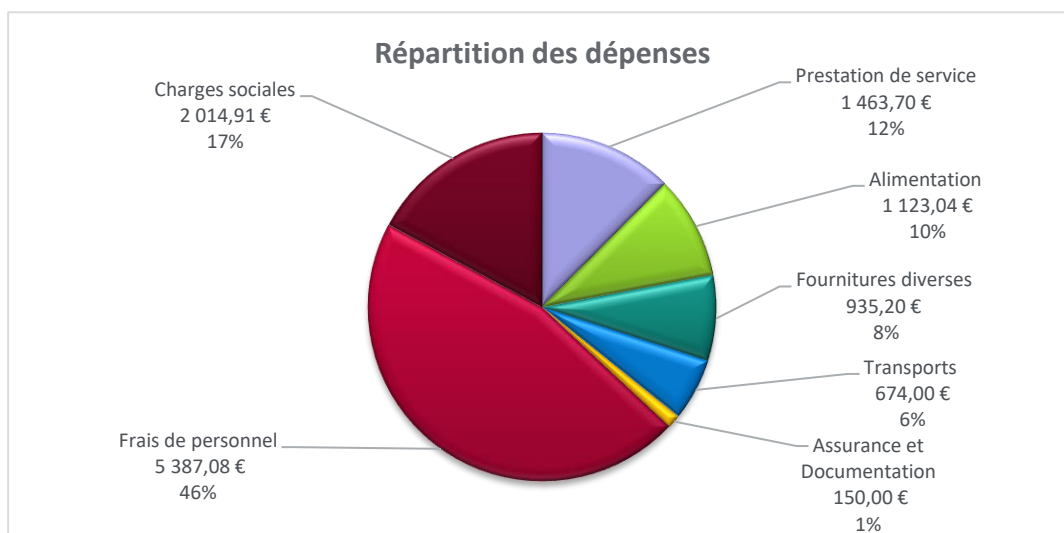
En mettant en place des séances de jeux ludo-éducatifs pour faire découvrir aux enfants une autre façon d'apprendre (jeux sur la conjugaison, la grammaire, la lecture ou encore les mathématiques).

- 1 autre des CE2 CM1 et CM2.

Les accompagnatrices ont réorganisé le temps consacré aux devoirs car la CAF finance désormais deux jours par semaine.

Elles ont essentiellement travaillé à la mise en place d'ateliers parents/enfants. Les parents ont, ainsi, pu s'inscrire à une séance, soit sur l'accompagnement scolaire, soit sur les jeux ludo-éducatif. Cela leur a permis de passer un temps privilégié avec leur enfant.

BILAN FINANCIER CLAS 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Prestation de service	1 463,70 €	Participation familiale	722,02 €
Alimentation	1 123,04 €	CAF	3 042,00 €
Fournitures diverses	935,20 €	CGET	3 000,00 €
Transports	674,00 €	Ville	4 983,91 €
Assurance et Documentation	150,00 €		
Frais de personnel	5 387,08 €		
Charges sociales	2 014,91 €		
TOTAL	11 747,93 €		11 747,93 €



La Commune a mis en place différents accueils de loisirs que ce soit sur les temps périscolaires (avant et/ou après la classe) ou extrascolaires (mercredi et vacances) :

- ALSH Salamandre en temps périscolaire et extrascolaire,
- ALSH Pasteur en temps extrascolaire,
- ALSH Eté.

Ces accueils sont ouverts aux enfants à partir de 3 ans (2 ans pour les enfants scolarisés dans les écoles Blériot et Pasteur, 3 ans pour le mois d'août) et jusque 15 ans. Ils bénéficient d'un tarif selon le quotient familial (sauf la Garderie).

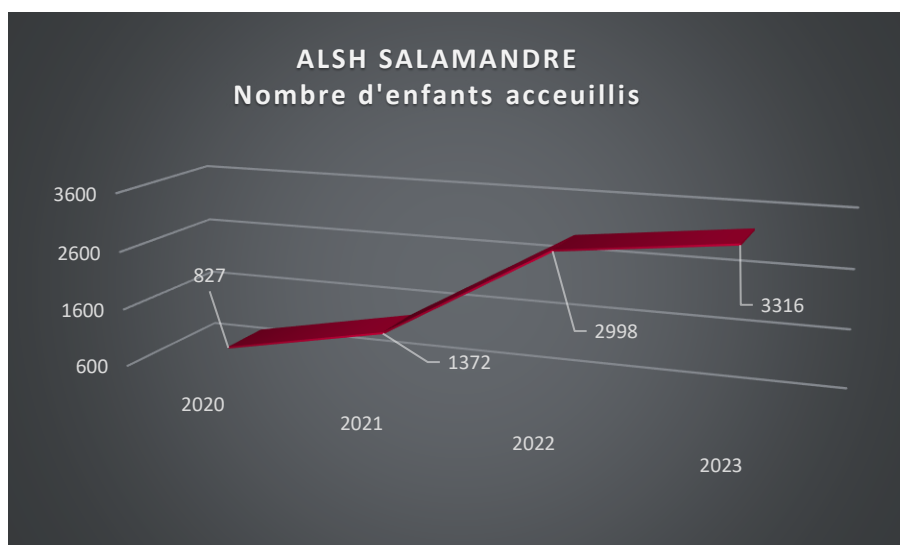
➔ **Les mercredis et les petites vacances**

↔ **ALSH Salamandre**

Il fonctionne, **tous les soirs, le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires**, également à la journée.

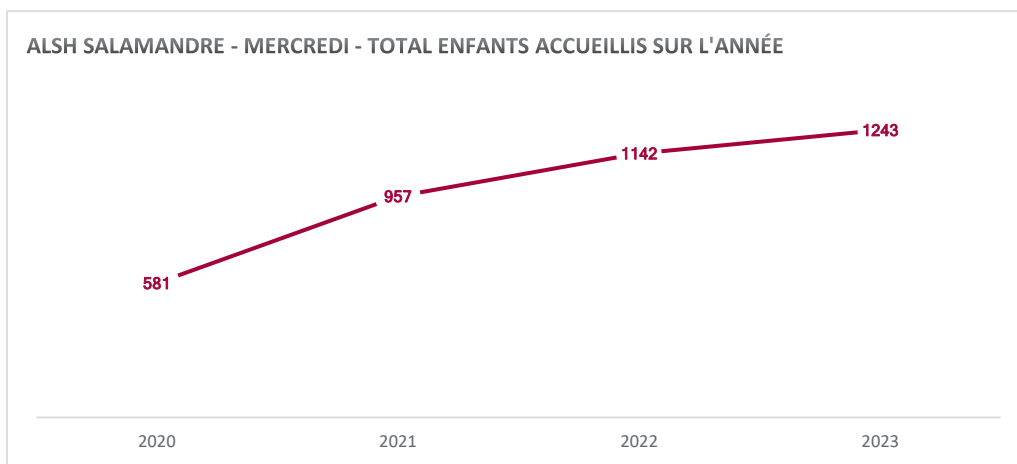
SALAMANDRE - Temps périscolaire (16 heures – 18 heures)			
Nombre d'enfants accueillis			
	2021	2022	2023
- de 6 ans	1148	1631	1705
+ de 6 ans	224	1367	1611
EFFECTIF TOTAL*	1372	2998	3316
Nombre de jours de fonctionnement	134	144	137
Moyenne par soir	10	21	24

**l'effectif variant en fonction des activités gratuites organisées par le Groupe Scolaire Albert Camus.*



Cet accueil entre dans le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (financé par la CAF) pour les plus de 6 ans et bénéficie de la prestation de service CAF pour les moins de 6 ans.

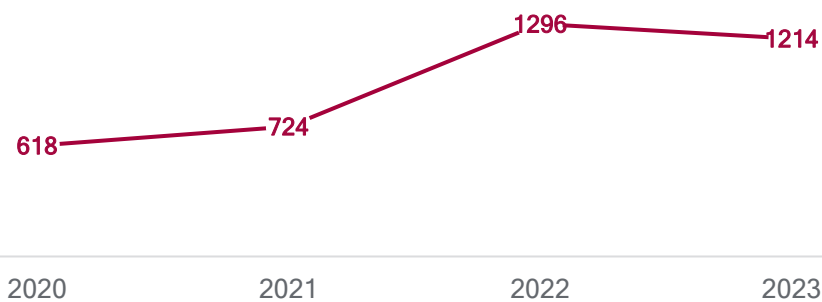
SALAMANDRE - Mercredi en période scolaire – Nombre d'enfants accueillis									
	2021			2022			2023		
	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total
½ journée	113	314	427	71	227	298	133	252	385
Journée (avec repas)	205	325	530	434	410	844	401	457	858
Total sur l'année	318	639	957	505	637	1142	534	709	1243
Nombre de jours de fonctionnement	34			36			36		
Moyenne par mercredi	9	19	28	14	18	32	15	20	35



Pendant les vacances scolaires intermédiaires, l'ALSH Salamandre fonctionne selon les mêmes horaires et avec les mêmes services. L'inscription s'effectue à la semaine pour Salamandre comme pour Pasteur. Pour ces périodes, ainsi que pour le mois d'août, la ville perçoit l'Aide aux Temps Libres pour les familles bénéficiaires.

SALAMANDRE - Vacances scolaires - Nombre moyen d'enfants accueillis/jour			
	2021	2022	2023
		De 9 heures à 17 heures + garderie	
Moins de 6 ans	198	449	430
6 – 15 ans	526	847	784
TOTAL SUR L'ANNEE	724	1296	1214
Nombre de jours de fonctionnement	29	39	33
Moyenne par jour	25	33	37

ALSH SALAMANDRE - MERCREDI - TOTAL ENFANTS ACCUEILLIS SUR L'ANNÉE

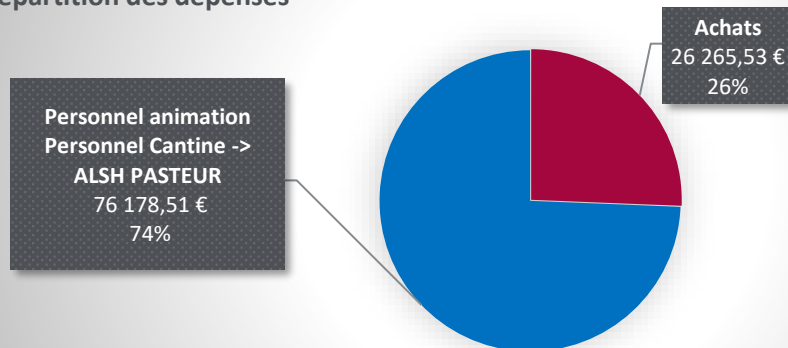


BILAN FINANCIER SALAMANDRE - Périscolaire, Mercredis, Petites Vacances

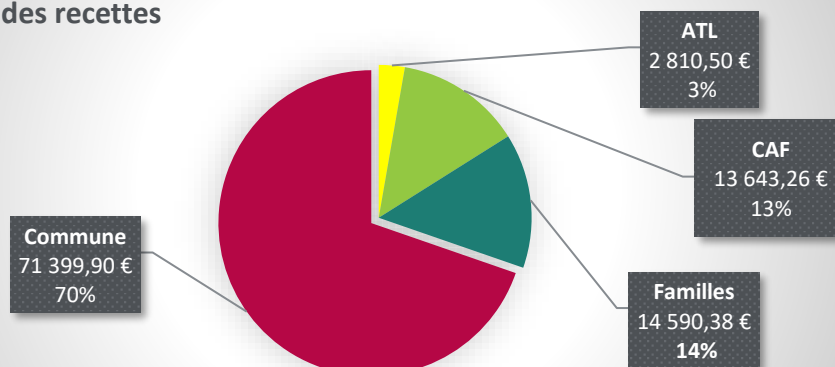
DEPENSES		RECETTES	
Achats	26 265,53 €	ATL	2 810,50 €
Personnel animation		CAF	13 643,26 €
Personnel Cantine -> ALSH SALAMANDRE	76 178,51 €	Familles	14 590,38 €
		Commune	71 399,90 €
TOTAL	102 444,04 €	TOTAL	102 444,04 €

La prestation de service CAF est versée pour cet accueil que ce soit le mercredi ou les vacances.

Répartition des dépenses

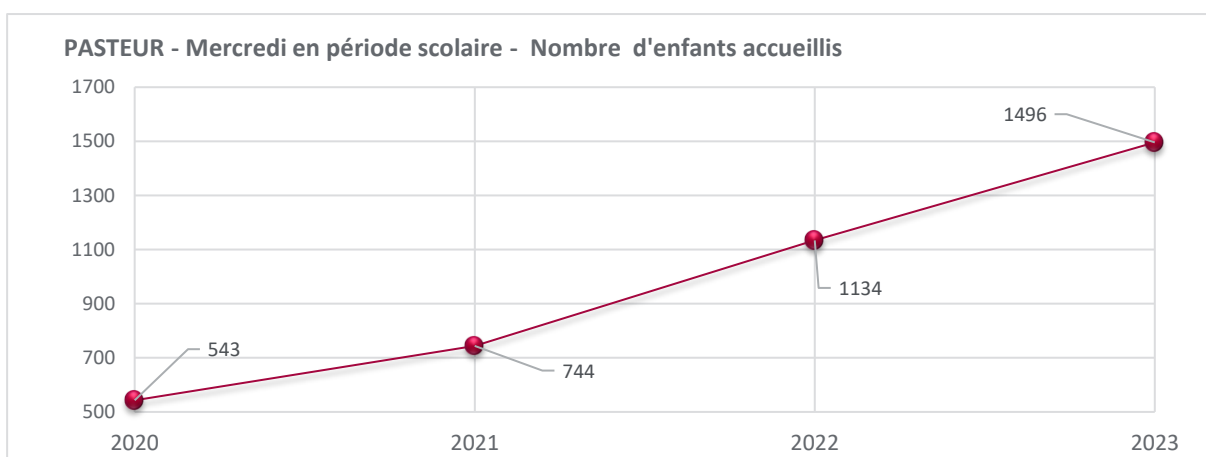


Répartition des recettes

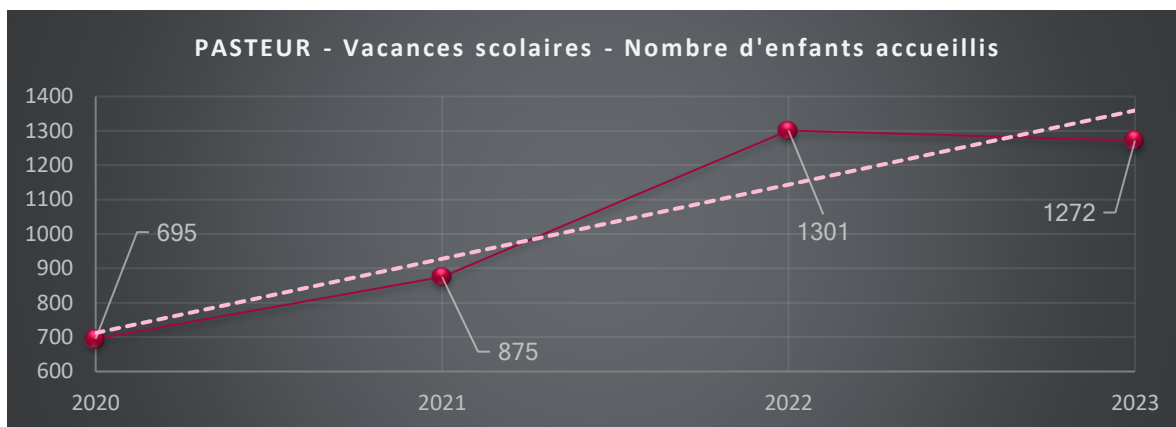


Il fonctionne le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires selon la même organisation que l'ALSH Salamandre.

PASTEUR - Mercredi en période scolaire - Nombre moyen d'enfants accueillis/jour									
	2021			2022			2023		
	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total
Matin	5	33	38	64	29	65	130	60	190
Après-midi	9	31	40	25	39	64	54	38	92
Journée (avec repas)	206	460	666	284	721	1005	486	728	1214
Total sur l'année	220	524	744	373	789	1134	670	826	1496
Nombre de jours d'ouverture	34			36			36		
Moyennes par mercredi	6	15	22	11	23	33	20	24	44

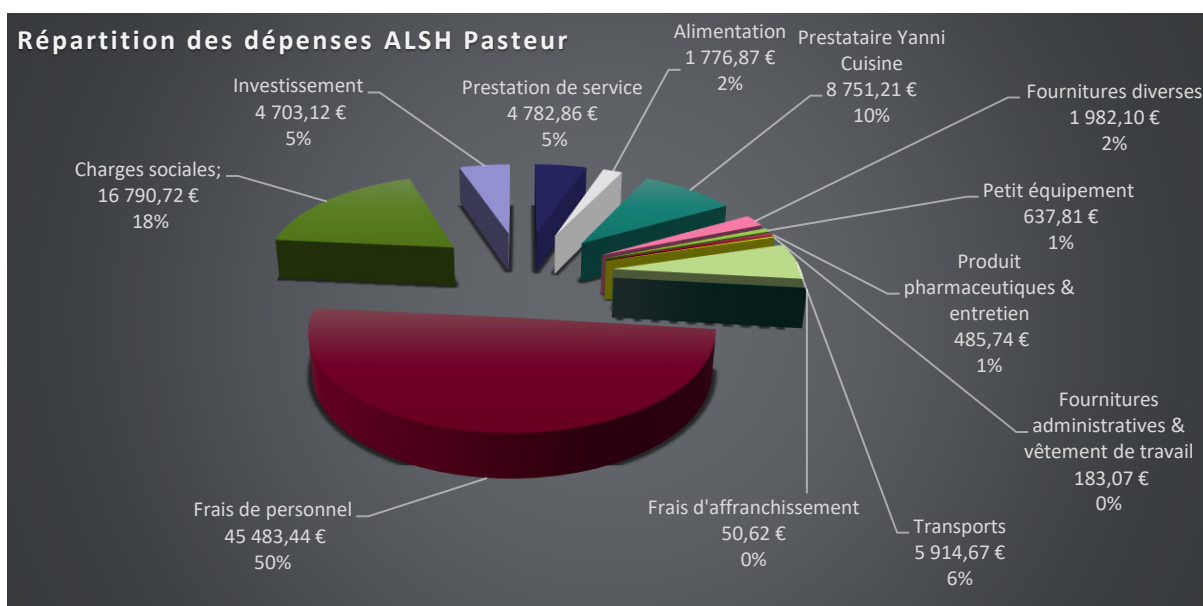


PASTEUR - Vacances scolaires - Nombre d'enfants accueillis			
	2021	2022	2023
	De 9 heures à 17 heures + Garderie 7 heures 30 à 9 heures 17 heures à 18 heures 15		
Moins de 6 ans	247	454	425
6/11 ans*	598	802	804
12/17 ans	30	45	43
TOTAL SUR L'ANNEE	875	1301	1272
Nombre de jours de fonctionnement	29	38	33
Soit par jour (5 jours/semaine)	30	34	38

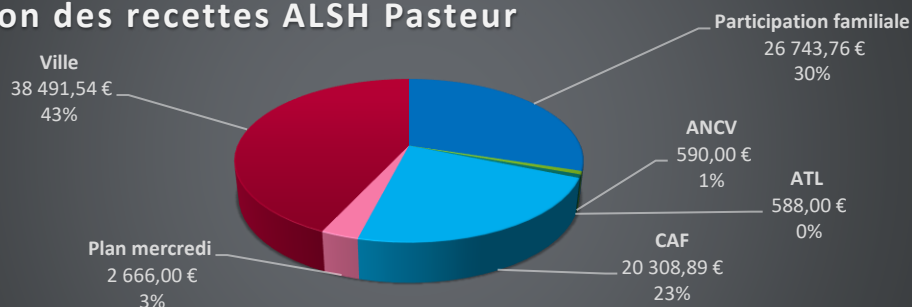


Bien, entendu, cet accueil bénéficie de la prestation CAF.

BILAN FINANCIER PASTEUR GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Prestation de service	4 782,86 €	Participation familiale	26 743,76 €
Alimentation	1 776,87 €	ANCV	590,00 €
Prestataire Yanni Cuisine	8 751,21 €	ATL	588,00 €
Fournitures diverses	1 982,10 €	CAF	20 308,89 €
Petit équipement	637,81 €	Plan mercredi	2 666,00 €
Produit pharmaceutiques & entretien	485,74 €		
Fournitures administratives & vêtement de travail	183,07 €	Ville	40 645,63 €
Transports	5 914,67 €		
Frais d'affranchissement	50,62 €		
Frais de personnel	45 483,44 €		
Charges sociales	16 790,72 €		
Investissement	4 703,12 €		
TOTAL	91 542,28 €	TOTAL	91 542,28 €



Répartition des recettes ALSH Pasteur



↳ Le Plan Mercredi

→ Janvier à décembre 2023

Projet intergénération

- *Enfants maternelles et grands.*
- *Objectif : créer du lien entre les différentes générations, rompre l'isolement chez les personnes âgées...*
- *1 mercredi par mois*
- *Réunion des enfants et des personnes autour d'une activité proposée par l'équipe d'animation : jeux, échanges, films anciens et récents, ateliers cuisine...*

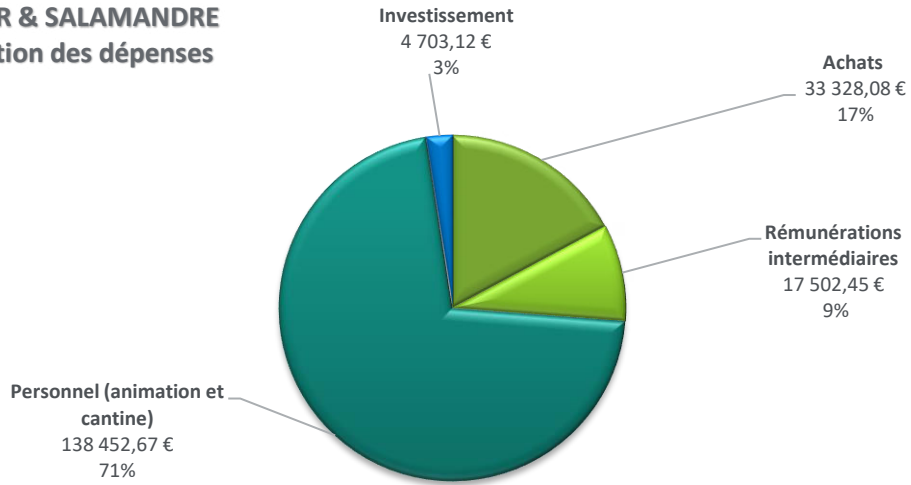
Projet "zéro déchet"

- *Enfants du groupe 6-8 ans*
- *Objectif : réduire la production de déchets*
- *Création à partir d'objets de récupération*
- *"Cuistots écolos" : découverte de nouvelles saveurs, apprentissage des unités de mesure, prise de conscience de l'importance d'un bon goûter équilibré.*

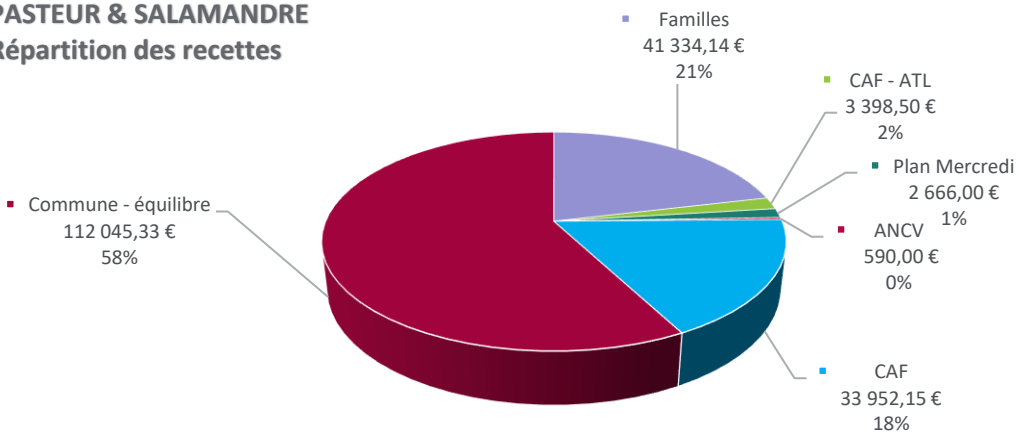
En 2023, le Plan Mercredi a bénéficié d'une subvention de l'Etat d'un montant de 2 080,00 €.

BILAN FINANCIER GLOBAL 2023 - PASTEUR & SALAMANDRE			
DEPENSES		RECETTES	
Achats	33 328,08 €	Familles	41 334,14 €
Rémunération intermédiaires	17 502,45 €	CAF ATL	3 398,50 €
Personnel (animation et cantine)	138 452,67 €	Plan mercredi	2 666,00 €
Investissement	4 703,12 €	ANCV	590,00 €
		CAF	33 952,15 €
		Commune – équilibre	112 045,53 €
TOTAL	193 986,32 €	TOTAL	193 986,32 €

PASTEUR & SALAMANDRE
Répartition des dépenses



PASTEUR & SALAMANDRE
Répartition des recettes



→ Les vacances d'été

↳ Le Camp des Bruyères

Le Camp des Bruyères accueille les enfants de toutes communes et, notamment, de Longuenesse, Saint-Omer, Wizernes et Salperwick qui participent financièrement au fonctionnement de cet accueil de loisirs.

Il est ouvert de 7h45 à 18h15, avec un accueil facultatif des enfants, sans supplément, le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h15.

Un service de ramassage par autocar est mis en place à partir de divers points sur les communes précitées. Le tarif inclut toutes les prestations (animation, activités, transport, repas, garderie), exceptée la participation facultative aux mini-camps.

Les enfants sont répartis selon leur âge en trois accueils sur Longuenesse :

- À l'école Pasteur, pour les 3-5 ans,
- À la Salle des Fêtes, Parc de la Mairie, pour les 6-11 ans,
- Au Centre Culturel Lamartine pour les 12-15 ans.

CAMP DES BRUYERES - Bilan fonctionnement			
	Nombre d'enfants accueillis		Période Nombre de jours
	Nombre total d'enfants	Nombre de longuenessois	
2022	332	163	Du 8 au 30 juillet 19 jours
2023	405	172	Du 10 juillet au 4 août 21 jours

La ville de Longuenesse verse une participation pour son fonctionnement.

Participation communale				
	2020	2021	2022	2023
Camp des Bruyères	12 330,00 €	17 671,50 €	16 259,25 €	19 504,80 €



↳ ALSH Août

En 2023, la même durée a été retenue, du lundi 7 au mardi au 29 août 2023. Les enfants étaient accueillis de 9 heures à 17 heures (+ garderie : 7 heures 45 – 9 heures et 17 heures – 18 heures 15).

Une inscription à la semaine est possible. Il est ouvert sur 2 sites :

- L'ALSH Pasteur pour les 3 à 5 ans
- La salle des Fêtes pour les + de 6 ans.

	2021	2022	2023
Moyenne/jour	109	130	130
- de 6 ans	25	35	32
+ de 6 ans	84	95	98

Les enfants sont répartis dans les groupes en fonction de leur âge

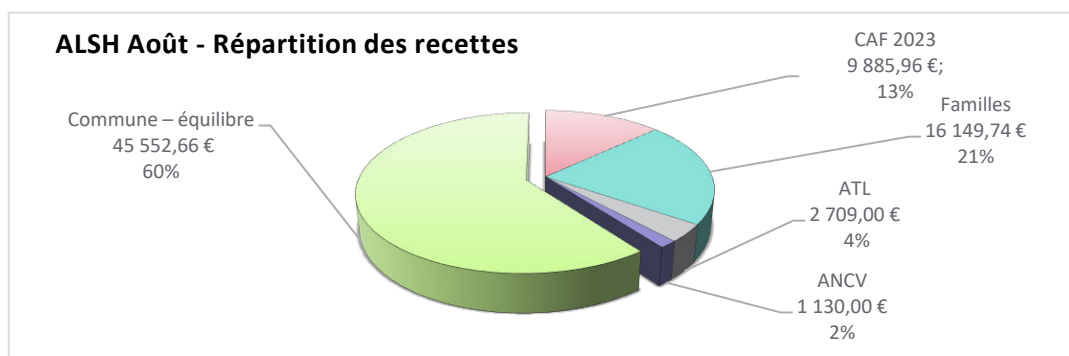
- 3-5 ans
- 6-7 ans
- 8-9 ans
- 10-11 ans
- 12-15 ans

Une sortie leur est proposé par semaine

- ↳ Tfou parc à Lille
- ↳ Jump-city à Calais
- ↳ Bagatelle
- ↳ Shoxtiime à St -omer
- ↳ Team square
- ↳ Piscine
- ↳ Kiddy squat
- ↳ L'île de Tortuga
- ↳ Médiatour

Pour les élémentaires des campings ont été organisés à Eperlecques et Calais.

ALSH AOUT - Bilan Financier			
DEPENSES		RECETTES	
Achats	31 743,28 €	CAF 2023	9 885,96 €
Personnel (animation & cantine)	43 684,08 €	Familles	16 149,74 €
		ATL	2 709,00 €
		ANCV	1 130,00 €
		Commune – équilibre	45 552,66 €
TOTAL	75 427,36 €		75 427,36 €



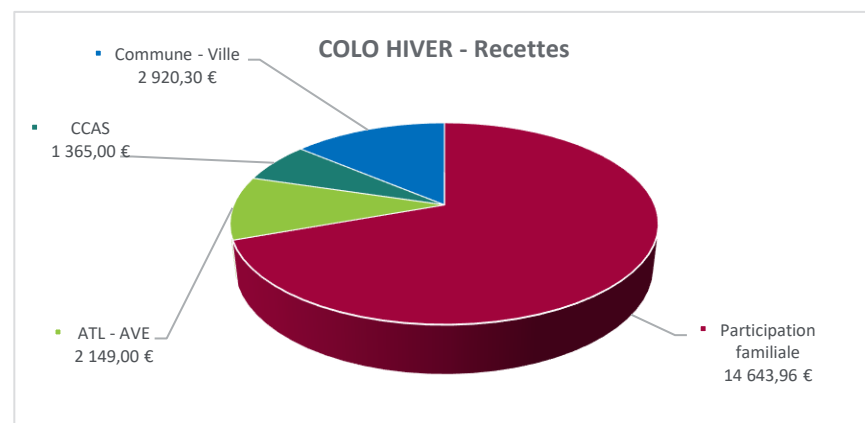
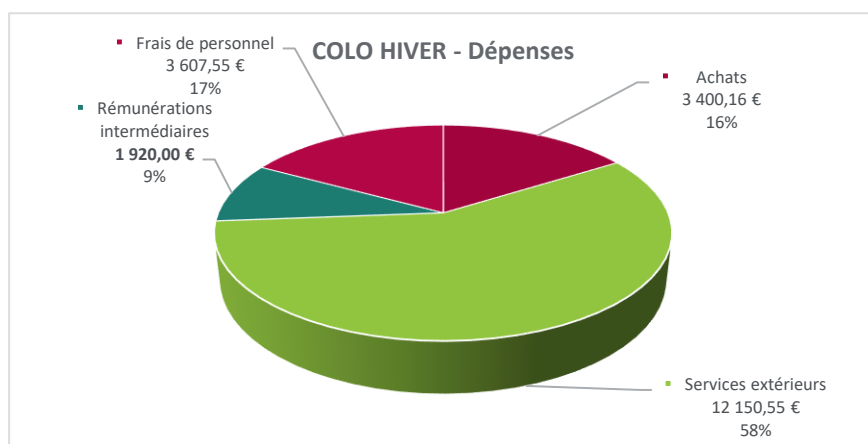
→ Les Colonies

La Ville organise, pendant les vacances de février et d'été (juillet), des colonies qui permettent aux enfants d'aller découvrir ou redécouvrir le Jura.

Tout comme les ALSH, celui-ci bénéficie d'un tarif suivant quotient familial. Les familles peuvent bénéficier de l'AVE (Aide Vacances Enfants) et/ou d'une aide du CCAS selon critères.

	2020	2021	2022	2023
Hiver	34	Annulée en raison de la crise sanitaire		36
Eté	Annulée en raison de la crise sanitaire	15	31	38

COLO HIVER - BILAN FINANCIER 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Achats	3 400,16 €	Participation familiale	14 643,96 €
Services extérieurs	12 150,55 €	ATL - AVE	2 149,00 €
Rémunérations intermédiaires	1 920,00 €	CCAS	1 365,00 €
Frais de personnel	3 607,55 €	Commune - Ville	2 920,30 €
TOTAL	21 078,26 €		21 078,26 €



COLO HIVER

2023

- ⇒ du 10 au 17 février
- ⇒ **36 enfants**
 - . 21 longuenessois
 - . 15 extérieurs
- ⇒ Equipe d'animation
 - 1 directeur**
 - 7 animateurs/trices**
- ⇒ **Sorties & activités**
 - . Ski
 - . Balades en traîneau à chiens
 - . Patinoire
 - . Parc polaire de Chaux-Neuve
 - . Musée du ski et des traditions rousielandes
 - ...

COLOS ETE

2022

- ⇒ du 11 au 21 juillet
- ⇒ **31 enfants**
 - . 18 longuenessois
 - . 13 extérieurs
- ⇒ Equipe d'animation
 - 1 directrice**
 - 5 animateurs/trices**
- ⇒ **Sorties**
 - . Jura Splash
 - . Château de Joux
 - . Patinoire
 - . Bowling
 - . Piscine
 - . Lac de Doucier
 - . Centre des Rousses
 - . Feux d'artifices aux Rousses
 - ...

2023

- ⇒ du 10 au 22 juillet
- ⇒ **38 enfants**
 - . 24 longuenessois
 - . 14 extérieurs
- ⇒ Equipe d'animation
 - 1 directrice**
 - 5 animateurs/trices**
- ⇒ **Sorties**
 - . Jura Splash
 - . Randonnées canyoning
 - . Piscine
 - . Luge sur rail
 - ...

COLO ETE - BILAN FINANCIER 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Prestation de service	5 870,44 €	Participation familiale	5 169,50 €
Alimentation	2 201,19 €	CAF VACAF	17 873,58 €
Fournitures diverses	601,62 €		
Transports	9 250,51 €	CCAS	600,00 €
Produit pharmaceutiques	136,90 €		
Frais de personnel	13 862,46 €	Subvention Colo Apprenante	19 500,00 €
Charges sociales	4 629,72 €		
TOTAL	36 552,84 €		43 143,08 €

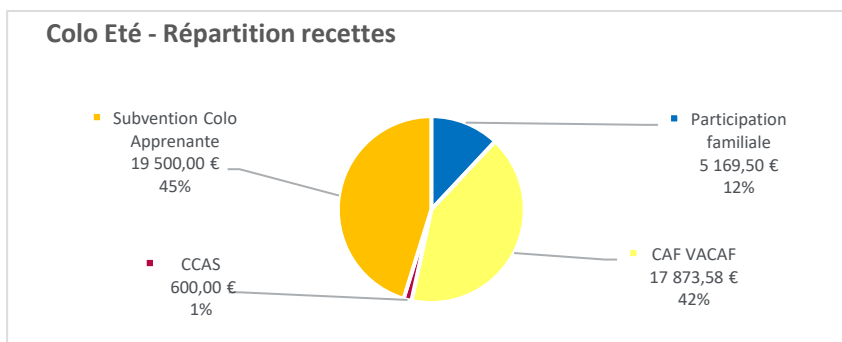
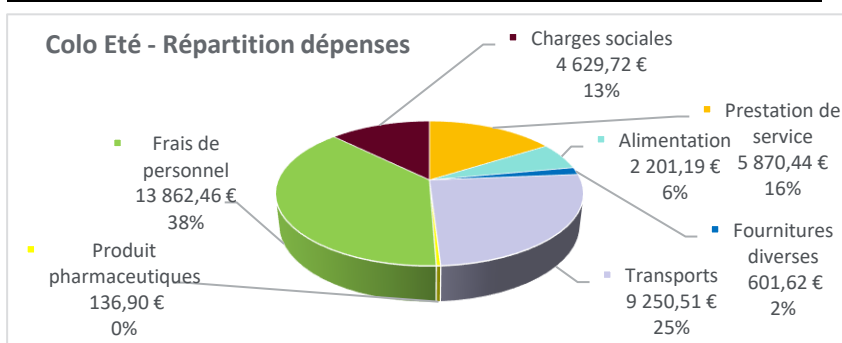
Pour la première fois, en 2023, la commune a bénéficié du dispositif «Colo Apprenante».

Bien qu'ayant été sollicitée, son attribution n'était pas acquise au moment de l'élaboration du budget. Elle n'y était donc pas intégrée.

En 2023, sur les enfants ayant participé étaient longuenessois. Pour ces familles, le séjour était gratuit.

Sauf remboursement du trop-perçu, cette recette supplémentaire sera affectée aux activités 2024 (sorties supplémentaires pour la colo, par exemple).

Par ailleurs, en fonction de la labellisation des séjours, les familles éligibles pourront bénéficier de la gratuité.



→ Les activités ponctuelles

↪ Le Carnaval

Chaque année, en mars, un carnaval est organisé à travers la Ville et permet de réunir le Centre Social Intergénérationnel et les habitants des quartiers à proximité de la Mairie.

Celui-ci se termine par un lancer de bonbons et un goûter à la Salle des Fêtes.

↪ La Chasse aux œufs

Cette activité réunit les enfants de 3 à 9 ans, dans le parc de la Mairie, entre 10 heures et 12 heures 30.

Elle a lieu dans la petite forêt et le terrain proche de l'Hôtel de Ville, en fonction des tranches d'âge 3/5 ans et 6/8 ans et plus de 9 ans.

Des œufs ont été dispersés dans chaque parcours et l'enfant les trouvant a reçu un mug de Pâques.

La tranche des 9 ans et plus a bénéficié d'une animation à partir du logiciel Explorama. Le but était de répondre à différentes questions sur le thème de la commune de Longuenesse. Cette activité a été très appréciée des enfants et des familles.

Des animations ont été mises en place : poney et mini-golf. A cela s'ajoutent les traditionnelles activités manuelles permettant aux enfants d'attendre leur tour. Un stand de jeux en bois a également été mis à disposition des enfants.

Un animateur donne les consignes au départ de chaque site. Depuis 2018, les élus du Conseil Municipal des Jeunes y ont été associés.

Les parents présents peuvent prendre un café ou un jus de fruit pendant le temps de l'activité.

Six membres de l'équipe jeunesse et une service civique ont participé à cette matinée.

	2018	2019	2022	2023
Inscrits	98	116	91	167
Présents	91	91	89	154

CHASSE AUX ŒUFS - BILAN FINANCIER 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Achats	833,40 €	Commune - équilibre	2 480,70 €
Rémunérations intermédiaires	600,00 €		
Personnel (animation et cantine)	1 047,30 €		
TOTAL	2 480,70 €		2 480,70 €

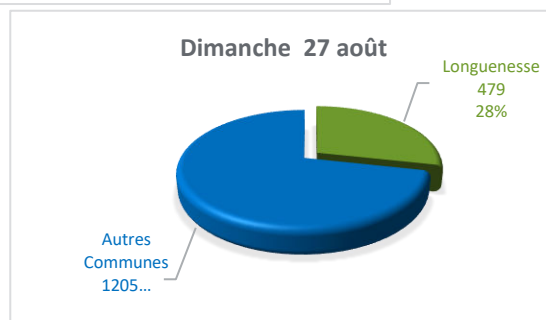
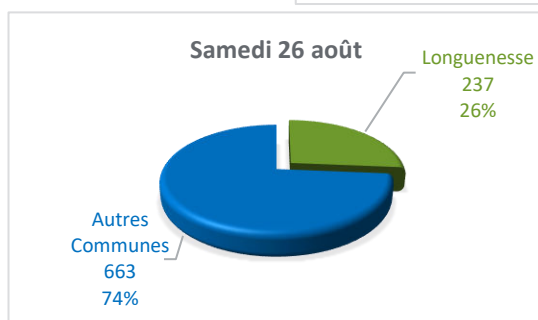
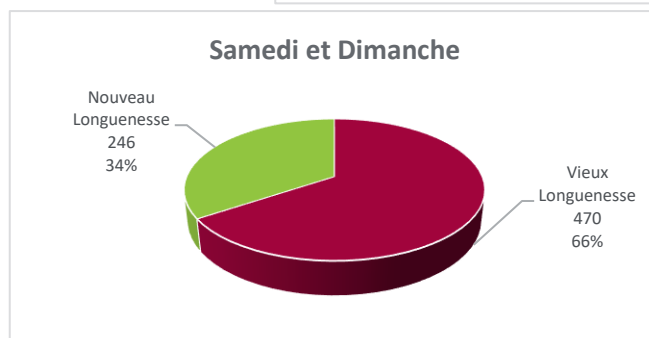
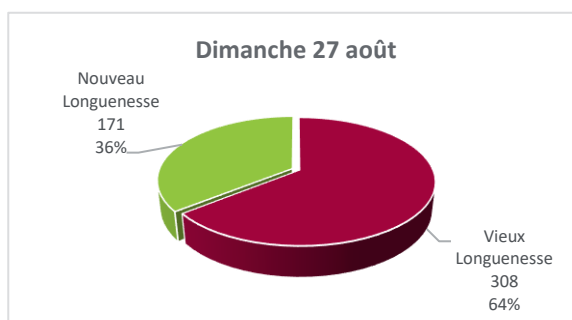
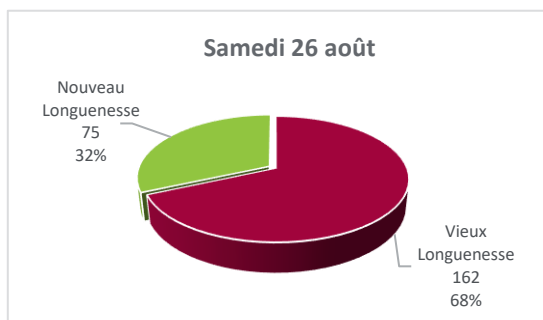


↔ Le Festival du Jeu

En 2023, le Festival du Jeu et s'est déroulé les samedi 26 et dimanche 27 août, au Stade des Chartreux. En plus des activités habituelles, les familles ont pu profiter d'un espace dédié aux plus petits (parcours de motricité, structures gonflables, pêche aux canards), d'un escape-game, de gyropodes,

Plus de 2 500 visiteurs ont été enregistrés sur les 2 jours.

Visiteurs Festival du Jeu	LONGUENESSE			Autres communes	Total Général
	Vieux	Nouveau	Total		
Samedi 26 août	162	75	237	663	900
Dimanche 27 août	308	171	479	1205	1684
TOTAL	470	246	716	1868	2584



↳ La Parade de Noël

La Parade de Noël a eu lieu le samedi 23 décembre. L'après-midi s'est déroulée comme suit :

- 15 heures Spectacle pour enfants à la Salle des Fêtes
« Le Noël de Clara » - Compagnie Mariska
- 16 h 30 Départ de l'Hôtel de Ville
- 20 h 30 Retour à l'Hôtel de Ville

- **Animation** . Discomobile par la société EVP
 . Présence de 6 personnes des Zouk Lovers
 . 3 mascottes (sur structures métalliques décorées)
 . 4 personnages

- **4 points proposaient du chocolat chaud et du vin chaud**

- . ALSH Pasteur
- . ALSH Salamandre
- . Centre Social Inter-génération (ESCAL)
- . Mairie (membres de l'OMC – utilisation des cuisines de la Salle des Fêtes)

Itinéraire

Départ de la Mairie à 16h30

Rue J. Curie – rue de Lumbres – place de Vedrin – rue du Maréchal Leclerc

ARRET n°1 ALSH Pasteur

Rue Lamartine – rue E. Zola – rue R. Salengro – rond-point Mc Do – avenue L. Blum – route de Blendecques – rue Gabrielle Colette – rue Baudelaire – avenue Verlaine – rue A. de Vigny – avenue Rimbaud – avenue Buffon – rue A. Camus – rue M. Bastié – rue Blériot

chocolat chaud & vin chaud

ARRET n°2 ALSH Salamandre

Avenue Mozart – rue Chopin – Domaine de la Mélodie – rue Rembrandt – avenue L. Blum – rue Brueghel

chocolat chaud & vin chaud

ARRET n°3 ESCAL (ancien centre social Intergénération)

Rue Brueghel – rue du Dr Alexandre – rue de la Libération – rond-point Mc Do – rue Roger Salengro – rue des Frères Camus – rue D. Cordonnier – rue Diderot – rue du stade – avenue Clémenceau – chemin des Berceaux (place des Berceaux) – demi-tour pour retourner en Mairie : avenue Clémenceau – rue Joliot Curie – place Hôtel de Ville – parc de la Mairie

chocolat chaud & vin chaud

ARRET n°4 et arrivée vers 20h30 Mairie

chocolat chaud & vin chaud

Lancer de lanternes célestes

Cet itinéraire a permis de parcourir tous les quartiers de la ville.

→ Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes a fait l'objet d'un renouvellement en novembre 2023. Ainsi, 22 jeunes ont été élus sur le territoire de Longuenesse :

Répartition des élus <i>(chiffre dépendant du nombre de candidatures)</i>	
Ecole du Centre	1
Ecole Pasteur	2
Ecole Blum	3
Ecole Sand	4
Ecole Verlaine	2
Collège Blaise Pascal	4
Collège de la Morinie	2
Collège de la Malassise	2
Ecoles extérieures	2

Les jeunes élus bénéficient d'un budget leur permettant d'organiser leurs réunions et de mettre en place des actions. Une élue déléguée et un animateur les accompagnent pendant toute la durée du mandat.

Ainsi, le Conseil Municipal des Jeunes a pu mettre en place différentes actions :

- collecte de dons pour la Turquie et la Syrie ainsi que pour les sinistrés des inondations de l'audomarois,
- participation à une rencontre avec le chercheur et aventurier Bertrand Piccard
Organisée par la CAPSO pour son tour du monde avec Solarimpulse.
- opération Villages et Marais propres proposé par la CAPSO
- manifestation de souvenir en l'honneur du Colonel Beltrame
- une Brocante, organisée chaque année depuis 2019, toujours au profit du Téléthon qui a remporté un franc succès
- organisation d'une exposition sur le Développement Durable à destination des élèves des écoles de Longuenesse.

Le CMJL c'est aussi, en 2023, 10 réunions de fonctionnement et une participation assidue aux différentes commémorations.

Leur mandat a également été marqué par la visite de L'Hôtel du Département à Arras et du Louvres Lens ainsi que de l'Assemblée nationale. Ces sorties ont pour but de leur faire découvrir nos institutions démocratiques.

CMJL – Dépenses 2023	
Achat pour réunions	381,50 €
Matériel pour actions	723,20 €
Dépenses renouvellement CMJL	1 861,15 €
Conseil Départemental/ Assemblée Nationale	4 196,50 €
Total dépenses CMJL	7 458,35 €

Les CMJ de Blendecques, Saint-Omer et Arques ont participé à ces visites. Elles ont fait l'objet d'un remboursement de la dépense de leur part.

SORTIES - REMBOURSEMENT AUTRES CMJ		
CMJ BLENDECQUES	406,00 €	Visite de l'Hôtel du Département
CMJ SAINT OMER	1 049,66 €	Visite de l'Assemblée Nationale
CMJ ARQUES	913,66 €	
TOTAL	2 369,32 €	



→ Le Programme de Réussite Educative

Annexe page 114 : Rapport d'activités

Le PRE s'adresse aux 2 à 16 ans et leurs parents, nécessitant un «coup de pouce», résidant dans les Quartiers Politique de la Ville :

- Saint-Exupéry/L Blum,
- Quai du commerce/Saint sépulcre,
- OU dont les enfants sont scolarisés dans les établissements suivants :

. Arques :	Ecole Camus	REP+
. Longuenesse :	Ecoles Blum	REP+
	Sand	REP+
	Blériot	REP+
	Verlaine	

. Saint-Omer :

Ecoles	Jules Ferry	REP+
	Paul Bert	REP+
	Charles Perrault	
	Michelet	REP+,
	Montaigne	REP+
	Prévert	REP+
	Condorcet	Quartier de veille
	Collège de la Morinie	REP +

Il cible donc deux quartiers prioritaires où se trouvent deux circonscriptions de l'Éducation Nationale comprenant 12 écoles et 1 collège.

Le PRE a été transféré du CCAS de Longuenesse à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} juillet 2021. Une convention a été rédigée avec les communes concernées pour arrêter les modalités de transfert et sécuriser la continuité du service.

Il est installé au Septuor où se trouve également l'Inspection Académique, Pas-de-Calais Habitat, Mahra le Toit Service Logement, Solidarité Jalon par le Travail.

Le loyer est financé par l'exonération de la TFPB consentie par la Ville de Longuenesse à Pas-de-Calais Habitat.

Son objectif principal : proposer de façon réactive un accompagnement aux enfants et aux familles, présentant des signes de fragilité, de façon à apporter un mieux dans leur réussite.

Il s'agit d'apporter aux enfants un soutien individuel tout en impliquant les parents, premiers éducateurs, en s'appuyant sur son parcours, qui s'inscrit dans différents champs : santé, culturel, éducatif, relations parents-enfants, scolaire ...

Cet objectif est travaillé via des accompagnements individualisés pouvant être complétés par des actions collectives, répondant aux objectifs fixés pour les enfants et leur famille. Différentes actions sont ainsi proposées, parmi elles, certaines sont financées exclusivement via les crédits alloués par la Caisse d'Allocations Familiales.

La démarche du PRE est donc globale et prend en compte l'environnement de l'enfant.

Mais c'est aussi une réponse individualisée composée :

- d'un suivi individuel,
- d'actions personnalisées selon les besoins de l'enfant et de sa famille.

L'équipe du P.R.E. est composée d'une coordinatrice et de deux référents famille.

L'intervention des référents famille consiste à rencontrer l'enfant et sa famille régulièrement, afin de définir ensemble, avec l'accord de l'Équipe Pluridisciplinaire Restreinte, un projet d'accompagnement cohérent en lien avec les difficultés rencontrées, par la mise en place d'objectifs.

Lors des entretiens, le référent famille l'accompagne :

- par la mise en place d'objectifs selon les besoins repérés par la famille, l'école...
- pour de la guidance parentale, autour de difficultés familiales, scolaires, sociales... vers des ateliers mis en place pour la majorité des enfants et en fonctions des besoins.

Le référent famille est en lien permanent avec les écoles, où il est amené à participer aux équipes éducatives, et à rencontrer les enfants, dans le cadre scolaire.

Dans toutes ses missions, le référent famille est un relais, permettant aux familles de découvrir toutes les instances qui existent sur notre territoire. Ainsi, l'objectif visé est qu'elles soient en capacité de mobiliser les ressources institutionnelles de façon autonome.

L'Equipe Pluridisciplinaire Restreinte se réunit de façon mensuelle. Elle est composée d'un représentant de la C.A.F, de la M.D.S, des C.C.A.S. des trois communes, des centres sociaux, de l'Education Nationale par le biais du coordonnateur de la REP+, du R.A.S.E.D., de la psychologue Scolaire et d'une assistante sociale du DSDEN du Pas-de-Calais, Service Social en faveur des Elèves, de l' A.A.D.C.M.O, de la psychologue et l'équipe du PRE. Elle est consultée pour chaque demande d'entrée.

Colonie PRE 2023

FORT MAHON

⇒ **19 enfants**

↪ 16 garçons

↪ 3 filles

↪ 8 enfants de Longuenesse

↪ 9 enfants de Saint-Omer

↪ 2 enfants d'Arques

⇒ **du 22 au 29 avril**

⇒ **Encadrement** : une directrice, 3 animatrices BAFA.

⇒ **Objectifs** :

. Travailler sur l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité.

. Responsabilisation par le fait :

→ d'élaborer la charte de vie du séjour,

→ de mettre et débarrasser la table, de se servir,

→ de participer aux tâches de la vie quotidienne : ranger la chambre, le matériel pédagogique,

→ de choisir ses activités,

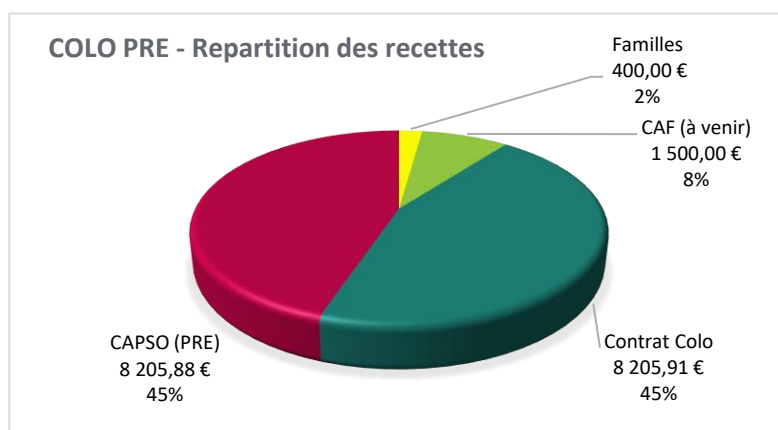
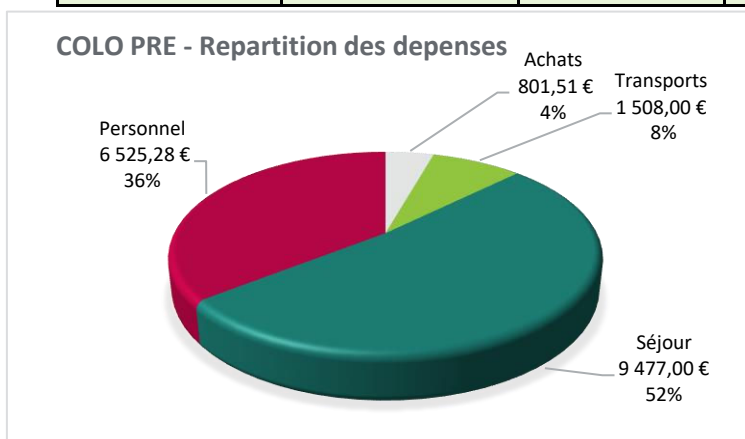
→ de communiquer ses idées, ses souhaits lors de temps d'échanges,

→ de participer à la réalisation de certains plats avec une animatrice,

. Sensibilisation au monde qui les entoure, à l'importance de respecter l'autre, source d'enrichissement et d'épanouissement.

L'enfant, acteur de son séjour, peut ainsi s'épanouir dans de nombreux domaines.

COLO PRE - BILAN FINANCIER 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Achats	801,51 €	Familles	400,00 €
Transports	1 508,00 €	CAF (à venir)	1 500,00 €
Séjour	9 477,00 €	Contrat Colo	8 205,91 €
Personnel	6 525,28 €	CAPSO (PRE)	8 205,88 €
TOTAL	18 311,79 €		18 311,79 €



→ Le Séjour Familles

Mis en place en 2022, ce séjour garde les mêmes objectifs à savoir :

- renforcer les liens intra-familiaux
- créer du lien social entre les habitants d'un même quartier
- permettre la découverte d'une nouvelle région
- favoriser un départ en vacances et, ainsi, de profiter « autrement » en famille
- découvrir l'organisation de vacances (planning, budget, sorties, repas,)
- faire élaborer une charte de vie collective

En 2023, six familles ont participé à ce séjour, organisé à Morbier, du 30 juillet au 7 août :

- ▶ 3 familles longuenessoises
- ▶ 3 familles extérieures

Elles étaient aidées par deux accompagnatrices du service Jeunesse.

Par ailleurs, afin de favoriser la prise de contact, la vie collective, un week-end à Fort Mahon les avait réunies, les 13 et 14 mai.

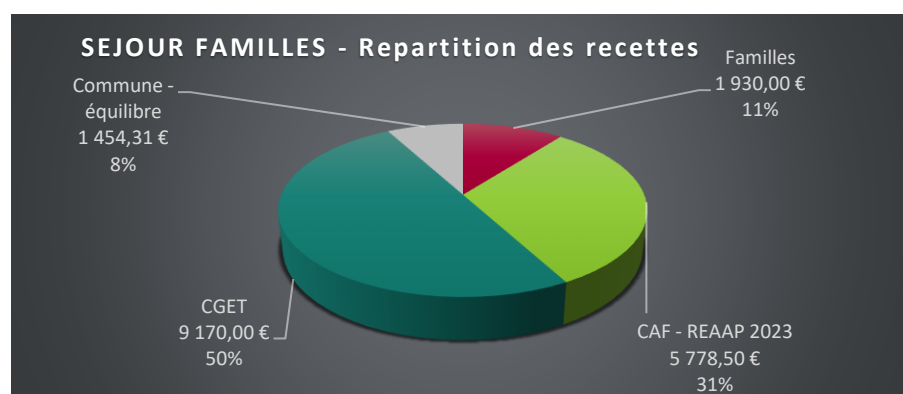
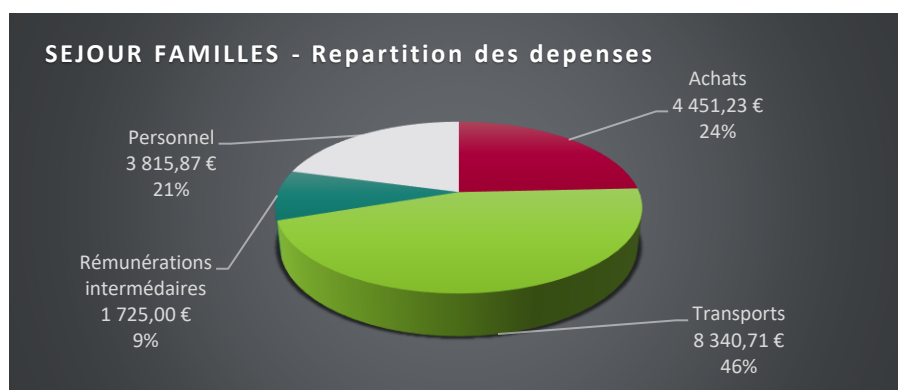
Celui-ci a également permis de mettre en place le planning comprenant les sorties et d'élaborer la charte de vie collective.

Ainsi, pendant le séjour, elles ont pu visiter :

- ↳ La grande Saline (classée au patrimoine de l'UNESCO)
- ↳ Le parc polaire
- ↳ Gaïa Loisirs
- ↳ Le musée du Jouet
- ↳ Urban Loisirs

Enfin, une soirée au bowling Sitting Bowl a été organisé pour clôturer le séjour.

SEJOUR FAMILLES - BILAN FINANCIER 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Achats	4 451,23 €	Familles	1 930,00 €
Transports	8 340,71 €	CAF - REAAP 2023	5 778,50 €
Rémunérations intermédiaires	1 725,00 €	CGET	9 170,00 €
Personnel	3 815,87 €	Commune - équilibre	1 454,31 €
TOTAL	18 332,81 €		18 332,81 €



4 – Les plus de 15 ans

→ Le Camps d'Ados

Le Camp d'ados s'est déroulé du 20 au 31 août 2023, à MARCK. Les 12 participants (4 longuenessois et 7 extérieurs dont 2 sportifs longuenessois, 7 filles et 5 garçons) s'y sont rendus en train et à vélo.

L'équipe d'animation était constituée d'une directrice et d'une animatrice.

L'inscription incluait la participation aux réunions de préparation. En effet, comme la première fois, les jeunes ont décidé de leur séjour. Ils ont ainsi planifié leurs repas, leurs activités, les temps de sortie et la vie quotidienne (cuisine et nettoyage). La charte de vie s'est ainsi construite.

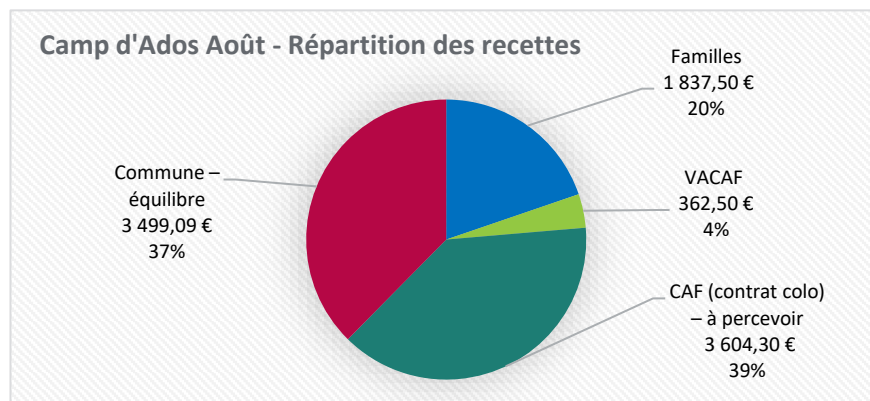
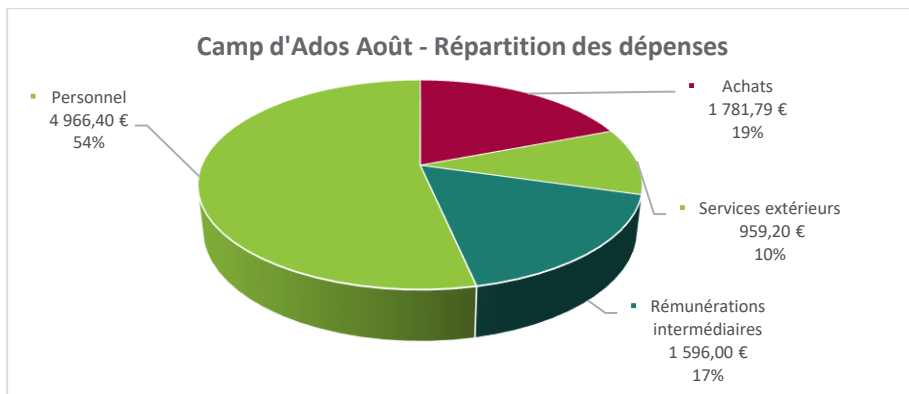
Des balades à vélo et un montage du camp ont également été organisés avant le départ pour maximiser leur autonomie.

Les jeunes ont participé activement au montage du camp mais aussi aux activités quotidiennes. Les difficultés ont été gérées par la concertation.

Pendant le séjour, différentes activités ont été organisées :

- ▷ Balades
- ▷ Piscine
- ▷ Norden Quiz et Escape Game
- ▷ Plage
- ▷ Cité Europe
- ▷ Char à voile
- ▷ Haras de la Côte d'Opale
- ▷ Balade guidée en bus au Cap Gris Nez

CAMP D'ADO AOUT - BILAN FINANCIER 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Achats	1 781,79 €	Familles	1 837,50 €
Services extérieurs	959,20 €	VACAF	312,50 €
Rémunérations intermédiaires	1 596,00 €	CAF (contrat colo) – à percevoir	3 604,30 €
Personnel	4 966,40 €	Commune – équilibre	3 549,09 €
TOTAL	9 303,39 €		9 303,39 €



➔ Le Relais Ecoute Jeunesse

Le Relais Ecoute Jeunesse permet au 15/26 ans de bénéficier, s'ils en ont besoin, d'informations dans tous les domaines.

Le Pôle Jeunesse, Social et Entretien enregistre des demandes ponctuelles : BAFA, information sur la Bourse Nationale, formations possibles...

Un site Facebook dédié a également été mis en place. Toute documentation reçue par la Commune y est intégrée. Des publications y sont donc régulièrement effectuées. Cette page voit son nombre d'abonnés augmenter régulièrement.

En 2023, un travail pour la réalisation d'un livret et d'un site infos jeunes a été effectué, en partenariat avec des étudiantes en licence pro intervention social de l'ULCO Dunkerque et un étudiant en web-développement du Greta de Longuenesse.

Par ailleurs, une démarche de labélisation « Relais info jeunes » auprès du Centre régional Information Jeunesse des Hauts de France a été entamée avec succès.



→ Les stages B.A.F.A.

En 2023, la commune a, de nouveau, organisé deux sessions :

- Une formation de base du 15 au 22 avril,
- Un stage d'approfondissement du 28 octobre au 2 novembre, grands jeux et activités

	Nombre de Stagiaires formés			Prix/stagiaire
	Longuenessois	Extérieurs	Total	
BASE	7	22	29	330,00 €
APPROFONDISSEMENT	5	25	30	240,00 €
TOTAL	12	47	59	

→ **En avril**, il s'agissait d'un stage en demi-pension. Les jeunes inscrits ont pu bénéficier de :

- l'aide de la CAF de 150,00 € à 200,00 €, selon les ressources,
- de celle de la ville s'ils sont longuenessois,
- A cela pouvait s'ajouter, si nécessaire, et sous condition de revenu, celle du CCAS (25,00 €).

Cette session s'est déroulée à la Salle des Fêtes et à l'ALSH Pasteur (intervention des stagiaires).

STAGE BAFA – Session avril 2023 - BILAN FINANCIER			
Dépenses		Recettes	
Alimentation	939,75 €	Participation forfaitaire Foyers Ruraux	870,00 €
Aide financières (Ville + CCAS)	380,00 €	Budget Ville	694,47 €
Valorisation personnel	244,72 €		
TOTAL	1 564,47 €		1 564,47 €
<i>Aide ville</i>	<i>4 longuenessois</i>	<i>330,00 €</i>	
<i>Aide CCAS</i>	<i>2 longuenessois</i>	<i>50,00 €</i>	

→ **En décembre**, il s'agissait d'un stage en approfondissement, en demi-pension. Cette session s'est déroulée à la Salle des Fêtes.

Pendant celle-ci, les jeunes ont organisé une soirée Halloween regroupant plusieurs stands.

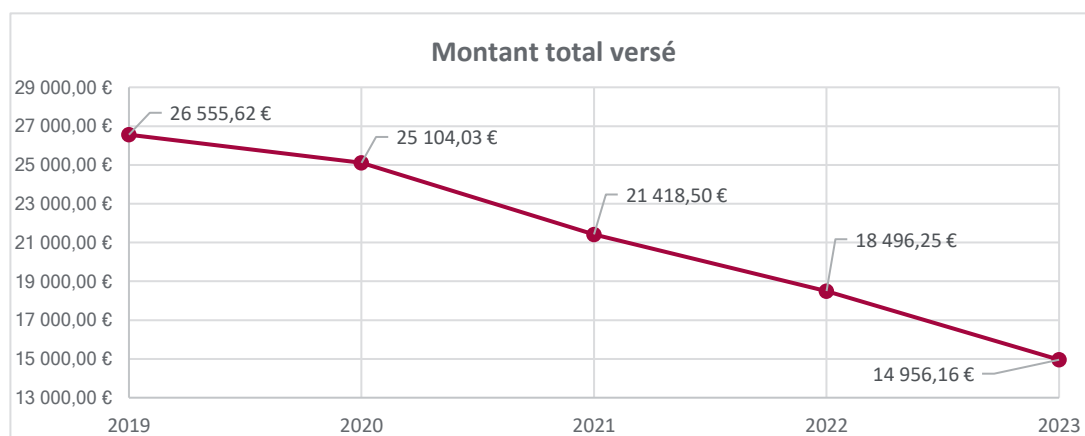
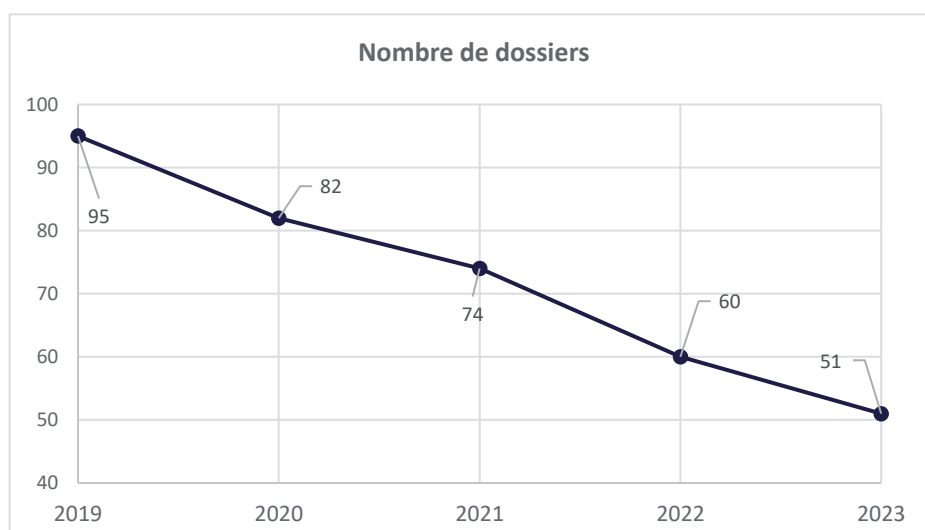
STAGE BAFA – Session octobre 2023 - BILAN FINANCIER			
Dépenses		Recettes	
Alimentation	1 195,08 €	Participation forfaitaire Foyers Ruraux	580,00 €
Aide financières (Ville + CCAS)	265,00 €	Budget Ville	1 125,08 €
Valorisation personnel	245,00 €		
TOTAL	1 705,08 €		1 705,08 €
<i>Aide ville</i>	<i>4 longuenessois</i>	<i>240,00 €</i>	
<i>Aide CCAS</i>	<i>1 longuenessois</i>	<i>25,00 €</i>	



→ Les étudiants

Une bourse communale est versée aux étudiants domiciliés à Longuenesse depuis plus d'un an à la date de rentrée scolaire. Celle-ci équivaut à 10 % du montant de la bourse nationale. Elle est versée en deux fois, en janvier et en juin.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	95	82	74	60	51
Montant global de l'aide	26 555,62 €	25 104,03 €	21 418,50 €	18 496,25 €	14 956,16 €



→ Les jeunes sans emploi de moins de 25 ans

Les jeunes, sans emploi et non indemnisés reçoivent, à l'occasion des Fêtes de Noël, une allocation de 110,00 €.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes	14	7	5	6
Montant global de l'aide	1 440,00 €	770,00 €	550,00 €	660,00 €

Il propose aux jeunes de 4 à 12 ans, des activités sportives, créatives et ludiques adaptées en fonction de leur âge.

Tous les mercredis de 14 heures à 17 heures et pendant les petites vacances scolaires, tous les jours de 14 heures à 17 heures.

→ Accompagnement à la scolarité

Tous les jours de 15 heures 45 à 18 heures.

Une équipe de bénévoles aide les enfants de 6 à 14 ans à faire leurs devoirs. Lorsque les devoirs sont terminés, les animateurs proposent d'autres activités aux enfants.

→ Centre Animation Jeunesse (CAJ)

Il propose aux adolescents de 11 à 17 ans ainsi qu'aux jeunes majeurs, des activités sportives et culturelles.

Le secteur jeune est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 13 heures 30 à 18 heures 30 et le samedi de 14 heures à 20 heures . Il est également ouvert pendant les vacances scolaires.

→ Aux seniors

Pour les 55 ans et plus, il propose des activités de groupe, des sorties, des thés dansants... pour conserver le lien social, des activités pour préserver l'intellect et des activités physiques adaptées.

Par ailleurs, il mène des actions tout au long de l'année.

Subventions de Fonctionnement				
	2020	2021	2022	2023
Centre Social Inter-générationnel ESCAL	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

LA POLITIQUE CULTURELLE

1 - Les associations

La commune recense 9 associations intervenant à Longuenesse et se concentrant sur l'animation et la culture. Selon leur demande, elles reçoivent des subventions dont le montant total est repris ci-après et bénéficient d'aide matérielle dans l'organisation de leurs manifestations.

Tout au long de l'année, différentes manifestations culturelles sont programmées. Elles sont abordées par la suite.

Ces associations sont :

*Accueil Audomarois
ALL La Bagarnette section danses folkloriques
Amicale de l'Harmonie Municipale de Saint-Omer
Atelier Théâtre Face & Cie
Cercle d'échecs de Longuenesse
Club de scrabble audomarois
Association Chemin de Fer Touristique
Créagile 219
Office Municipal de la Culture*

Animations & Culture – Subventions aux Associations	
2021	17 400,00 €
2022	12 677,89 €
2023	10 755,00 €

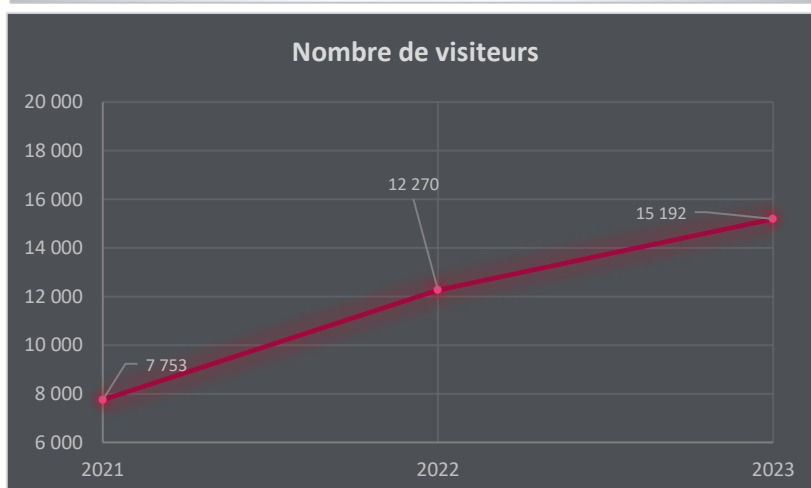
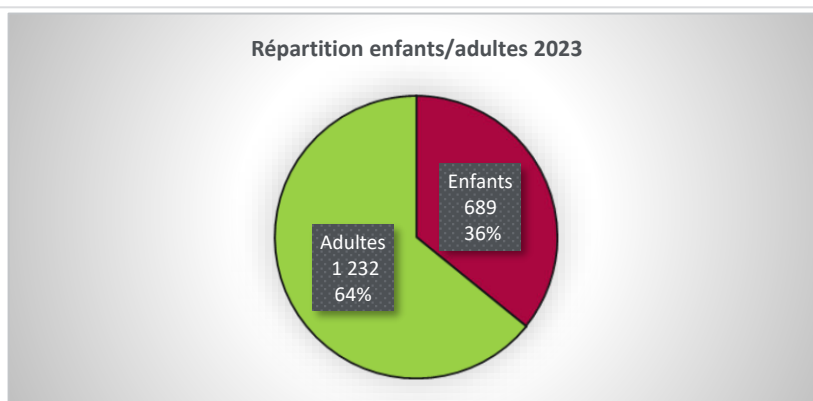
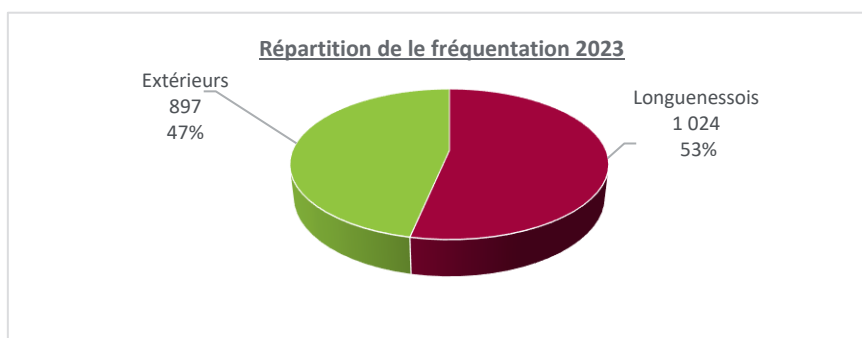
2 - L'école de Musique, de Danse & d'Arts Plastiques

De compétence CAPSO, les activités Musique, Arts Plastiques et Danse se déroulent en partie à Longuenesse, respectivement au Centre Lamartine pour les deux premières et au Centre d'Activités Saint-Quentin pour la dernière.

Nombre d'élèves		
	2022	2023
TOTAL GENERAL	2089	2138
Arts visuels	42	45
Danse	115	53
Musique	4	126
Théâtre	8	9
Longuenessois *	169	209
<i>* Certains élèves sont inscrits dans plusieurs discipline</i>		

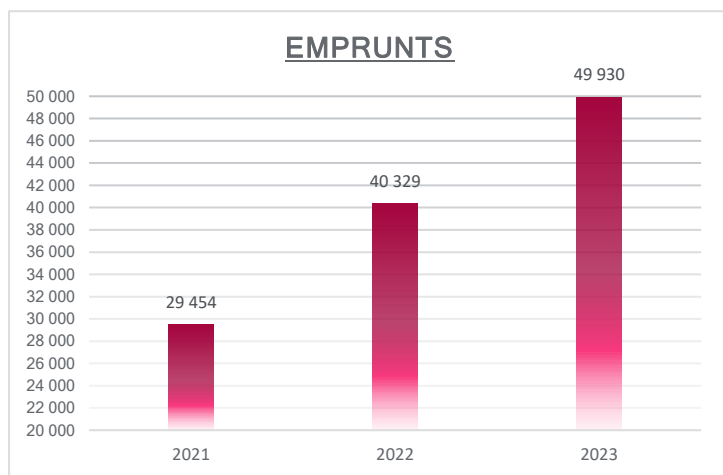
Média'Tour recense actuellement 1 921 adhérents (bibliothèque et ludothèque) répartis comme suit :

FREQUENTATION MEDIATOUR (bibliothèque et ludothèque)						
	Enfants		Adultes		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Longuenessois	319	372	453	652	732	1 024
Extérieurs	222	317	383	580	605	897
TOTAL	541	689	836	1 232	1 337	1 921



→ La bibliothèque

EMPRUNTS – Livres et Périodiques							
	Adultes		Jeunesse		Total		TOTAL GENERAL
	Livres	Périodiques	Livres	Périodiques	Livres	Périodiques	
2021	14 899	542	13 897	116	28 796	658	29 454
2022	18 216	603	21 440	70	39 656	673	40 329
2023	21 242	663	27 972	53	49 212	716	49 930



LES ACHATS
En 2022, 1 349 livres ont été achetés dont : → 649 pour les adultes → 700 pour les enfants
En 2023 1266 livres ont été achetés dont : → 618 livres adultes → 648 livres jeunesse
En 2023 le fonds propre atteint 10 431 documents : → 5157 livres jeunesse et 88 périodiques → 4957 livres adultes et 229 périodiques

La bibliothèque est ouverte au public selon les horaires ci-après :

Mardi & Mercredi	Jeudi & vendredi	Samedi
9 heures – 12 heures 13 heures 30 - 18 heures	13 heures 30 - 18 heures	10 heures – 17 heures en continu

Un créneau est également réservé aux scolaires, le jeudi matin de 9h à 12h.

L'adhésion est gratuite pour tous, personnes domiciliées sur le territoire de la CAPSO ou hors CAPSO.

Les principaux fournisseurs sont Mots et Merveilles, les Editions BPE, Alpha B, Temps Livre.

L'heure du conte est proposée, un mercredi par mois de 10 heures à 10 heures 30.

Une fois par mois le R.P.E. composé d'assistantes maternelles et d'enfants se déplace pour écouter les histoires que Carole leur a concoctées.

Les mercredis matin le Centre Aéré Pasteur de Longuenesse vient consulter des livres sur place avec un groupe d'enfants d'âge moyen.

Le mardi après-midi et, certains vendredis, des groupes d'enfants de l'I.M. E fréquentent la bibliothèque.

Le jeudi matin est réservé à l'accueil des écoles maternelles et primaires de Longuenesse.

L'ESCAL se déplace à Média'Tour le vendredi après-midi pour diverses activités.

Durant les périodes de vacances scolaires, les A.L.S.H. de Longuenesse viennent régulièrement emprunter des livres.

→ La Ludothèque

La ludothèque est ouverte toute l'année les mercredi et samedi. Toutefois, les horaires sont différents selon que ce soit hors ou pendant les vacances :

Hors Vacances		Vacances (depuis les vacances de Novembre)		
Mercredi	Samedi	Mercredi	Jeudi & Vendredi	Jeudi & Vendredi
9 h 00 – 12 h 00	10 h 00 – 12 h 30	9 h 00 – 12 h 00	13 h 30 – 18 h 00	10 h 00 – 12 h 00
13 h 30 – 18 h 00	13 h 30 – 17 h 00	13 h 30 – 18 h 00		13 h 30 – 17 h 00

Cette extension des horaires a été mise en place pour satisfaire les adhérents et harmoniser avec les horaires de Média 'Tour.

22 heures d'ouverture au public sont donc proposées pendant les vacances scolaires et 13 heures en dehors de celles-ci.

La ludothèque :

Emprunt possible de 2 jeux par carte adhérent pour 3 semaines	Possibilité pour les enfants de + de 3 ans de venir jouer sur place (sans adulte pendant 1 heure maximum)	Jeu sur place ouvert aux familles
Pas d'âge minimum pour être accueilli. Obligation d'être accompagné d'1 adulte jusqu'à 7 ans	Accueil possible de 15 enfants simultanément sur une activité gratuite pour tous	GRATUITE POUR TOUS

La ludothèque fonctionne avec :

- Un agent à 24h heures/semaine (depuis le 1^{er} novembre 2023, avant c'était 20h),
- Un Service Civique à 24 heures/semaine.

Les inscrits à la ludothèque sont repris dans l'effectif global de Média'Tour.

LES ACHATS
En 2021 :
→ Achat de 94 jeux
→ Stock : 341 jeux à emprunter + jeux sur place (Playmobil, Légo...)
En 2022 :
→ Achat de 85 jeux
→ Stock : 457 jeux + ceux pour jouer sur place dont Puissance 4, jeux de cartes



Les principaux achats ont été effectués auprès de :

- La Bonne Pioche,
- Le dragon d'Argent (Nouveau fournisseur),
- Amazon.

Le nombre croissant d'adhérents entraîne, de fait, un nombre croissant de prêts de jeux.

Le travail de vérification ainsi que le fait de remplacer les pièces manquantes sont donc plus importants.

De plus la ludothèque propose, désormais :

- De nombreuses animations,
- Des ateliers créatifs pendant les vacances scolaires,
- Des escape game
- Des murder party,
- Des jeux en bois,
- Des jeux d'extérieur,...

4 - Les manifestations culturelles

➔ Théâtre, expositions, concerts (organisés par la Ville ou par des associations)

- ➔ Les spectacles pour enfants : marionnettes, magiciens... : 100 à 150 personnes par spectacle
- ➔ Le festival de théâtre « Les 3 Coups » : 80 personnes par pièce
- ➔ Des expositions à la Média'Tour + activités ludiques et manuelles
- ➔ La Fête de la Musique
- ➔ Les concert de l'Opus One Big Bang à l'occasion de la Sainte-Cécile,
- ➔ Le concert du Nouvel An par l'Harmonie de Saint-Omer : 250 à 300 personnes
- ➔ L'Eté en Fête
- ➔ Le feu d'artifice dans le quartier Maillebois (13/07)
- ➔ La guinguette (14/07)
- ➔ Le Festival du jeu, fin août
- ➔ Les journées européennes du patrimoine
- ➔ Salon des Civilisations
- ➔ L'Exposition de peintures et de créations artisanales (n'a pas eu lieu en 2023)
- ➔ Soirée jeux de société, en partenariat avec le magasin "Bonne Pioche" à Média'Tour
- ➔ Carnaval, organisé par la ville, en lien avec le Centre Social Inter-génération et les ALSH (environ 150 personnes)
- ➔ Le festival du livre « Exquis mots » à Média'Tour : 300 visiteurs (200 en 2022)
- ➔ La parade de Noël
- ➔ en 2024, "Week-end Parcs et Jardins" : parc de l'Hôtel de Ville et parc de la médiathèque : présence de pépiniéristes, d'horticulteurs, d'apiculteurs,

Par ailleurs, on trouve sur la ville de Longuenesse, une salle de concerts et spectacles : Scénéo.



→ Le Cirque de la générosité

Les 15,16 et 17 décembre 2023

Les élèves des écoles de Longuenesse peuvent assister à l'une des séances, réservée exclusivement aux établissements scolaires, le vendredi matin. En 2023, **1 102 places** ont été achetées pour les écoles et l'IME de Longuenesse.

A cette occasion, le CCAS offre également des places de cirque aux bénéficiaires des CAP, aux bénéficiaires du RSA, aux bénéficiaires de l'allocation 16/25, et à diverses associations.

Nombre total de places distribuées	2020	2022	2023
	600	500	400
Répartition			
CCAS	208	198	90
Comité de Solidarité	150	133	102
Emmaüs	9	-	-
MAHRA/CADA	40	40	40
CMJL	24	-	-
I.M.E.	Avec les écoles	Avec les écoles	Avec les écoles
Restos du Cœur	40	30	30
Bethléem	20	25	25
Croix Rouge	30	23	21
PRE	31	-	-
EPDEF Longuenesse	12	33	Avec Blendecques 60
Sessad le patio	13	-	-
Petit bois Mahra	11	8	22
France terre d'asile	12	10	10

LA POLITIQUE SPORTIVE

1 - Les associations

La commune de Longuenesse recense 25 associations se consacrant à la jeunesse et au sport sur Longuenesse. Elles ont reçu, en 2023, pour leur fonctionnement, des subventions pour un total de **218 734,00 €**.

2 - Les équipements

La Ville de Longuenesse dispose de différents équipements sportifs :

- Salle de Sport Léo Lagrange
- Terrain de pétanque
- Salle de Sport des Chartreux
- Stade Jean-Marie BARBIER avec son terrain synthétique
- Complexe sportif des Bruyères
- Salle de Sport Maillebois

Elle apporte également aux associations sportives :

- une aide matérielle : mise à disposition gracieuse de salles de sports, de réception, prêt de matériel
- un entretien des locaux et des équipements
- une rénovation des installations.

Ces associations sont :

- . Association d'Education Physique et Gymnastique Volontaire
- . JSL Football,
- . Club des Jeunes Judo et tennis,
- . Longuenesse Basket club,
- . Stade Longuenessois,
- . Amicale Laïque Pétanque, Tennis de table, Volley-ball, Gymnastique,
- . Longuenesse Nature Aventure (L.N.A.),
- . Tirs Sportif de Longuenesse
- . Longuenesse BMX,
- . Association Handball Maillebois,
- . Association Guillaume Tell,
- . Badminton Longuenessois,
- . Longuenesse Malafoot,
- . Budo Ju Jutsu,
- . Les Zooks Lovers,
- . Longuenesse Futsal Club,
- . Passionnément Country et Line Dance 62,
- . Just Cowboy country dancer's,
- . Société de chasse de Longuenesse,
- . Sports adaptés Audomarois,
- . Association Sportive handicapés physiques,
- . La Marche Pépère,
- . Amis cyclotouristes du pays de Saint-Omer,
- . Audomarois Capoeira,
- . Association d'Action Educative – AAE,

TRAVAUX REALISES EN 2023	MONTANT TTC
Etude complémentaire pour mise en place d'une géothermie Complexe Maillebois et Ecole Blum	5 112,00 €
Etude de faisabilité géothermique pour la salle de sports Maillebois	9 576,00 €
Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 1 Gros œuvre et travaux extérieurs	74 400,00 €
Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 2 Charpente - Couverture - Bardage - Menuiseries	247 716,43 €
Construction d'un boulodrome couvert Chartreux - Lot 3 Electricité - Chauffage	11 630,95 €
Fourniture d'un modulaire Stade Jean Marie BARBIER	157 356,34 €
Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection voirie Rue Arthur Rimbaud	148 212,77 €
Fontaines à eau pour les salles de sport - Complexe et les Ecoles	26 650,80 €
Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Salle de sports Chartreux	6 191,40 €

Travaux rénovation toitures multi supports étanchéité et bardage Vestiaires Chartreux	78 427,20 €
Création d'une sonde géothermique test et mise en œuvre d'un test de réponse thermique Complexe Sportif Maillebois	35 160,00 €

<u>RESTES A REALISER DES ANNEES ANTERIEURES PAYES EN 2023</u>	MONTANT TTC
Etude thermique et de faisabilité technico-économique pour la mise en place d'une géothermie à la salle de sport Maillebois	9 000,60 €
Création de deux terrains de pétanque secteur Blum	20 385,22 €
Fournitures et poses menuiseries salle Léo Lagrange et local pétanque	67 774,01 €

<u>TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS – PERSPECTIVES 2024</u>	
Rénovation de l'éclairage de la salle Léo Lagrange	30 000,00 €
Fourniture et pose d'une clôture à la salle Léo Lagrange	6 500,00 €
Rénovation de l'éclairage de la salle des sports des Chartreux	27 000,00 €
Renforcement de l'éclairage du terrain d'entraînement du stade Jean-Marie Barbier	18 000,00 €
Création d'un pump track dans le quartier Maillebois	50 000,00 €
Installation d'une cuve à eau et d'un surpresseur à la salle des sports des Chartreux	50 000,00 €

En plus des équipements municipaux, il existe le complexe Scénéo comportant un espace aquatique ainsi qu'un espace fitness et bien-être.

Les tarifs de la piscine sont :

- 3,00 € pour les enfants de 4 à 14 ans
- 4,00 € pour les adultes
- L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 4 ans (sur justificatif).

Une carte de 10 entrées adultes est possible pour 36,00 € (validité 6 mois).

La reconnaissance du bénévole

En 2023, ont été organisées les cérémonies de remises des :

- Médailles d'Honneur de la Ville, le dimanche 23 septembre,
- Récompenses aux sportifs, le mardi 7 novembre.

Lors de cette dernière, était invité le sportif **Thierry Corbarieu**, spécialisé dans les courses d'endurance extrême.

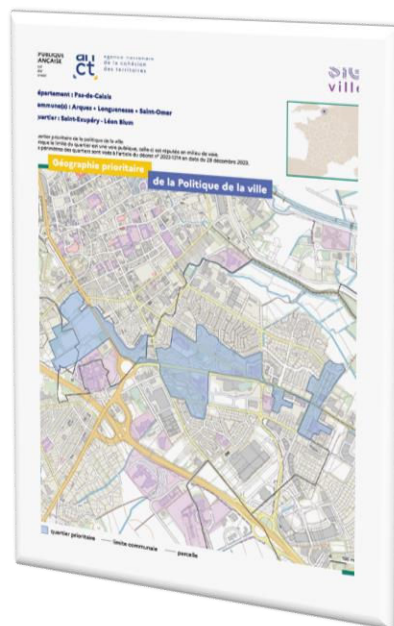
Médaille d'Honneur de la Ville			Récompenses aux sportifs				
	2022	2023	Catégorie	2022	Nombre	2023	Nombre
				Cadeaux		Cadeaux	
Bronze (10 ans)	1	1	Podium	Gilet polaire	82	Sweet à capuche	98
Argent (15 ans)	1	1	Récompenses	Gilet zipp polaire	71	Polo	36
Or (20 ans)	7	4	Bénévoles	Les 2	25	Les 2	33
	9	6			178		167



LA POLITIQUE DE LA VILLE

1 – Les subventions aux associations

Parmi les subventions versées par la Commune, certaines concernent, plus particulièrement, des associations situées dans les quartiers Politique de le Ville :



Subventions			
Association	2021	2022	2023
Association Handball Maillebois	32 000,00 €	27 000,00 €	28 000,00 €
Longuenesse Futsal Club	9 500,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aikido Longuenesse (dont 559,20 € exceptionnel)	1 400,00 €	1 400,00 €	1 959,20 €
Comité des locataires du Quartier Maillebois	950,00 €	950,00 €	
La Mélodie des Aviateurs	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Blum (dont 686,00 € USEP)	1 039,00 €	2 908,00 €	2 517,50 €
Coopérative Scolaire Ecole Blériot	160,00 €	320,00 €	435,00 €
TOTAL	46 149,00 €	44 678,00 €	45 011,70 €

2 – Action portée par la Ville

En 2023, une action a été menée



« Mon quartier potager »

Celle-ci s'est déroulée en deux temps :

- Une première partie de mars à juin,
- Une seconde de septembre à octobre.

Mon Quartier Potager c'est :

- ☞ *Au sein de la Maison de Quartier Salamandre*
- ☞ *12 séances de mars à octobre*
- ☞ *105 enfants*
- ☞ *71 adultes*
- ☞ *samedi, mercredi*
- & le soir de 16 à 18 heures 30*

Deux bacs potagers ont été installés dans l'enceinte de l'école Louis Blériot.

Le montage a été assuré par le prestataire « Carré Fantastik » avec les enfants et les parents fréquentant la maison de quartier Salamandre.

Un atelier « jardin rêvé » a été mis en place pour connaître les attentes des enfants et parents du quartier.

Il existe une forte demande d'espace de culture et de plantation (plantes, arbres fruitiers...).

Les récoltes ont permis de préparer un petit apéritif dinatoire fin juin.

Flandre Opale Habitat y est venue avec son « vélo smoothie » pour sensibiliser à la pratique de « manger bouger ».

LE BILAN

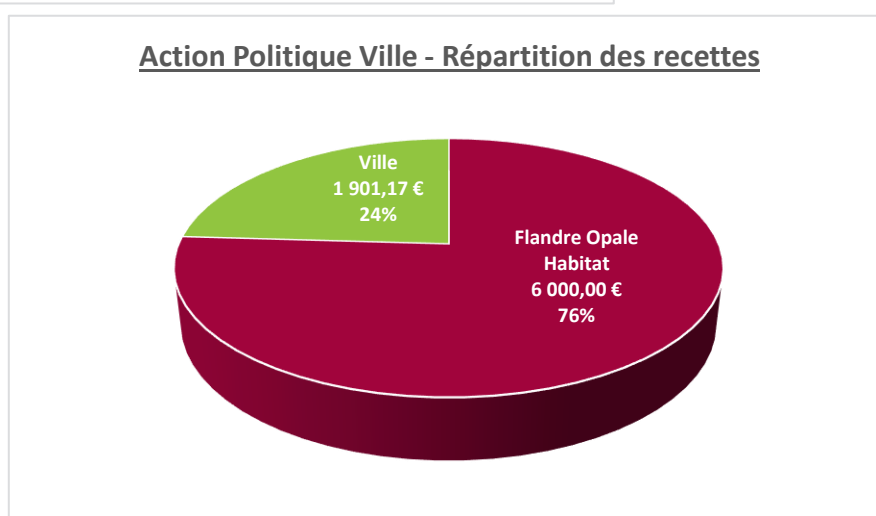
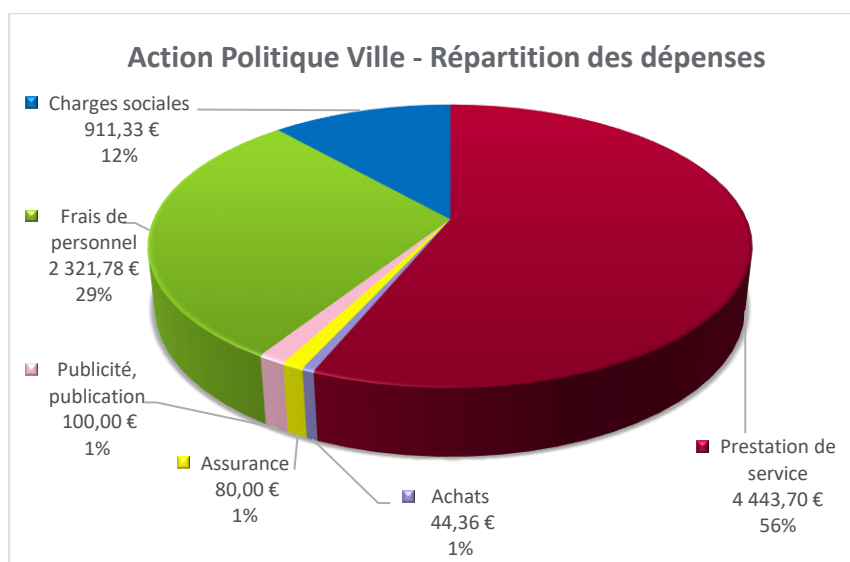
- ↪ Difficultés à toucher les habitants du quartier du fait de l'implantation dans l'enceinte de l'école Blériot : les habitants ont pensé qu'ils étaient destinés aux élèves
 - ⇒ Travail avec les enfants inscrits à l'accueil de loisirs et leurs parents
 - ⇒ Objectif de créer du lien social non atteint



2024

- ↪ Implantation de nouveaux bacs au pieds des immeubles pour plus grande participation des habitants
- ↪ Les bacs implantés au sein de l'école seront utilisés par les élèves et les enfants fréquentant l'ALSH

POLITIQUE VILLE - BILAN FINANCIER 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Prestation de service	4 443,70 €	Flandre Opale Habitat	6 000,00 €
Achats	44,36 €	Ville	1 901,17 €
Assurance	80,00 €		
Publicité, publication	100,00 €		
Frais de personnel	2 321,78 €		
Charges sociales	911,33 €		
TOTAL	7 901,17 €		7 901,17 €



3 – Les subventions Politique de la Ville

La Ville subventionne des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville, à savoir :

Action	Montant
«Jeunes en action» Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance Porteur : ESCAL	10 000,00 €
«Nos Quartiers d'Eté» Porteur : ESCAL	6 000,00 €
«Famille hors les murs, retour à la nature» Porteur : Association Découverte Pêche et Protection des Milieux	3 525,00 €
TOTAL	19 525,00 €

L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE, LES TRAVAUX, LA VIE DES QUARTIERS

1 - L'environnement, le cadre de vie

→ Les espaces verts

A chaque saison, ses aménagements. En 2023, comme les années précédentes et en plus de l'entretien courant, les services des Espaces Verts ont utilisé toute leur imagination pour décorer de nombreux points de la Commune avec, la majeure partie du temps, du matériel de récupération.

Les longuenessois ont pu ainsi profiter de différents décors.



→ Le développement durable

En septembre 2021, a été créé un service entièrement dédié aux développement durable. Ses premiers axes de travail étaient de promouvoir le recyclage à l'échelle communal (installation de bennes papiers cartons, soutien aux initiatives de collectes solidaires), développer la mobilité douce, (piéton et vélo), de réfléchir à la mise en valeur et à l'accessibilité des espaces boisés de la ville.

2022 a vu certaines actions se mettre en place. Celles-ci se sont poursuivies en 2023 :

- Ajustement autour du tri papiers/cartons en lien avec l'installation de bennes papiers cartons solidaires, aux abords des écoles et de l'hôtel de ville
- Participation au projet d'étude avec l'agence d'urbanisme sur le plan vélo de Longuenesse
- Participation aux réunions concernant la mise en valeur et l'accessibilité des espaces boisés de la ville en partenariat avec le Parc Naturel Régional

- Accompagnement des longuenessois dans l'achat de vélo au travers d'une prime vélo.

PRIME VELO - Versements		
	Dossiers	Montant
2022	51	4 380,00 €
2023	44	3 790,00 €

En 2023, d'autres projets ont été étudiés dont certains verront le jour en 2024 :

- Etudes d'aménagements/maîtrise d'ouvrage avec le Par Natural, le Fonds Européen et l'ADEME : faune, flore, eau...
Une restitution a eu lieu fin 2023.
Les différents partenaires recevront le dossier, ce qui devrait permettre d'obtenir différents financements.
- Projet d'installation d'arceaux à vélos et de garages à vélos près des groupes scolaires et des bâtiments communaux
- Travaux sur l'aménagement de liaisons douces.

→ Les maisons & balcons fleuris

Chaque année, la Ville organise un concours récompensant les plus beaux jardins et balcons. Élus, lauréats de l'édition précédente, et agents du service des espaces verts notent, par deux fois (en juin et en août), le travail des jardiniers longuenessois.

Une cérémonie est organisée en novembre, pendant laquelle chacun se voit remettre un bon d'achat (de 5,00 à 65,00 €).

	Nombre d'inscrits	Montant total récompenses
2021	135	3 775,00 €
2022	140	3 795,00 €
2023	136	3 710,00 €

En 2022, le concours a connu des modifications. Pour privilégier la meilleure période de fleurissement, le jury passe désormais (une seule fois) fin juin/début juillet.

Comme auparavant, deux participants réguliers du concours intègrent les membres du jury. Deux agents des espaces verts sont également présents. Une seule personne met la note après concertation.

La ville est divisée en deux secteurs : le «Vieux » et le « Nouveau » Longuenesse. S'y ajoute les secteurs concernés par Pas-de-Calais Habitat.

La notation se fait désormais avec les mentions :

Mention	Prix	Secteurs Vieux » & «Nouveau» Longuenesse	Pas-de-Calais Habitat
Excellence	1er prix	65,00 €	30,00 €
Exceptionnel	2ème prix	55,00 €	25,00 €
Admirable	3ème prix	40,00 €	20,00 €
Honorable	4ème prix	25,00 €	10,00 €
Encouragements		10,00 €	5,00 €

→ Les jardins familiaux

Au printemps 2021, les dernières parcelles des Jardins Familiaux Jules Joly ont été remises aux longuenessois en ayant fait la demande.

Situés à proximité des quartiers politique ville, on trouve 30 parcelles. Des abris de jardins sont mis à disposition.

Les jardins familiaux sont gérés de manière associative.

→ Les économies d'énergie : remplacement candélabres

Afin de favoriser les économies d'énergie, les candélabres de la commune sont remplacés par du matériel plus respectueux de l'environnement et plus économique.

Ainsi, en 2021, un montant de 176 076,26 € a été mandaté pour les secteurs des Paons et Vauban mais aussi pour les quartiers des Aviateurs et des peintres (324 candélabres).

En 2022, 40 000,00 € ont été affecté au remplacement de l'éclairage dans le quartier Maillebois.

Pour 2023, 160 000,00 € de travaux restent à réaliser, le marché ayant été attribué en fin d'année.

Par ailleurs, 120 000,00 € sont également prévus pour 2024.

→ Le cimetière paysager des Chartreux

La commune est dotée d'un cimetière paysager. Un agent y est affecté. Son rôle est :

- ▶ Accueillir et/ou renseigner le public en cas de besoin,
- ▶ Recevoir les pompes funèbres,
- ▶ Surveiller le bon déroulement des travaux des entreprises sur les concessions et lors des inhumations,
- ▶ Etre attentif à ce qu'il se passe dans le cimetière et aux abords de celui-ci,
- ▶ Conduire la voiturette mise à la disposition du public lors de la période de la Toussaint,

- ▶ Etre en relation constante avec le « service cimetières » de la ville,
- ▶ Entretien le cimetière des Chartreux et les abords de celui-ci.

Pour 2024, différents projets d'achats sont inscrits :

- Taille-haie électrique,
- Sécateur électrique,
- Petite tronçonneuse électrique
- Véhicule électrique.

2 - Les travaux

→ En investissement

En plus des travaux déjà évoqués plus haut, d'autres investissements ont été mis en œuvre, parmi lesquels :

<u>TRAVAUX REALISES EN 2023</u>	MONTANT TTC
Cheminement piéton aménagement Médiathèque	31 098,22 €
Divers aménagements au Chalet de Morbier	7 291,41 €
Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection voirie Rue Arthur Rimbaud	148 212,77 €
Renouvellement de la couche de roulement Avenue Léon Blum	181 276,32 €
Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection de voirie et parking Salle Léo Lagrange	64 436,45 €
Interventions ponctuelles en voirie et réseau - Réfection parking Hôtel de Ville	28 190,69 €
Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Hôtel de Ville	20 871,00 €
Travaux rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Maison des Associations	600,00 €
Travaux rénovation toitures multi support et étanchéité et bardage - Centre Culturel Lamartine	66 194,40 €

<u>RESTES A RÉALISER DES ANNEES ANTERIEURES PAYES EN 2023</u>	MONTANT TTC
Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	6 600,00 €
Etude sur plan d'aménagement espace boisé communal	21 161,40 €
Fourniture et pose de revêtement de sol salle Léo Lagrange	47 985,60 €
Fourniture et pose de menuiseries au chalet de morbier	15 972,00 €

Interventions ponctuelles en voirie et réseaux servitude chemin plateau des Bruyères et Rue E. Delacroix	53 916,28 €
Illuminations de fin d'année	9 733,68 €
Fourniture et pose de menuiseries Hôtel de Ville-Tranche Ferme	18 834,52 €
Fourniture et pose menuiseries Maison des Associations – Tranche optionnelle 1	11 694,49 €
Fourniture et pose menuiseries Centre Culturel Lamartine – Tranche optionnelle 2	52 012,88 €
Réfection pignon salle Léo Lagrange	7 090,91 €
Rafraîchissement du bardage des volets et des préaux au chalet de morbier	33 810,23 €
Rénovation de l'éclairage public	42 092,09 €

Pour 2024, les perspectives sont :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT ESTIME TTC
TRAVAUX BATIMENTS	
Salle des fêtes : Changement des menuiseries	120 000,00 €
Travaux d'isolation du plancher bas de l'ALSH Pasteur	10 000,00 €
Renouvellement de volets roulants métalliques aux ateliers Mairie	10 000,00 €
Fourniture et pose d'un volet roulant métallique pour l'entrée du centre social	5 000,00 €
Fourniture et pose d'une clôture pour le parking de l'ALSH Pasteur	7 500,00 €
Travaux de rénovation du chalet de Morbier	50 000,00 €
Travaux d'aménagement du parc de Média'tour	50 000,00 €
Programme annuel de travaux de renouvellement des toitures dans les bâtiments communaux : salle du conseil, réparations salle des fêtes, réparations solins Lamartine, réparations Pasteur, réparations complexe des bruyères	240 000,00 €
Mise en place d'aire de jeux sur la commune	120 000,00 €
Réalisation travaux mise aux normes ADAP (Tranche 2024)	600 000,00 €
VOIRIES/ILOTAGE/MOBILIER URBAIN	
Programme annuel de travaux de réfection de voiries (auxquels s'ajoutent 100 000 € de travaux d'entretien des voiries imputés en section de fonctionnement) : Renouvellement couches de roulement Blum/Courbet/parking berceaux/Brueghel et interventions diverses sur réparations (fuites/affaissement etc...)	300 000,00 €
Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales Place des Berceaux (chemisage)	14 000,00 €
Réfection des aménagements en bois dans les carrefours du quartier de la Mélodie	30 000,00 €
Création/réhabilitation de liaisons douces : projet sur domanialité départementale (Clémenceau/camus)	26 000,00 €

Acquisition de bancs et poubelles : espaces publics, Jardin Média'tour, aires de jeux	100 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS	
Renouvellement du parc d'éclairage public	130 000,00 €
Acquisition nouvelles décorations de fin d'année pour remplacement des décors poteaux	15 000,00 €

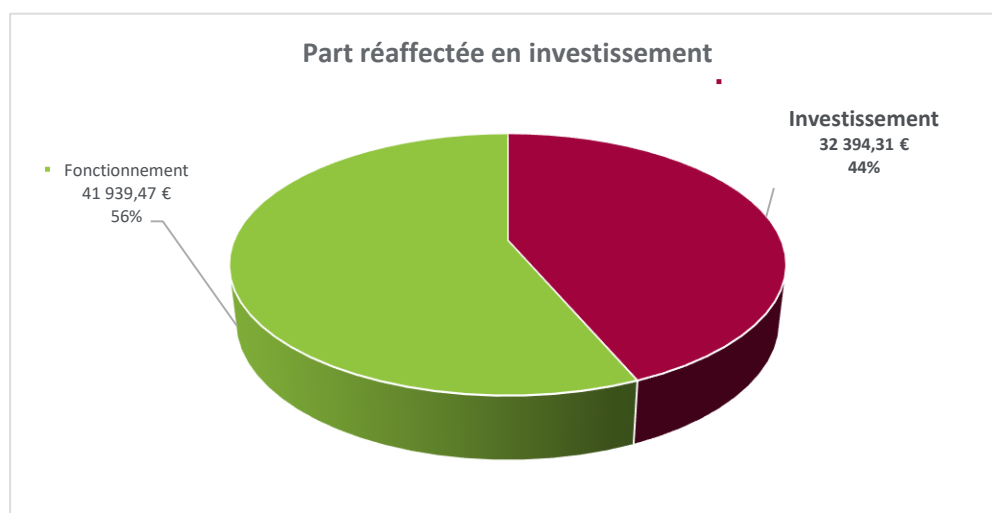
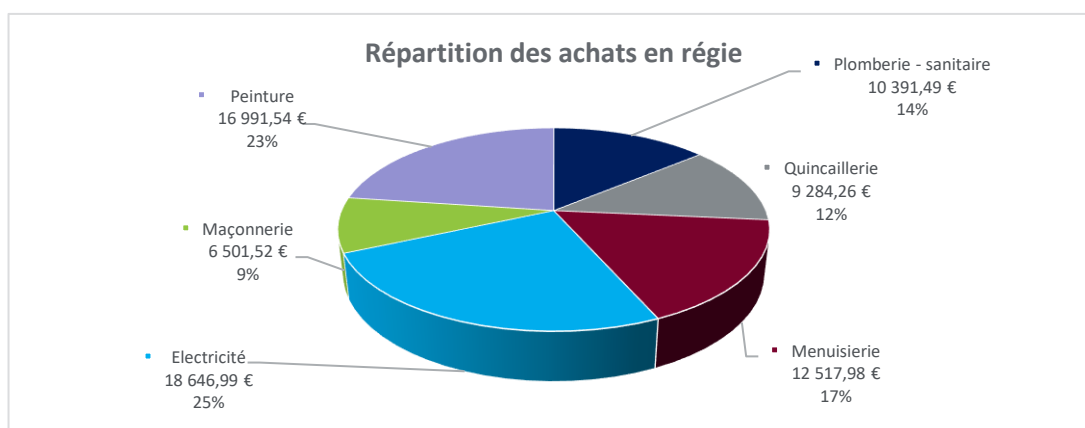
→ En régie

A ces travaux d'investissement, s'ajoutent les travaux exécutés en régie tout au long de l'année.

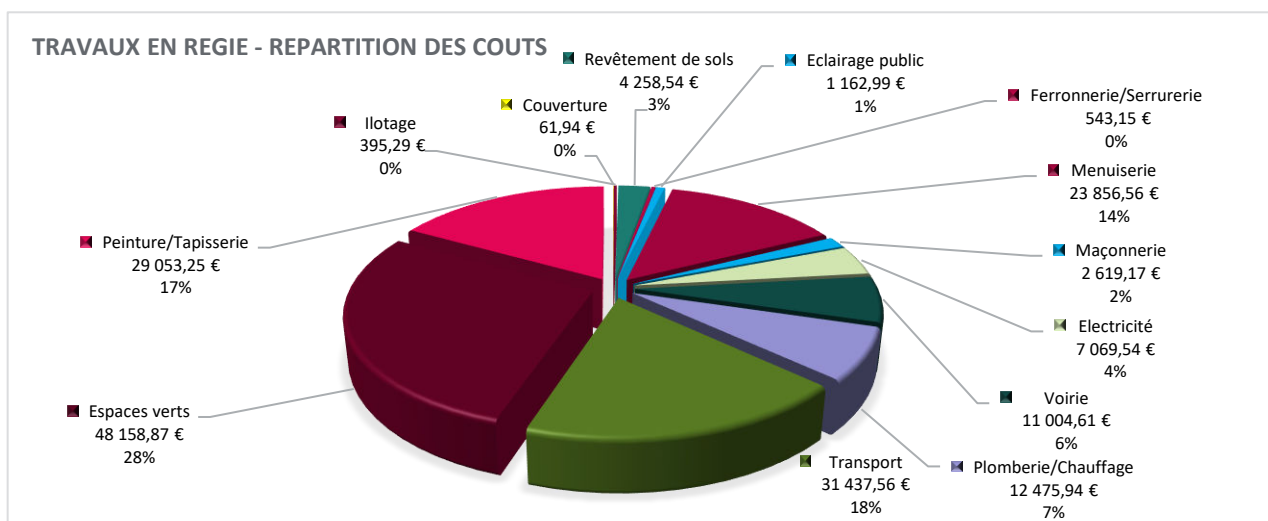
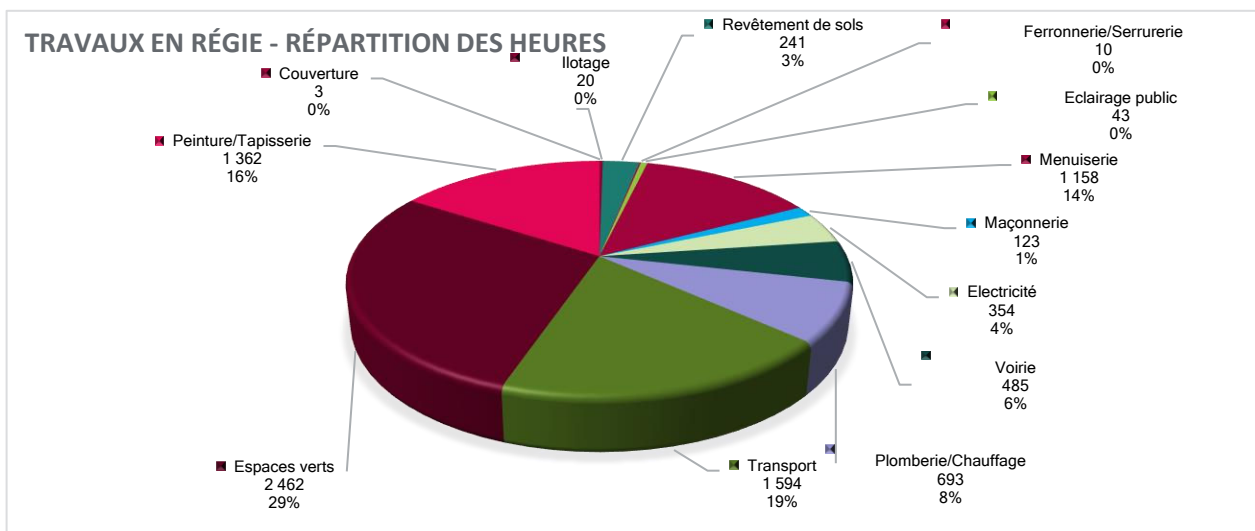
Ceux-ci touchent tous les domaines, peinture, plomberie, maçonnerie, espaces verts, transports de matériel...

En 2023 :

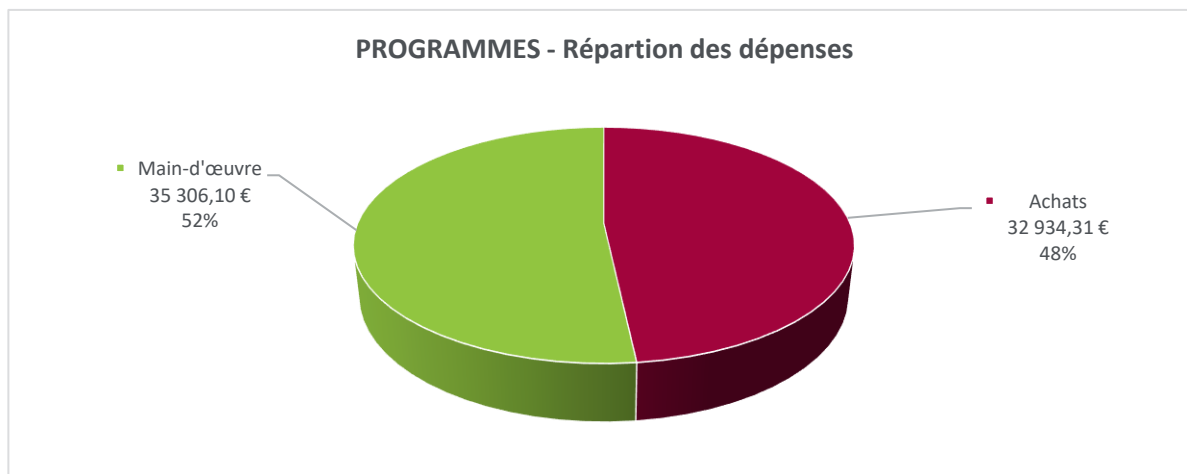
- il a été recensé **8 548 heures** pour un montant total de **172 097,41 €** dont **35 306,10 €** ont pu être affectés en investissement ;
- il a été acheté pour **74 333,78 €** de matériaux dont **32 394,31 €** ont pu être affectés en investissement.



Secteur d'activités	Nombre d'heures	Coût
Couverture	3 heures	61,94 €
Ilotage	20 heures	395,29 €
Revêtement de sols	241 heures	4 258,54 €
Ferronnerie/Serrurerie	10 heures	543,15 €
Eclairage public	43 heures	1 162,99 €
Menuiserie	1 158 heures	23 856,56 €
Maçonnerie	123 heures	2 619,17 €
Electricité	354 heures	7 069,54 €
Voirie	485 heures	11 004,61 €
Plomberie/Chauffage	693 heures	12 475,94 €
Transport	1 594 heures	31 437,56 €
Espaces verts	2 462 heures	48 158,87 €
Peinture/Tapisserie	1 362 heures	29 053,25 €
TOTAL	8 548 heures	172 097,41 €



TRAVAUX EN REGIE - PROGRAMMES			
PROGRAMME	Achats	Main-d'œuvre	TOTAL
Aménagement salle informatique Blum	399,92 €		399,92 €
Réalisation d'une borne d'appel au nouveau cimetière	1 071,21 €	3 640,86 €	4 712,07 €
Pose de revêtement de sol au 1er étage de la mairie	2 586,86 €	3 745,72 €	6 332,58 €
Construction d'un abri poubelle à la salle des Fêtes	1 856,53 €	960,81 €	2 817,34 €
Création de sanitaires au local LNS ALSH Pasteur	5 516,57 €	54,68 €	5 571,25 €
Création d'un préau à l'école Blum	1 097,78 €	2 670,39 €	3 768,17 €
Aménagement de la cour de l'école Sand	3 651,52 €	14 027,45 €	17 678,97 €
Réfection du Complexe Sportif	2 146,25 €	2 100,50 €	4 246,75 €
Réalisation d'un placard dans le préau de l'école Pasteur	988,71 €	636,22 €	1 624,93 €
Réfection du hall d'accueil à l'école Blum	917,08 €	1 215,81 €	2 132,89 €
Aménagement des abords de la salle des Fêtes	12 701,88 €	6 253,66 €	18 955,54 €
TOTAL 2023	32 934,31 €	35 306,10 €	68 240,41 €



→ Les astreintes élus et services techniques

Afin de répondre aux besoins des administrés lorsque la Mairie est fermée, un service d'astreinte alliant un élu et un agent a été mis en place.

Lorsque celui-ci est activé, l'élu recevant l'appel estime la nécessité de faire intervenir les services et contacte l'agent.

Une délibération a été prise pour la mise en place de ces astreintes et les agents ayant choisi d'y participer sont indemnisés.

Ce service intervient dans le cadre d'incendies, d'inondation, salage...

COUT DES ASTREINTES	
2022	8 278,40 €
2023	11 859,04 € <i>dont 1 831,64 € d'heures supplémentaires</i>

3 - Les Conseils de quartier

Initiés en 2022, les Conseils de Quartiers ont tenu leurs premières réunions début 2023. Au nombre de sept, cela a été l'occasion de faire connaissance et d'élire le délégué principal et son suppléant.

Depuis, ces conseils font régulièrement remonter des interventions à prévoir et réfléchissent aux actions pouvant être mises en place.

Afin de suivre aux mieux les demandes, deux personnes du service jeunesse y sont affectées.



LA SECURITE PUBLIQUE, LA PREVENTION

1 - Les équipements

Chaque année, nos policiers municipaux sont dotés des équipements nécessaires à l'exercice de leurs missions, que ce soit la tenue, l'armement ou autres.

Par ailleurs, la ville a acquis 3 radars pédagogiques et un cinémomètre placé dans les endroits où la vitesse peut être plus importante.

Des parkings supplémentaires, en zone bleue (gratuit mais limité) sont créés afin faciliter le stationnement sur la commune.

Chaque été, l'opération « Tranquillité Vacances » est déclenchée afin de sécuriser le domicile des vacanciers pendant leur absence de courtes ou longues durées. Le dispositif « Voisins vigilants » vient également renforcer la sécurité des habitants.

En 2022, a débuté le projet la mise en place d'un équipement de vidéoprotection sur la commune : aux abords des écoles et du Centre Pénitentiaire.

En 2023, les agents ont été équipés d'un véhicule électrique.



2 - La Cellule de Veille

La Cellule de Veille se réunit une à deux fois par an.

Elle regroupe le Sous-Préfet, le Procureur de la République, le Commissaire, des membres de l'Education Nationale, des représentants des bailleurs sociaux, de la mission locale, des Centres Sociaux, de la CAPSO, du Programme de Réussite Educative mais aussi des membres du Conseil Municipal et des services de la Ville dont la Police Municipale.

Y sont évoqués les problèmes de l'insécurité, l'éducation, la sécurité routière, les addictions, la vidéo protection.....

... tout cela dans le respect de l'anonymat.

ANNEXES

Page

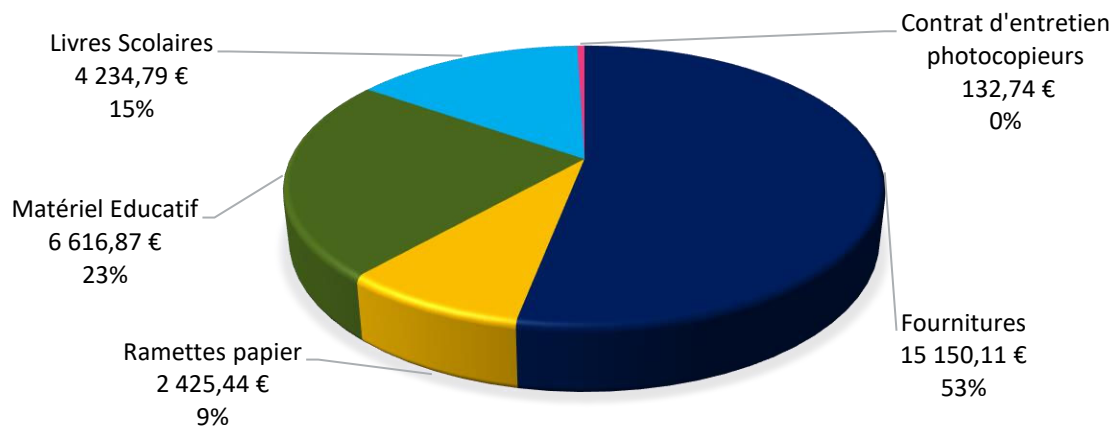
1 – BILAN DES DEPENSES SCOLAIRES	96
2 – ANIMATIONS MEDIA'TOUR	105
3 – BILAN PRE 2023	114
4 - PERISCOLAIRES, CLAS, ALSH, COLONIES	118
5 - GARDERIES, ETUDES SURVEILLEES, RESTAURATION SCOLAIRE	122
6 - REGLEMENT DES AIDES C.C.A.S.....	124
7 – L'ESCAL.....	136

1 – Bilans scolaires

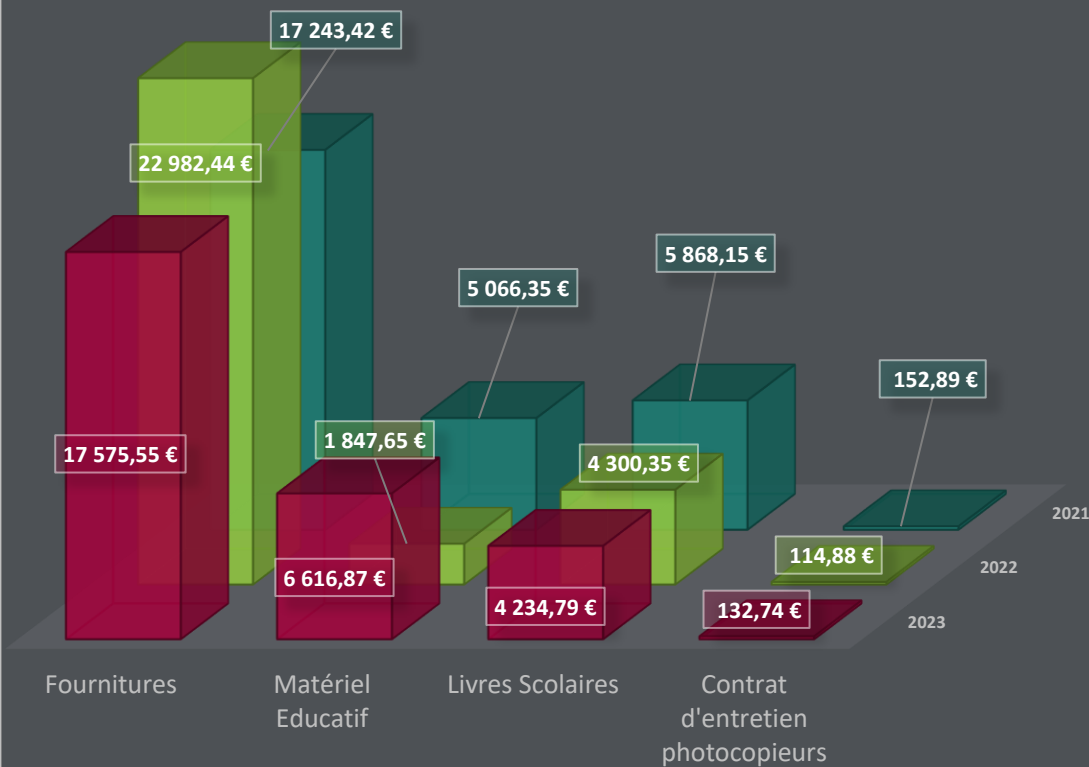
FOURNITURES SCOLAIRES		
Limite Budgétaire Etablissements Scolaires	2022	2023
		30 500,00 €
Fournitures		15 150,11 €
Ramettes papier	22 982,44 €	2 425,44 €
Matériel Educatif	1 847,65 €	6 616,87 €
Total hors livres scolaires	24 830,09 €	24 192,42 €
Livres Scolaires	4 300,35 €	4 234,79 €
Total	29 130,44 €	28 427,21 €
<i>Contrat d'entretien photocopieurs (dépassement nombre copies)</i>	114,88 €	132,74 €
Total général	29 245,32 €	28 559,95 €

BILAN 2023 PAR ETABLISSEMENT					
Classe - Montant par élève	30,00 €				
Bureau – Montant par élève	5,00 €				
ULIS – Montant par élève	10,00 €				
Etablissement Scolaire	Effectifs au 1/01/23	Limite de crédit année de référence	Crédit utilisé + Dépassement éventuel année précédente	Différence	Déduction dépassement copies 2023
TOTAL – Ecoles Maternelles	50	1 750,00 €	1 667,75 €	-82,25 €	0,00 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	50	1 750,00 €	1 667,75 €	-82,25 €	0,00 €
TOTAL – Ecoles Primaires	775	27 375,00 €	26 892,20 €	-482,80 €	132,74 €
Ecole Primaire du Centre	132	4 620,00 €	4 529,51 €	-90,49 €	0,00 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	109	3 945,00 €	3 899,11 €	-45,89 €	32,65 €
Ecole Primaire Léon Blum	166	5 930,00 €	5 904,30 €	-25,70 €	57,38 €
Ecole Primaire George Sand	229	8 015,00 €	7 844,77 €	-170,23 €	0,00 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	139	4 865,00 €	4 714,51 €	-150,49 €	42,71 €
TOTAL GENERAL	825	29 125,00 €	28 559,95 €	-565,05 €	132,74 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES « CRÉDIT FOURNITURES »



Evolution des dépenses sur 3 ans



CONTRAT D'ENTRETIEN PHOTOCOPIEURS					
<p>→ 350 copies par élèves inscrits (base : effectif à la rentrée scolaire) → 1 000 copies pour la direction et, éventuellement → 3 000 copies pour la ULIS rattachée à l'école L'équipe enseignante détermine librement la répartition à l'intérieur de ce quota. En cas de dépassement du forfait, un prélèvement sur le crédit fournitures sera effectué. Un dépassement de 20 % de ce quota est autorisé avec prise en compte dans le crédit « Fournitures ».</p>					
PHOTOCOPIEUR – PRISE EN CHARGE CONTRAT D'ENTRETIEN – ANNEE 2023					Coût copie (hors amortissement matériel)
Nombre de copies par élève :				350	0,003090 €
Nombre de copies si ULIS :				3 000	
Bureau :				1 000	
Etablissements	DEPENSE 2023	Effectifs 2022/2023 (1 ^{er} janvier 2023)	Nombre de copies prises en charge 2023	Nombre de copies consommées	Montant à déduire du crédit «fournitures »
	Contrat d'entretien				
Ecole Maternelle Louis Blériot	45,84 €	50	18 500	14 836	0,00 €
TOTAL MATERNELLES	45,84 €	50	18 500	14 836	0,00 €
Ecole Primaire du Centre	118,96 €	132	47 200	38 498	0,00 €
Ecole Primaire Louis Pasteur (ULIS)	162,90 €	109	42 150	52 717	-32,65 €
Ecole Primaire Léon Blum (ULIS+UEE)	249,27 €	166	62 100	80 669	-57,38 €
Ecole Primaire George Sand	246,45 €	229	81 150	79 756	0,00 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	196,13 €	139	49 650	63 471	-42,71 €
TOTAL PRIMAIRES	973,71 €	775	282 250	315 111	-132,74 €
TOTAL GENERAL	1 019,55 €	825	300 750	329 947	-132,74 €

PRIX ET DICTIONNAIRES - BILAN 2023			
Prix - montant par élève : 7,00 €			
Etablissement Scolaire	Dépenses		
	Prix	Dictionnaires	TOTAL
TOTAL – Ecoles Maternelles	326,00 €		326,00 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	326,00 €		326,00 €
TOTAL – Ecoles Primaires	5 249,00 €	2 610,00 €	7 859,00 €
Ecole Primaire du Centre	894,00 €	450,00 €	1 344,00 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	763,00 €	382,50 €	1 145,50 €
Ecole Primaire Léon Blum	1 063,00 €	607,50 €	1 670,50 €
Ecole Primaire George Sand	1 549,00 €	607,50 €	2 156,50 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	980,00 €	562,50 €	1 542,50 €
TOTAL GENERAL ECOLES DE LONGUENESSE	5 575,00 €	2 610,00 €	8 185,00 €
Enfants de Longuenesse scolarisés à l'Extérieur (13 élèves) + IME (10 dictionnaires commandés)		517,50 €	8 702,50 €

LIVRES DE PRIX ET DICTIONNAIRES		
Limite Budgétaire Livres de Prix	2022	2023
		6 048,00 €
Livres de Prix	5 862,50 €	5 575,00 €
Dictionnaires	2 832,50 €	3 127,50 €
Total Général	8 695,00 €	8 702,50 €

dont **517,50 €**
(dictionnaires pour les enfants longuenessois scolarisés à l'extérieur et les enfants scolarisés en I.M.E.)

ALIMENTATION			
Prise en charge complète par la commune.			
Dépense	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	Annulés – Crise sanitaire		7 193,59 €

FETES ET CEREMONIES & TRANSPORT					
Distribution de sachets de bonbons (avec petit cadeau) et de coquilles lors du passage du Père Noël dans les écoles. Séance de cirque pour les enfants (écoles et IME)					
Année	Manifestations	Transport	TOTAL	Cirque	Passage P.N.
2021	12 347,10 €	642,40 €	12 989,50 €	7 227,00 €	5 120,10 €
2022	14 062,50 €	642,40 €	14 704,90 €	8 222,75 €	5 839,75 €
2023	14 889,35 €	688,00 €	15 577,35 €	7 982,50 €	6 906,85 €
IME	Cirque	697,50 €	2 154,00 €		
	Cinéma	815,00 €			
	Friandises	414,00 €			
	Coquilles	227,50 €			

PROJETS EDUCATIFS & VOYAGES DE FIN D'ANNEE						
<p>- Projets Educatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> . Ecoles Maternelles : Autant de projets que de classes . Ecoles Élémentaires : Nombre de classe – 1 (Voyage de fin d'année des C.M. 2) <p>- Voyage de fin d'année</p> <p>Concernes les élèves en C.M. 2 et passant en 6ème. Une provision est prévue afin de tenir compte des inscriptions survenant entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année en cours.</p>						
	Prévisions			Dépenses		
	Projets Educatifs (par projet)	Voyage de fin d'année (par élève au C.M. 2)	TOTAL	Projets Educatifs	Voyage de fin d'année	TOTAL
2022	160,00 €	16,00 €	9 168,00 €	6 185,00 €	1 776,00 €	7 961,00 €
2023	160,00 €	16,00 €	9 168,00 €	6 218,00 €	1 831,50 €	8 049,50 €

PROJETS EDUCATIFS & VOYAGES DE FIN D'ANNEE - BILAN 2023

Les subventions versées pour les voyages de fin d'année tiennent compte du nombre réel de passages en 6° à la fin de l'année scolaire.

Etablissement scolaire	Nombre de classes	Effectif au 1° janvier	Effectif en C.M. 2	Montant	
				Prévu	Utilisé
TOTAL GENERAL	46	825	115	9 200,00 €	8 049,50 €
TOTAL – Ecoles Maternelles	3	50		480,00 €	435,00 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	3	50		480,00 €	435,00 €
TOTAL – Ecoles Primaires	43	775	115	8 720,00 €	7 614,50 €
Ecole Primaire du Centre	6	132	20	1 280,00 €	1 184,00 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	6	109	17	1 232,00 €	1 136,00 €
Ecole Primaire Léon Blum	12	166	26	2 336,00 €	1 831,50 €
Ecole Primaire George Sand	13	229	27	2 512,00 €	2 247,00 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	6	139	25	1 360,00 €	1 216,00 €

Toutes les écoles ont été invitées à transmettre leurs éventuels projets que ce soit une sortie, un spectacle ou tout autre activité, afin qu'ils soient examinés. Seules les écoles Sand et Verlaine l'ont fait.

U.S.E.P.

Attribuées aux Ecoles Affiliées à l'U.S.E.P. Les montants sont fixés à 110,00 € par école affiliée auxquels s'ajoutent 8,00 € par élève licencié.

BILAN 2023

Montant par licencié : 8,00 €

Montant par école : 110,00 €

Etablissement scolaire	Nombre de licenciés (enfants)	Subvention			Observations
		Activités	Licences	Total	
TOTAL GENERAL	281	330,00 €	2 248,00 €	2 562,00 €	
Ecole Maternelle Blériot		Pas de dossier déposé pour 2023			
Ecole Primaire du Centre					
Ecole Primaire Pasteur					
Ecole Primaire Blum	72	110,00 €	576	686,00 €	
Ecole Primaire Sand	70	110,00 €	560	670,00 €	
Ecole Primaire Verlaine	139	110,00 €	1112	1 206,00 €	

CLASSES DE DECOUVERTE – BILAN 2023

- Gratuité du Chalet

- Participation de la Ville dont le montant est fixé à 6,20 € par nuitée (dans la limite de 6) et par enfant pour un séjour à MORBIER et 3,10 € par enfant pour un séjour dans un autre centre.

	Etablissement scolaire	Montant Subvention	Classe concernées	
2022	Ecole Primaire Blum	558,00 €	CM1 & CM2	Classes de découverte
	Ecole Primaire Verlaine	1 085,00 €	CM1 & CM2	
2023	Ecole Primaire Blum	130,20 €	CM1	Classe de découverte (hors Morbier) – Normandie 2 nuitées
	Ecole Primaire Verlaine	2 269,20 €	CM2 puis CE 2, CM1 et CM2	Classes de neige de découverte Morbier

EQUIPEMENT SCOLAIRE - Achats sur les 3 dernières années		
Matériel acheté en 2021		44 293,92 €
2183 – Matériel de Bureau/Informatique		24 190,80 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Remplacement d'un vidéo-projecteur	826,80 €
Ecole Primaire George Sand	Remplacement d'un vidéo-projecteur	1 128,00 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	1 TBI, Remplacement d'un vidéo-projecteur	5 193,60 €
Toutes les écoles	Remplacement des photocopieurs	17 042,40 €
2184 – Mobilier		17 288,83 €
Ecole Primaire du Centre	Meubles et armoires pour les classes, Maxi lots activités avec chaises	1 816,30 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Meubles et bibliothèque pour les classes	670,90 €
Ecole Primaire Léon Blum	Mobilier d'accueil, de salle de réunion, mobilier pour les classes, vestiaires muraux pour les couloirs	9 855,33 €
Ecole Primaire George Sand	Meubles à bacs, fauteuils et tabourets bureau, Tables et chaises pour les classes, Meubles sans porte pour une classe	1 747,69 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	4 bureaux enseignants, tables et chaises pour les classes	3 148,57 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	1 fauteuil coque (élève) avec accoudoirs	50,04 €
2188 – Autre équipement		2 814,29 €
Ecole Primaire du Centre	Lots de corbeilles superposables	60,02 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Bacs de rangement avec couvercles	80,81 €
Ecole Primaire Léon Blum	25 plaques signalétiques	322,50 €
Ecole Primaire George Sand	2 tableaux émaillés	526,46 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	Tour Didagym avec plate-forme, Mini-échelle pour tour	988,00 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	Alti Kit Parcours2, Kit Basket Mat, Bac à eau et sable	836,50 €
Matériel acheté en 2022		75 314,62 €
2183 – Matériel de Bureau/Informatique		61 637,21 €
Ecole Primaire du Centre	SUBVENTION FRANCE RELANCE POUR LES CLASSES ELEMENTAIRES → 22 025,00 €	14 013,68 €
Ecole Primaire Louis Pasteur		12 534,94 €
Ecole Primaire Léon Blum		9 412,39 €
Ecole Primaire George Sand		10 731,56 €
Ecole Primaire Verlaine		14 244,77 €
Ecole Maternelle Louis Blériot		699,87 €
2184 – Mobilier		9 706,34 €
Ecole Primaire du Centre	4 tabourets, 1 siège de bureau, cloisons de séparation, 1 desserte et 4 bacs de rangement	1 083,92 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Meuble à cases et lot de 4 cloisons mobiles	353,00 €
Ecole Primaire Léon Blum	Accueil : 1 caisson à tiroir / Tables et chaises classes des CE 2 Salle de réunion : 30 chaises	4 465,17 €
Ecole Primaire George Sand	2 fauteuils de bureau, 25 chaises pour la salle informatique, 1 banc avec dossier (classe) et 1 bac polyvalent mobile	2 214,23 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	2 tables individuelles, 14 chaises (Mme FAYEULLE), 2 bureaux enseignants	1 590,02 €
2188 – Autre équipement		3 971,07 €
Ecole Primaire Centre	2 Circlebike, Luna planche et 1 coffre de rangement mobile	779,99 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Draps housse, ballons, chasubles, Matériel d'Education Motrice, tapis de gym	2 002,48 €
Ecole Primaire Léon Blum	Panneau d'information avec poteau	141,37 €

Ecole Primaire Verlaine	Matériel de sport, cuisinière mixte (maternelle), chariot plateforme	791,70 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	Tricycles, chasubles	255,53 €
Matériel acheté en 2023		47 224,97 €
2183 – Matériel de Bureau/Informatique		21 044,08 €
Ecole Primaire du Centre	Ordinateurs	2 562,80 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Lampe de rechange TBI, imprimante	238,00 €
Ecole Primaire Léon Blum	TBI, 2 vidéoprojecteurs, switch 24 ports	6 383,47 €
Ecole Primaire George Sand	ENI, hauts-parleurs	3 863,60 €
Ecole Primaire Verlaine	Lecteur CD-ROM, Switch internet, TBI	3 877,41 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	ENI, ordinateur	4 118,80 €
2184 – Mobilier		16 328,57 €
Ecole Primaire du Centre	Tabourets, table de travail, armoires, desserte, chaises de bureau	2 559,50 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Tableau blanc, ensembles d'exploration, Maxi-meuble à étagères	1 873,81 €
Ecole Primaire Léon Blum	Mobilier salle de réunion, armoire à pharmacies, chaises	5 672,62 €
Ecole Primaire George Sand	Armoire, meuble 36 cases, meuble étagères	1 798,61 €
Ecole Primaire Paul Verlaine		
Ecole Maternelle Louis Blériot	Lits superposés, chaises, meubles à cases	4 424,03 €
2188 – Autre équipement		6 557,12 €
Ecole Primaire Centre	Tours de rangement, casques anti-bruit, draps	228,25 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Massicot, platifieuses, four micro-onde, rideaux, torchons, draps	2 019,16 €
Ecole Primaire Léon Blum	Logo Ecole, Range-vélos, miroirs, pied pour écrans, cuisinière	1 742,49 €
Ecole Primaire George Sand		
Ecole Primaire Verlaine	Cloisons de séparation, compresseur, casques, tapies, enceinte	1 450,22 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	Matelas, linge de lits, rideaux	1 117,00 €
2051 - Logiciel		3 295,20 €
Ecole Primaire Centre	Mise à jour Kwartz	847,80 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	Mise à jour Kwartz	847,80 €
Ecole Primaire Léon Blum		
Ecole Primaire George Sand	Mise à jour Kwartz	799,80 €
Ecole Primaire Verlaine	Mise à jour Kwartz	799,80 €
Ecole Maternelle Louis Blériot		

EQUIPEMENT - TOTAL DEPENSE PAR ETABLISSEMENT - 2023	
Ecole Primaire du Centre	6 198,35 €
Ecole Primaire Louis Pasteur	4 978,77 €
Ecole Primaire Léon Blum	13 798,58 €
Ecole Primaire George Sand	6 462,01 €
Ecole Primaire Paul Verlaine	6 127,43 €
Ecole Maternelle Louis Blériot	9 659,83 €
	47 224,97 €

INSTALLATIONS TBI (depuis 2011)												
	Nombre de classes				T.B.I. Installés dans l'école				Classes non équipées			
	TOTAL	Elém.	Mat.	ULIS	TOTAL	Elém.	Mat.	ULIS	TOTAL	Elém.	Mat.	ULIS
CENTRE	6	4	2		5	4	1		1		1	
PASTEUR	5	3	2	1	5	3	1	1	1		1	
						1 en ULIS (2017)						
BLUM	11	7	3	1	9	7	1	1	2		2	
						1 Remplacement en 2023						
SAND	13	9	4		9	9			4		4	
						1 Ecran Numérique Interactif en 2023						
VERLAINE	6	4	2		6	4	2		0			
						1 Remplacement en 2023						
BLERHOT	3		3		1		2		1		1	
						1 ENI en 2023						

RECAPITULATIF ANCIENS PROGRAMMES INVESTISSEMENT			
SITES INFORMATIQUES			
2015	Ecole Primaire du Centre		
2016	Ecole Primaire Louis Pasteur		
2017	Ecole Primaire George Sand		
2018	Ecole Primaire Paul Verlaine		
2019	Ecole Primaire Léon Blum		
PHOTOCOPIEURS			
2021	Toutes les écoles	Remplacement des photocopieurs	17 042,40 €
PROGRAMME France RELANCE 2022 - EQUIPEMENT INFORMATIQUE (élémentaires)			
Ecole Primaire du Centre			14 013,68 €
Ecole Primaire Louis Pasteur			12 534,94 €
Ecole Primaire George Sand			9 412,39 €
Ecole Primaire Paul Verlaine			10 731,56 €
Ecole Primaire Léon Blum			14 244,71 €
TOTAL			60 937,28 €
SUBVENTION			22 025,00 €
RESTE APRES SUBVENTION			38 912,28 €

2 - Animations Média'Tour 2023

LES MANIFESTATIONS PONCTUELLES EN 2023

L'heure du conte est toujours proposée un mercredi par mois de 10H00 à 10H30.

Une fois par mois le R.P.E. composé d'assistantes maternelles et d'enfants se déplace pour écouter les histoires que Carole leurs a concoctées.

Le mercredi matin le Centre Aéré Pasteur de Longuenesse vient consulter des livres sur place avec un groupe d'enfants d'âge moyen.

Le mardi après-midi et certains vendredis des groupes d'enfants d'EMAUTIS fréquentent la Bibliothèque.

Le jeudi matin est réservé à l'accueil des écoles maternelles et primaires de Longuenesse

Durant les périodes de vacances scolaires les Centres Aérés de Longuenesse viennent régulièrement lire des livres et jouer à la Ludothèque.

JANVIER

LE SAMEDI 21 JANVIER

A l'occasion des Nuits de la Lecture sur le thème de la "Peur", nous avons proposé un spectacle de marionnettes et de magie pour les enfants dès 4 ans.

Il s'agissait de "Panique au Manoir ADDAMS" une création de Tino Valentino, une quarantaine de personnes était prête à frissonner.

Dans le même temps la Ludothèque organisait un tournoi "ARCIMBOLDO" destiné aux enfants de plus de 7 ans et aux adultes.

Le but étant de composer en 10 minutes maxi une créature horrible. Les créations des 15 participants ont été publiées sur la page Facebook pour ensuite être récompensées par un lot.

FEVRIER

DU MERCREDI 8 FEVRIER AU MERCREDI 1 MARS

Une exposition « VISAGES » a été mis en place par l'Association de poterie CREARGILE 219. Ces réalisations permettent de découvrir en particulier les différents aspects de travail de la terre, la richesse et la variété des techniques principalement la céramique.

Un vernissage était organisé le samedi matin pour le plus grand plaisir d'une soixantaine de personnes.

DU SAMEDI 11 AU SAMEDI 25 FEVRIER

Ambiance festive pour les vacances à la Médiathèque, un concours de déguisements a été organisé. Les enfants comme les adultes pouvaient y participer.

Pour compléter les déguisements, cette année une nouveauté était proposée : Susie, qui souhaite devenir make up artiste, maquillait gratuitement les personnes intéressées.

65 personnes ont enfilé leurs plus beaux déguisements et pour les remercier une vingtaine de lots ont été offerts par la Municipalité.

LE SAMEDI 18 FEVRIER DE 15H A 16H30

C'est le club des poètes de Longuenesse qui a proposé des lectures de poésie en rapport avec l'exposition de masques. Une quarantaine de personnes ont passé un très joli moment d'émotion avec ces belles lectures accompagnées de doux interprètes musicaux.

MARS

LE MERCREDI 15 MARS DE 14H A 16H

En partenariat avec le FABLAB de la station nous avons proposé un atelier sublimation sur mug, cela consistait à apprendre à personnaliser un mug de A à Z et à repartir avec plaisir avec sa création. Une quinzaine de personnes se sont inscrits et ont apprécié cette activité.

LE MERCREDI 22 MARS DE 14H A 16H30

Dans le cadre du festival « LIVE ENTRE LES LIVRES » porté par l'Association DYNAMO, Un atelier a été mis en place par Nathanaël de Tchiki Pam pour fabriquer des instruments rigolos avec des objets récupérés ou détournés.

Exemple : des pots de fleurs, des tubes en plastiques, des boîtes de conserves pour bien sûr finalement faire de la musique !!

Les dix participants ont aussi eu le droit de ramener leurs propres fournitures recyclées et les transformer en de vrais instruments de musique.

AVRIL

LE SAMEDI 01 AVRIL de 15H à16H30

L'Association CATLEYA a mis en place une rencontre avec un auteur. Le premier invité fût :

PIERRE YVES LEQUEUX avec ses romans :

Transmissions et Colons.

Ce fût donc la première édition de l'événement « TA. PAGE D'AUTEUR.S ».

Au total 20 personnes ont participé et ont partagé un pot de l'amitié.

LE MERCREDI 05 AVRIL DE 14H à 16H30

Deuxième chasse à l'œuf organisée par Média 'Tour. Sous un soleil radieux

Cette année, 5 créneaux horaires étaient proposés pour le plus grand plaisir des 50 participants.

LE SAMEDI 8 AVRIL

Grâce à l'Association Devoir de Mémoire : Le Blockhaus de la rue des Madeleines et la participation de Mr Philippe Guilbert, historien et collectionneur, les amateurs d'histoire ont pu profiter d'une exposition-conférence sur les bombardements de Saint-Omer 1943 et du Blockhaus d'Eperlecques. Malheureusement, l'exposition n'a pas trouvé son public.

LE SAMEDI 15 AVRIL

Stéphanie était de nouveau parmi nous pour proposer deux ateliers créatifs de Pâques :

Le premier, destiné aux ados et aux adultes de 13h30 à 14h45 pour réaliser un joli cache pot fleuri. Le second pour les enfants à partir de 6 ans de 15h à 16h45 pour confectionner une boîte pour contenir les bons chocolats de Pâques, avec en prime une chasse à l'œuf improvisée dans le jardin de Média' Tour.

24 personnes ont alors fait preuve de créativité.

MAI

LE MERCREDI 03 MAI

Marion et Clara notre stagiaire, ont proposé un atelier créatif sur le printemps. Ainsi de 10h à 11h30 ce sont 8 enfants qui ont eu la joie de confectionner un oiseau avec de la laine et réaliser une jolie suspension. Bravo à eux pour leur créativité.

LE MERCREDI 10 MAI

Carole a proposé pendant son heure du conte un atelier « Bookinou » de 10h à 11h. La dizaine d'enfants présents avaient la possibilité de créer et raconter leurs propres histoires en enregistrant leurs voix.

LE SAMEDI 13 MAI

La ferme et ses animaux se sont invité à Média 'Tour.

Toute la journée dans le cadre de l'activité Parcs et Jardins de nombreuses animations ont eu lieu et ont ravi la centaine de personnes qui avait fait le déplacement.

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes de Longuenesse ont ainsi planté des carrés potagers. Chacun pourra lorsque les légumes auront poussé venir se servir.

La Ferme de Lulu était venue avec ses lapins, son âne et les plus petits moutons du monde, les moutons d'Ouessant. Ces animaux ont fait le bonheur des enfants venus en nombre.

La balade à poney a fait sensation. Après avoir patienté dans une longue file d'attente, les amateurs pouvaient enfin se promener dans le parc.

La grainothèque mise en place ce jour a offert aux intéressés des semences de persil, petits pois et autres.

Morgane et Marie de la ludothèque avaient aussi installé des jeux d'extérieurs comme : la pétanque, la marelle, le molky etc. Les enfants et les adultes ont beaucoup apprécié.

Les apiculteurs de l'Audomarois ont expliqué leur passion des abeilles et leur intérêt pour les cultures.

SAMEDI 27 MAI

La compagnie de danse contemporaine « CHABASCAT », crée par Valérie Roemhild professeur de danse au conservatoire, est venue présenter leur premier spectacle « et après ».

Une quarantaine de personnes est venue profiter d'une jolie chorégraphie retraçant les étapes de la pandémie afin de nous rappeler ce que l'on a vécu...

JUIN

LE VENDREDI 02 JUIN

La ludothèque et la Bonne Pioche ont proposé une soirée jeux de société.

8 familles ont eu l'occasion de partager un moment chaleureux tout en se lançant le défi de gagner les parties.

LE SAMEDI 17 JUIN

Nouvelle intervention de Stéphanie aux doigts de fée pour animer 2 ateliers couture :

-Pour les Ados-Adultes : réalisation d'une décoration en macramé.

-Pour les 6 ans et plus : confection d'un carnet brodé.

20 personnes ont beaucoup apprécié et étaient fières de leurs créations.

JUILLET

VENDREDI 07 JUILLET à 18H

Dans le cadre du JAAZ FESTIVAL organisé par la Barcarolle un concert gratuit a eu lieu dans notre jardin champêtre !

Grace aux musiciens Frédéric Favarel et Frédéric Monino, une cinquantaine de personnes a répondu présent et a beaucoup apprécié le spectacle.

DU SAMEDI 08 JUILLET au JEUDI 31 AOUT

Pour voyager sans bouger le personnel de Média 'tour a demandé à ses adhérents de lui envoyer une carte postale de leurs vacances. Les 3 plus belles, originales ou amusantes ont été récompensées.

LE SAMEDI 08 JUILLET

A l'occasion du festival pour la jeunesse Partir en Livre, en partenariat avec la Bibliothèque Robinson et la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais, Média' Tour a accueilli l'auteur-illustrateur Jean-Baptiste Bourgois ainsi qu'une exposition de ses planches d'illustrations originales.

A 14H : un atelier « crée ta relique » a été proposé par l'auteur pour avoir l'occasion de plonger dans son univers. Malheureusement les enfants ne s'y sont pas vraiment intéressés. Toutefois, les familles présentes dans la bibliothèque ont apprécié l'exposition et échanger avec l'auteur. Une séance de dédicaces a également été proposée. Sandrine de la librairie Mots et Merveille était présente. Ce festival a été l'occasion de promouvoir un maximum la lecture auprès des jeunes Publics !

MERCREDI 19 JUILLET DE 10H à 12H

Toujours dans le cadre de Partir en Livre, nous avons reçu l'auteur Amélie Antoine qui été missionnée par le labo des histoires pour animer l'atelier « livres comme des cartes postales ». Les enfants ont pu composer un texte sur ce qu'est la liberté et décorer une carte postale qu'ils pouvaient garder ou envoyer. Un très bon moment de partage...

L'après-midi en continuité avec « Partir en Livres », nous avons reçu Evelyne, lectrice et conteuse de l'Association « Lis avec moi ». Elle a animé un atelier « choisis et écoute une histoire », elle a rencontré beaucoup de succès, 7 petits ainsi que leurs parents étaient captivés !!

SAMEDI 29 JUILLET DE 14H à 17H

Dans le cadre de l'action culturelle du réseau de la C.A.P.S.O, un atelier de création d'une BD sonore par la Divine Comédie a été mis en place. Le ténor Yves Vandebussche a proposé de donner vie aux images de BD, grâce à la Touchboard et en prêtant leur voix pour réaliser ainsi une histoire dynamique et interactive. Cet atelier a ravi les trois bédéphiles inscrits...

AOUT

MERCREDI 16 AOUT DE 10H à 11H

Marion a proposé aux enfants de créer une carte postale magique. Avec une multitude de paillettes, des licornes, et des dragons les 4 enfants se sont bien amusés, et ont réalisé de superbes cartes postales.

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 AOUT

Le Comité des Fêtes et la Ville de Longuenesse a de nouveau organisé le Festival du Jeu, l'Association Briques en Nord a proposé au public présent de participer à la confection de la mosaïque en Lego

représentant la mairie de Longuenesse. Un travail minutieux qui a nécessité l'assemblage de 19673 pièces de Lego ! La maquette ainsi construite a été visible à la Médiathèque durant tout le mois de septembre...

SEPTEMBRE

SAMEDI 9 SEPTEMBRE DE 13H30 à 14H45

Stéphanie a proposé une nouvelle intervention : créer une décoration en forme de cœur pour 8 ados-adultes qui avaient aussi la possibilité d'apprendre de nouvelles techniques de création.

Ensuite, l'atelier a été dédié aux 6 enfants de 6 ans et plus. Leur mission était de réaliser des crayons animaux avec de la laine.

Comme de coutume, les artistes du jour sont repartis avec leurs plus belles créations. Ils ont énormément apprécié.

MERCREDI 13 SEPTEMBRE DE 10H30 à 11H30

Marion a mis en place un atelier pour les tout-petits : elle a proposé à une dizaine d'enfants âgés de 2 à 6 ans de réaliser des bouteilles sensorielles. Elle est également intervenue sur l'éveil des sens et sur la notion de retour au calme.

Les enfants étaient pour la plupart accompagnés de leurs parents.

L'après-midi également une dizaine d'enfant de 6 ans et plus a eu la joie de fabriquer une maison de fée. Comme l'a expliqué Marion les fées vont avoir besoin d'une maison avant l'automne, alors leurs belles créations ont été appréciées par ces charmantes fées.

DU MERCREDI 20 AU SAMEDI 23 SEPTEMBRE

Comme chaque année, la Médiathèque a organisé sa traditionnelle bourse aux livres.

1 € le livre adulte, 0.50 € le livre jeunesse, 0.50 € les 5 revues, 1 € le jeu.

La recette finale s'élève à 1250 €.

DU MARDI 26 AU SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal des Jeunes de Longuenesse a mis en place une exposition sur le développement durable accompagnée d'une projection à l'étage. Les écoles de Longuenesse sont venues avec plaisir la consulter.

OCTOBRE

LE SAMEDI 14 OCTOBRE

Le Festival du Livre « Exquis Mots » le pôle mangas et Bd était de retour avec :

10h à 18h : dédicaces et ventes de livres par la librairie Mots & Merveilles les auteurs présents étaient : Sourya-ZD-Nicolas Delestret-Charles Bossart.

L'équipe du FABLAB de la Station a proposé la réalisation de badges et de porte-clé à l'effigie d'un personnage préféré ...

Susie, qui souhaiterait devenir make up, proposait des maquillages gratuits sur le thème des mangas et du Japon.

Dans la matinée, l'illustrateur Nicolas Delestret a proposé une rencontre et des échanges sur son métier et Sourya une démonstration de dessin en direct.

A l'heure du midi les personnes intéressées avaient la possibilité de se restaurer avec la présence du Food truck « l'instant gourmand » de Wardrecques.

L'après-midi un grand quizz sur les dessins animés et les mangas a été proposé par Mots & Merveilles et une table ronde sur « Mangaka au Japon et Mangaka en France quelles différences ? » Avec Sourya et ZD.

Ce festival a été proposé par le réseau des bibliothèques, la Barcarolle et la Comédie de l'Aa qui se sont associés aux librairies locales Mots et Merveilles et Alpha B pour inviter les lecteurs à s'ouvrir aux différentes littératures, écrites ou orales, tout univers confondus.

300 personnes ont participé à ce festival.

MERCREDI 25 OCTOBRE

Marion a proposé aux enfants de 2 à 6 ans de préparer ensemble Halloween en faisant briller les chauves-souris. Cela consistait à coller des gommettes sur les ailes des chauves-souris en papier. 16 enfants ont pu en bénéficier car Marion a proposé 2 horaires dans la matinée.

L'après -midi c'est au tour de Carole de proposer un atelier M'T BOOK pour les plus de 6 ans sur le thème d'Halloween. Il s'agissait de lire-écouter-raconter-inventer-créez chacun son masque. 8 enfants ont participé.

LE SAMEDI 28 OCTOBRE

Stéphanie était de retour pour proposer aux apprentis sorciers de créer et décorer leurs chapeaux maléfiques.

Un atelier était destiné aux enfants de 3 ans et un autre aux 6 ans et plus.

Bien entendu, le but de ces ateliers était de partager un moment créatif et familial donc les parents accompagnateurs étaient les bienvenus et mis à contribution.

Chaque atelier comprenait 12 enfants inscrits.

NOVEMBRE

LE VENDREDI 03 NOVEMBRE

Comme chaque année, une quarantaine de personnes a participé à la soirée Jeux de Société avec notre partenaire LA BONNE PIOCHE. Dès 19h30, tout le monde était très content de passer un agréable moment en famille et de déguster un croque-monsieur proposé par l'Office Municipale de la Culture.

LE MERCREDI 08 NOVEMBRE

Grâce au FABLAB de la station, une initiation Réalité Virtuelle avait été proposée. Deux sessions de 5 enfants de plus de 10 ans de 14h à 16h étaient prévues. Pour cause d'inondations l'atelier a été annulé.

DU MERCREDI 08 AU SAMEDI 25 NOVEMBRE

Média' Tour a reçu la magnifique exposition hors les murs du Musée Sandelin : « L'ART EN PLUMES ».

Nos usagers ont découvert des oiseaux hauts en couleur
Ce fût l'occasion d'émerveiller petits et grands...

- Le mercredi 15 novembre les intéressés ont pu bénéficier d'une visite guidée suivie d'un atelier créatif afin de réaliser un masque-oiseau.
- Le samedi 18 novembre ce sont les enfants de 2 à 5 ans qui ont fait connaissance avec les oiseaux à plumes grâce aux histoires et comptines raconté par le personnel du Musée Sandelin.

MERCREDI 15 NOVEMBRE

Marion a mis en place une activité dédiée aux plus petits de 2 à 6 ans.
Il s'agissait de jouer à la pâte à modeler et de repartir avec un bel hérisson coloré
Les 8 enfants inscrits étaient tous contents d'avoir un nouvel animal de compagnie à choyer.

DECEMBRE

LE SAMEDI 02 DECEMBRE

Média'Tour a organisé comme l'année dernière un marché de Noël artisanal au profit du TELETHON. De nombreux exposants étaient présents :
Des Apiculteurs avec du miel, des vendeurs d'accessoires et gants, de bijoux, d'huiles et de savons, de foie gras, de foulards et écharpes, de décorations de Noël, d'accessoires animaux, de la petite maroquinerie, de cartes et de réalisations en scrapbooking, de confitures, de jacinthes,
Sans oublier pour se réchauffer la vente de vin chaud, de chocolat chaud et de crêpes.
Toute la journée des grilles ont été mises en vente au profit du Téléthon
245 personnes sont passées dans la journée.

LE MERCREDI 06 DECEMBRE

Pour préparer Noël, Marion avec notre stagiaire Elise ont proposé aux adultes et ados de 13h30 à 14h30 de réaliser un petit ange pour accrocher au sapin.

3 enfants et 2 adultes ont répondu présents.
7 enfants et 8 adultes ont également été invités à participer à une autre session de 16h à 17 h.

Ce fût la une belle occasion pour laisser entrer la magie de Noël chez soi.

LE SAMEDI 16 DECEMBRE

Stéphanie est revenue pour de nouvelles activités, de Noël cette fois !

De 10h à 11h et de 11h à 12h les enfants dès 6 ans ont créé une magnifique suspension à accrocher dans leurs sapins. Chaque groupe était constitué d'une dizaine d'enfants.

L'après-midi de 13h30 à 14h45 les Ados et Adultes se sont lancés dans la création d'un bijou de sac avec sa boîte à offrir ou à s'offrir. Chacun était extrêmement satisfait de ses réalisations.

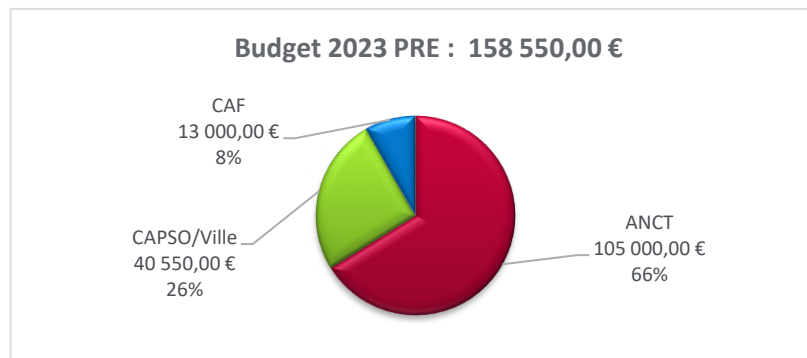
3 - Bilan PRE 2023

Le Projet de Réussite Educative développé par la ville de Longuenesse dès 2007 et ensuite mutualisé avec les communes de Saint-Omer et Arques en 2015, a fait l'objet d'un transfert à la CAPSO le 1^{er} juillet 2021.

La ville de Longuenesse reste solidaire du dispositif via les mécanismes de compensation de charges définis par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Elle valide, par ailleurs, la mise à disposition du local hébergeant le PRE dans la convention d'utilisation de l'abattement TFPB conclue avec Pas de Calais Habitat (Montant de 17 250,00€ annuel).

Le coût annuel moyen du PRE est de 160 000,00 €. Le dispositif bénéficie du soutien financier stable de l'état via l'appel à projet Politique de la Ville et de la Caisse d'Allocation Familiale.



Les objectifs du PRE

- **Objectif principal** : proposer de façon **réactive** et partenariale un **accompagnement** aux enfants et aux familles présentant des signes de fragilité, de façon à apporter un mieux dans leur réussite.

- **Public cible** :

- ☞ Enfants de 2 à 16 ans,
- ☞ Résidant en quartier prioritaire (Arques, Longuenesse, Saint-Omer)
- ☞ Ou scolarisé dans l'un des établissements cibles.
Sur Longuenesse sont reprises les écoles suivantes : Louis Blériot, Georges Sand, Léon Blum, Paul Verlaine.

Le PRE est un dispositif partenarial structuré autour d'équipe pluridisciplinaires restreintes au sein desquelles le CCAS intervient. Il base son fonctionnement sur un principe d'adhésion des familles. Ces dernières peuvent intégrer le PRE suite à :

- ☞ Une orientation d'un partenaire
- ☞ Une sollicitation de la famille

Bilan quantitatif et qualitatif 2023

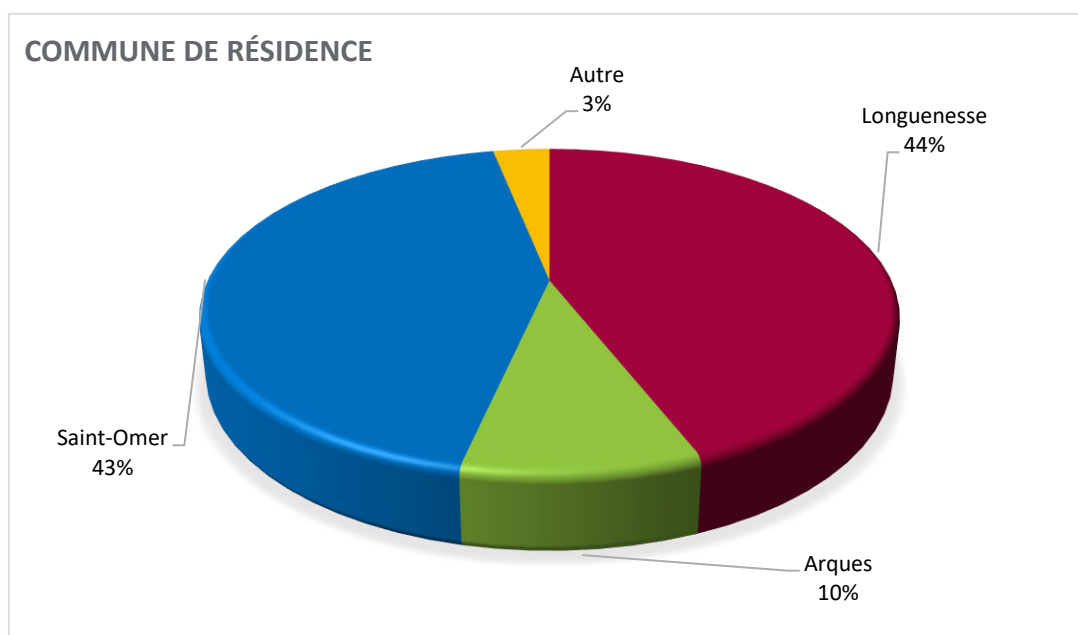
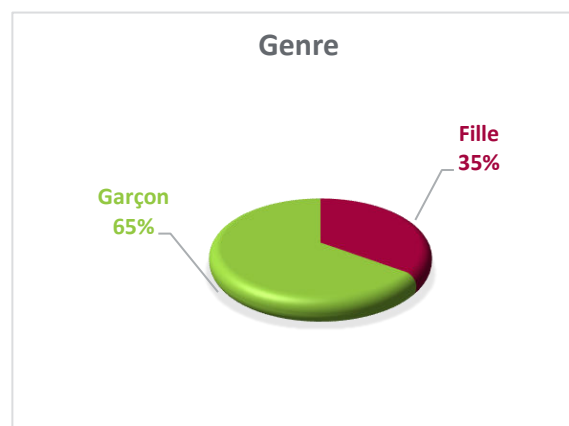
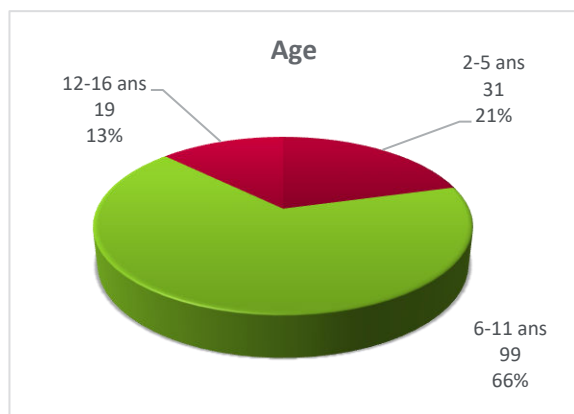
☞ Nombre d'enfants orientés en 2023 :

68 (+ 8 adressés en décembre 2022 et traités en janvier 2023)

☞ Nombre d'enfants suivis :

149 dont 67 intégrés en 2023

Profil des enfants suivis :



Les parcours mis en place

Les enfants intégrés au PRE disposent d'un suivi individualisé. 2 référentes famille et une coordinatrice sont en contact très régulier avec les familles et les partenaires pour identifier les actions à mettre en place.

En 2023, 149 suivis ont été réalisés :

- ☞ 44% des enfants sont orientés par l'Education nationale
- ☞ 37% des familles ont directement pris contact avec le PRE

En termes de flux, le dispositif a intégré 67 enfants.

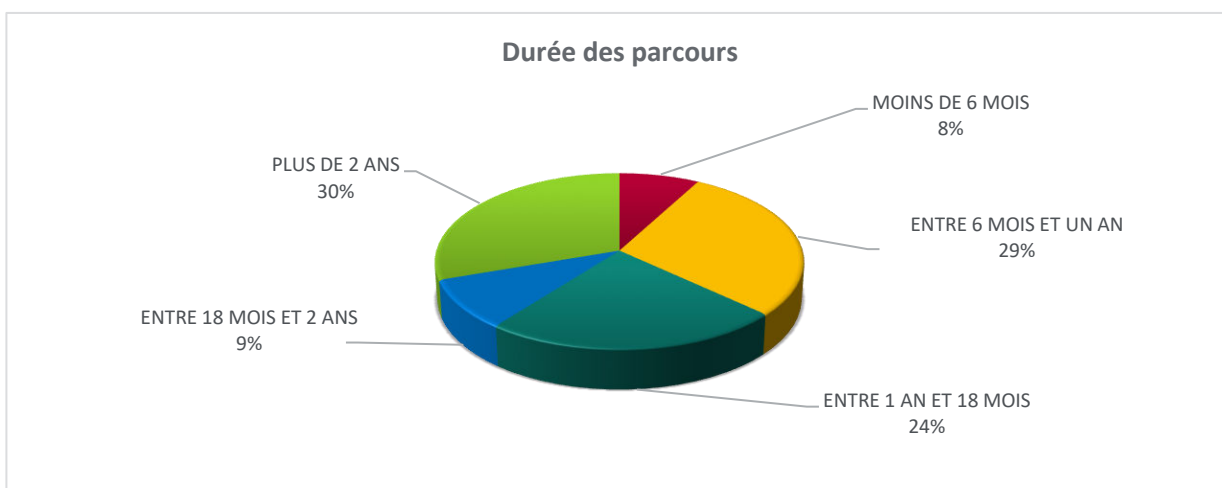
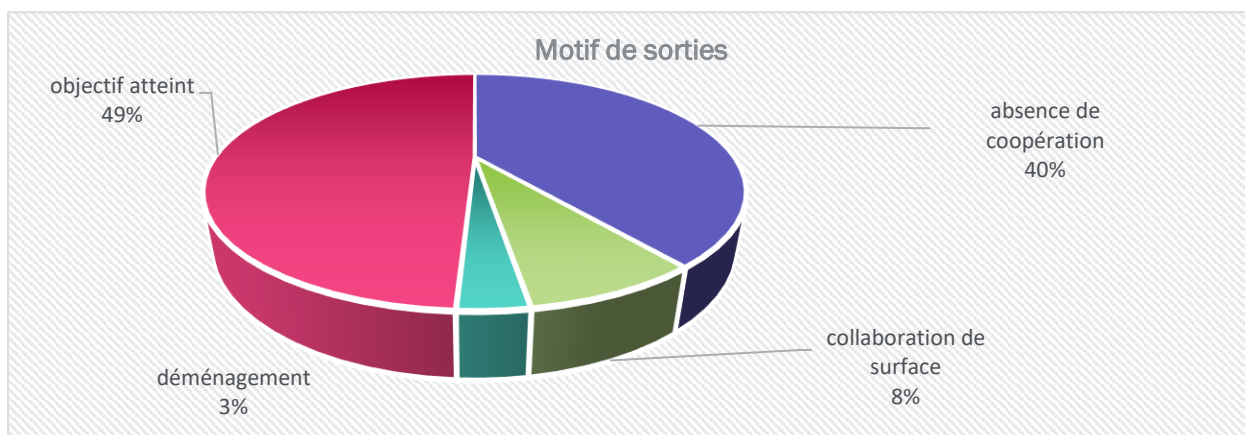
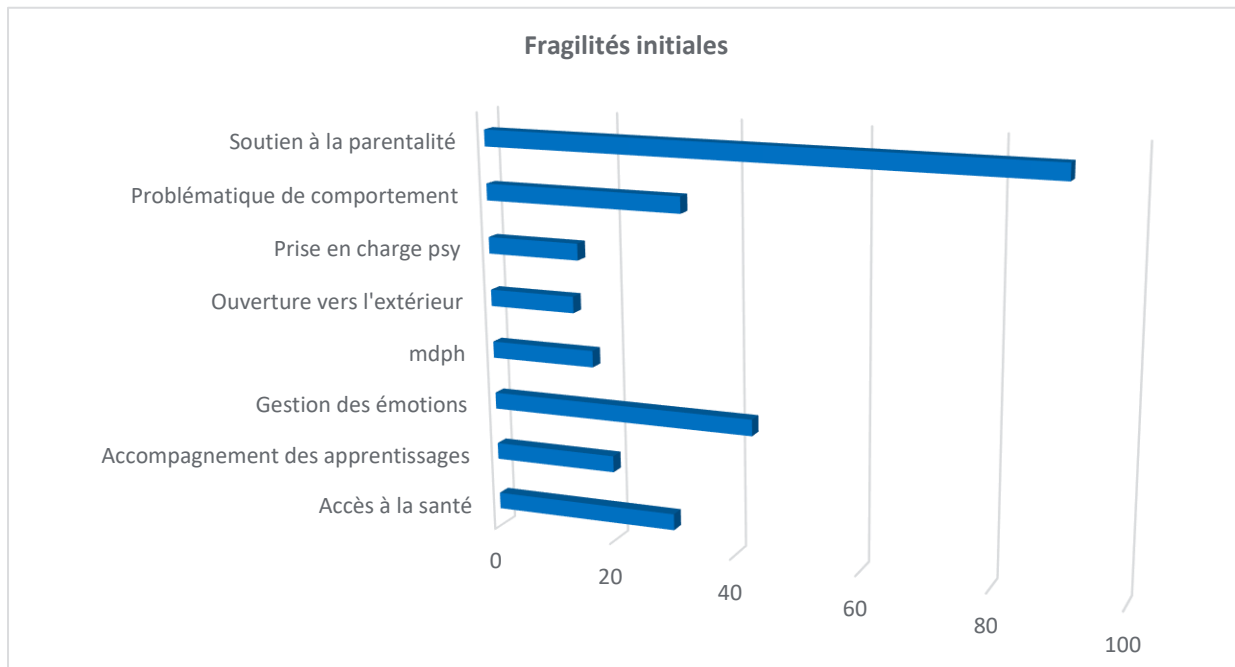
72 en sont sortis pour des motifs divers.

77.6% des enfants ont un cumul de fragilités à l'entrée dans le dispositif

49% des sorties le sont pour objectif atteint.

Sur les 24 sorties pour absence de coopération :

- 7 cumulaient un parcours de plus de 2 ans
- 5 avaient un parcours de plus d'un an



La durée moyenne de parcours est de 86 semaines. *En enlevant les enfants entrés avant 2021 (18 enfants), la durée moyenne tombe à 59 semaines*

Les actions 2023

Les actions figurant dans le tableau sont des actions complémentaires au travail des référentes familles.

Elles sont mises en place directement par le PRE considérant qu'elles correspondent à un besoin de plusieurs familles.

Certaines sont mises en place par le réseau de partenaires et le PRE s'y inscrit en vue d'y accompagner les familles.

Action	Enjeux
Colonie de réussite Educative - 19 enfants – Partenariat Ville de Longuenesse	Travail sur l'autonomie, l'hygiène
Thérapie Familiale (5 séances sur une journée/mois)	Analyse systématique de la famille pour affiner le parcours
Art Thérapie	Préparation entrée en 6ieme _ 4 enfants
Art Thérapie	Atelier famille X 2
Art Thérapie	Accompagnement individuel X 2 enfants et 1 mère/fils
Atelier marionnettes	3 familles / 3 séances
Ateliers vivre avec les écrans	Accompagner les parents sur la gestion des écrans - ateliers au sein des écoles
Booster sa parentalité	3 mamans / 5 séances
« Foutez vous la paix »	Groupe : 2 séances _ 4 mères
« Apprendre à apprendre »	Accompagnement individualisé d'enfants avec débriefing aux parents (Tranche 6-10 ans) _ 5 suivis / 8 séances
Accompagner dans le deuil et la maladie	Groupe de 8 professionnels _ 4 structures
Ciné débat _ mars – Partenariat la Passerelle	Thème : Le droit des femmes _ 2 familles
Théâtre débat _ septembre – partenariat EPDEF	Thème : L'enfant au cœur de la séparation _ 2 familles
Ciné débat _ octobre – Partenariat réseau parentalité	Thème : épuisement parental _ 4 familles
Fête en famille _ octobre Partenariat réseau parentalité	Proposition d'un temps ludique - travail du lien parent/enfant - développer activités en dehors des écrans – rencontre des partenaires du secteur _ 6 familles
Journée partage « L'impact des violences conjugales sur les enfants » _ novembre Partenariat réseau parentalité	Sensibiliser sur les violences et permettre la rencontre des partenaires _ 4 familles
62 elles – Partenariat CDO	Permettre aux enfants et mamans solos d'avoir un temps de partage et de répit _ LIEVIN _ 1 famille

4 - Périscolaires, CLAS, ALSH, Colonies

Le CLAS est un dispositif gratuit. Toutefois, une participation financière est demandée aux familles. Elle correspond aux fournitures d'activités, aux goûters... Ces frais dépendent du quotient familial et du lieu de résidence de la famille.

MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES						
	LONGUENESSOIS			EXTERIEURS		
Nombre d'enfants inscrits	1	2	3	1	2	3
Quotient familial inférieur à 442	1,00 €	1,90 €	2,70 €	1,40 €	2,70 €	3,80 €
De 443 à 617	1,20 €	2,30 €	3,20 €	1,60 €	3,05 €	4,30 €
Supérieur à 617	1,40 €	2,70 €	3,80 €	1,80 €	3,40 €	4,90 €

TARIFICATION – MERCREDIS LONGUENESSOIS

	1 ENFANT		2 ENFANTS		3 ENFANTS		4 ENFANTS		5 ENFANTS	
	½ journée	Journée avec cantine	½ journée	Journée avec cantine	½ journée	Journée avec cantine	½ journée	Journée avec cantine	½ journée	Journée avec cantine
QF 0 A 617	1,20 €	6,00 €	2,28 €	11,40 €	3,24 €	16,20 €	4,08 €	20,40 €	4,80 €	24,00 €
QF 618 A 800	1,50 €	6,50 €	2,85 €	12,35 €	4,05 €	17,55 €	5,10 €	22,10 €	6,00 €	26,00 €
QF 801 A 1000	2,00 €	7,00 €	3,80 €	13,30 €	5,40 €	18,90 €	6,80 €	23,80 €	6,40 €	28,00 €
SUP 1000	2,50 €	9,00 €	4,75 €	17,10 €	6,75 €	24,30 €	8,50 €	30,60 €	8,00 €	36,00 €

TARIFICATION – MERCREDIS EXTERIEURS

	1 ENFANT		2 ENFANTS		3 ENFANTS		4 ENFANTS		5 ENFANTS	
	½ journée	Journée avec cantine	½ journée	Journée avec cantine	½ journée	Journée avec cantine	½ journée	Journée avec cantine	½ journée	Journée avec cantine
QF 0 A 617	2,00 €	7,50 €	3,80 €	14,25 €	5,40 €	20,25 €	6,80 €	25,50 €	8,00 €	30,00 €
QF 618 A 800	3,00 €	9,50 €	5,70 €	18,05 €	8,10 €	25,65 €	10,20 €	32,30 €	12,00 €	38,00 €
QF 801 A 1000	3,50 €	11,00 €	6,65 €	20,90 €	9,45 €	29,70 €	11,90 €	37,40 €	14,00 €	44,00 €
SUP 1000	4,50 €	13,00 €	8,55 €	24,70 €	12,15 €	35,10 €	15,30 €	44,20 €	18,00 €	52,00 €

Le tarif garderie sera de 0,50 centimes la vacation

Horaires de vacation : 7h30 – 9h (une vacation)
17h – 18h15 (une vacation)

TARIFICATION – VACANCES SCOLAIRES LONGUENESSAIS – FRAIS D'INSCRIPTION MINIMUM DE 4 JOURS

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS	5 ENFANTS
	la semaine				
QF 0 A 617	24,00€ -17ATL= 7€ 24,00€ - 13,60ATL=10, 40	13,30 € 19,76 €	18,90 € 28,08 €	23,80 € 35,36 €	28,00 € 41,60 €
QF 618 A 800	29,00 €	55,10 €	78,30 €	98,60 €	116 €
QF 801 A 1000	37,00 €	70,30 €	99,90 €	125,80 €	148 €
SUP 1000	50,00 €	95,00 €	135,00 €	170,00 €	200€

TARIFICATION – VACANCES SCOLAIRES EXTERIEURS – FRAIS D'INSCRIPTION MINIMUM DE 4 JOURS

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS	5 ENFANTS
	La semaine				
QF 0 A 617	50€-17ATL= 33 € 50€- 13,60ATL= 36,40€	62,70 € 69,16 €	89,10 € 98,28 €	112,20 € 123,76 €	132,00€ 145,60 €
QF 618 A 800	52,00 €	98,80 €	140,60 €	176,80 €	208,00 €
QF 801 A 1000	55,00 €	104,50 €	148,50 €	187,00 €	220,00 €
SUP 1000	58,00 €	110,20 €	156,60 €	197,20 €	232,00 €

VACANCES AVEC 1 FERIE

TARIFICATION – VACANCES SCOLAIRES LONGUENESSAIS – 4 JOURS

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS	5 ENFANTS
	la semaine				
QF 0 A 617	5,60 €	10,64 €	15,12 €	19,04 €	22,40 €
QF 618 A 800	23,20€	44,08€	62,64€	78,88€	92,80€
QF 801 A 1000	29,60€	56,24€	79,92€	100,64€	118,40€
SUP 1000	40,00€	76,00€	108,00€	136,00€	160,00€

TARIFICATION – VACANCES SCOLAIRES EXTERIEURS – 4 JOURS

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS	5 ENFANTS
	La semaine				
QF 0 A 617	26,40€	50,16€	71,28€	89,76€	105,60€
QF 618 A 800	41,60€	79,04€	112,32€	141,44€	166,40€
QF 801 A 1000	44,00€	83,60€	118,80€	149,60€	176,00€
SUP 1000	46,40€	88,16€	125,28€	157,76€	185,60€

PERISCOLAIRE SALAMANDRE - Tarifs			
QF	1 enfant	2 enfants	3 enfants
LONGUENESSOIS			
Inférieur à 442	1,00 €	1,90 €	2,70 €
De 443 à 617	1,20 €	2,30 €	3,20 €
Supérieur à 617	1,40 €	2,70 €	3,80 €
EXTERIEURS			
Inférieur à 442	1,40 €	2,70 €	3,80 €
De 443 à 617	1,60 €	3,05 €	4,30 €
Supérieur à 617	1,80 €	3,40 €	4,90 €

COLONIE NEIGE

TARIF LONGUENESSOIS (1)	
QUOTIENT FAMILIAL DE 0 A 450 (2)	350,00 €
QUOTIENT FAMILIAL DE 451 A 617	350,00 €
QUOTIENT FAMILIAL DE 618 A 800	350,00 €
QUOTIENT FAMILIAL DE 801 A 1000	360,00 €
QUOTIENT FAMILIAL DE 1001 A 1200	370,00 €
QUOTIENT FAMILIAL DE 1201 A 1400	380,00 €
QUOTIENT FAMILIAL DE 1401 A 1600	390,00 €
QUOTIENT FAMILIAL SUPERIEUR A 1600	400,00 €

(1) une aide CCAS peut être apportée selon les situations.

(2) L'aide CAF peut-être déduite des frais d'inscription après vérification du droit à l'aide.

pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 617 sur présentation des chèques colonies

TARIF EXTERIEURS	
TARIF DE FRAIS DE PARTICIPATION PAR ENFANT NON LONGUENESSOIS (2)	490,00 €

(2) L'aide CAF de 250 euros peut-être déduite des frais d'inscription pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 617 sur présentation des chèques colonies

L'inscription se fera sur présentation de l'attestations CAF indiquant le quotient familial
 Tarification dégressive pour les familles inscrivant plusieurs enfants : 5 % par enfant

En cas de non connaissance ou refus de communiquer le quotient familial, le tarif maximum sera appliqué

TARIFS COLONIE JUILLET

LONGUENNESSOIS

Quotient familial	Frais d'inscription pour 1 enfant	Frais d'inscription pour 2 enfants	Frais d'inscription pour 3 enfants
0 à 450 aide CAF "Aide Vacances Enfant"	350,00 €	665,00 €	945,00 €
	déduction possible de 30€/jour jusqu'à 450€ par enfant (droit AVE ouvert à 15 jours pas an)		
451 à 617 aide CAF "Aide Vacances Enfant"	350,00 €	665,00 €	945,00 €
	déduction possible de 20€/jour jusqu'à 300€ par enfant (droit AVE ouvert à 15 jours par an)		
618 à 1000	350,00 €	665,00 €	945,00 €
1001 à 1200	400,00 €	760,00 €	1 080,00 €
1201 à 1400	420,00 €	798,00 €	1 134,00 €
1401 à 1600	440,00 €	836,00 €	1 188,00 €
Supérieur à 1600	460,00 €	874,00 €	1 242,00 €

EXTERIEUR

Quotient familial	Frais d'inscription pour 1 enfant	Frais d'inscription pour 2 enfants	Frais d'inscription pour 3 enfants
0 à 450 aide CAF "Aide Vacances Enfant"	550,00 €	1 045,00 €	1 485,00 €
	déduction possible de 30€/jour jusqu'à 450€ par enfant (droit AVE ouvert à 15 jours pas an)		
451 à 617 aide CAF "Aide Vacances Enfant"	550,00 €	1 045,00 €	1 485,00 €
	déduction possible de 20€/jour jusqu'à 300€ par enfant (droit AVE ouvert à 15 jours par an)		
Supérieur à 618	550,00 €	1 045,00 €	1 485,00 €

5 - Garderies, Restauration Scolaire, Etudes Surveillées

GARDERIES SCOLAIRES		
Horaires		
ECOLES CENTRE, PASTEUR, BLUM, SAND, VERLAINE & BLERIOT		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 heures 30 – 8 heures 30	16 heures 10 – 18 heures 15
Modalités de Fonctionnement		
<p>Les garderies scolaires fonctionnent du lundi au vendredi, selon les horaires précisés ci-avant, divisés en vacation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matin : 1 vacation - Soir : 2 vacations la première de 16 heures 10 à 17 heures 10, la seconde, de 17 heures 10 à 18 heures 15 <p>Les vacations sont réglées par l'achat de cartes de 10 cases (1 case de la carte = 1 vacation) d'un montant de 6,00 €.</p>		

RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS		
Elèves	Maternelle	Elémentaire
➔ Longuenessois	3,60 €	3,90 €
➔ Extérieurs	4,10 €	4,40 €
Adultes : enseignants et équipe éducative de Longuenesse	7,00 €	

ETUDES SURVEILLEES

TARIF LONGUENESSAIS						
Quotient Familial	1 enfant	2 enfants	A partir 3 ^e enfant (5% de remise/enfant sur tarif 2 ^e enft)	soit pour 3 enfants	soit pour 4 enfants	
Jusqu'à 617	7,00 €	13,00 €	+	5,70 €	18,70 €	24,40 €
618 à 800	11,00 €	21,00 €	+	9,50 €	30,50 €	40,00 €
801 à 1 000	15,00 €	29,00 €	+	13,30 €	42,30 €	55,60 €
+ de 1 000	17,00 €	33,00 €	+	15,20 €	48,20 €	63,40 €

TARIF EXTERIEUR					
<i>Quotient Familial</i>	<i>1 enfant</i>	<i>2 enfants</i>	<i>A partir 3° enfant (5% de remise/enfant sur tarif 2° enft)</i>	<i>soit pour 3 enfants</i>	<i>soit pour 4 enfants</i>
<i>Jusqu'à 617</i>	8,00 €	15,00 €	+ 6,65 €	21,65 €	28,30 €
<i>618 à 800</i>	12,00 €	23,00 €	+ 10,45 €	33,45 €	43,90 €
<i>801 à 1 000</i>	16,00 €	31,00 €	+ 14,25 €	45,25 €	59,50 €
<i>+ de 1 000</i>	18,00 €	35,00 €	+ 16,15 €	51,15 €	67,30 €

6 - Règlement des aides C.C.A.S.

SOMMAIRE

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES	P 3/14
1- DROITS ET GARANTIES APPORTES AUX LONGUENESSOIS	P 3/14
1.1- La confidentialité et le secret professionnel	P 3/14
1.2- Le droit d'accès aux dossiers	P 3/14
1.3- Le droit d'être informé	P3/14
1.4- Modalités de recours	P3/14
2- DEVOIRS ET RESPONSABILITES DU CCAS ET DE L'USAGER	P3/14
2.1- L'accueil et l'accompagnement de l'usager	P4/14
2.2- Le respect des délais de traitement et la motivation des décisions	P4/14
2.3- Le respect et le civisme	P4/14
3- LES DISPOSITIONS COMMUNES AUX PRESTATIONS	P4/14
3.1- Définition de l'aide sociale facultative	P4/14
3.2- Caractéristiques de l'aide sociale facultative	P4/14
CHAPITRE II- LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES	P6-8/13
1- LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AUX AIDES	P6-7/14
1.1- Conditions d'éligibilité liées à l'identité	P6/14
1.2- Conditions liées au domicile	P6/14
1.3- Conditions liées à la situation administrative	P6/14
1.4- Conditions liées à l'obtention des droits	P6/14
1.5- Solidarité familiale	P7/14
1.6- Conditions de ressources	P7/14
1.7- Le recours du CCAS	P7/14
2- LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES	P7-8/14
2.1- La complétude d'un formulaire spécifique	P7/14
2.2- Les instances de décision	P8/14
2.3- Les décisions	P8/14
2.4- Distribution des CAP durant la période Juillet-Août	P8/14
Délai de distribution en cas de maladie ou pour raison professionnelle	
CHAPITRE III- LA DESCRIPTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES	P9-13/14
1- L'AIDE ALIMENTAIRE PAR CAP	P9-113/14
2- ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE NOEL	P11/14
3- LES SECOURS D'URGENCE	
4- LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FUNERAILLES	P11
5- AIDE FINANCIERE CLASSE DE DECOUVERTE, DE NEIGE...	P12/14
6- COLONIE	P13/14
7- L'ALLOCATION 16/25	P14/14
8- AIDE CAMP DES BRUYERE	

PREAMBULE

En application du Code de l'Action sociale et de la famille (CASF), le présent règlement a pour objet de définir la nature, les conditions et les modalités d'attribution des secours dans le cadre de l'action sociale facultative du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La ville de Longuenesse souhaite que soit maintenue sur le territoire de la commune une politique d'aide aux Longuenessois rencontrant des difficultés sociales et financières. Pour y parvenir, la Ville apporte son soutien financier à son CCAS au travers du versement d'une subvention.

Grâce à celle-ci, le CCAS de Longuenesse, sur le fondement de l'article L. 123-5 du CASF, assure l'octroi de prestations au profit des Longuenessois en difficulté et en précarité. Il s'agit des aides sociales facultatives qui viennent en complément des dispositifs légaux et réglementaires.

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS, dans sa séance du 7 novembre 2016, d'adopter le présent règlement d'aide sociale facultative qui précise les principes et modalités d'attribution de ces prestations afin de garantir la neutralité des décisions.

Le CCAS de Longuenesse vise ainsi à soutenir, au travers de l'aide alimentaire, ceux qui souffrent d'une pauvreté financière et économique qui les empêche de subvenir à leur besoin primaire. L'aide sociale

Ce règlement s'adresse aux usagers, aux élus et aux services du CCAS ainsi qu'aux intervenants qui sont en relation avec les Longuenessois en difficulté.

Il annule et remplace toutes les dispositions antérieurement arrêtées par le CCAS qui lui seraient contraires.

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

1. DROITS ET GARANTIES APPORTÉS AUX LONGUENESSAIS

1.1 - La confidentialité et le secret professionnel

Toutes les personnes appelées à intervenir dans l'instruction et l'attribution des prestations d'aide sociale facultative ainsi que toutes les personnes chargées d'une mission d'accueil sont tenues au secret professionnel. Le secret professionnel est notamment régi par l'article 226-16 du code pénal, l'article 26 alinéa 1 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et l'article 133-5 du CASF.

1.2 - Le droit d'accès aux dossiers

Le droit d'accès aux dossiers est régi par les lois n°78-753 du 17 juillet 1978 et 2000-321 du 12 avril 2000. Toute personne a droit à la communication des documents administratifs à caractère nominatif la concernant. Cette communication s'exerce, après une demande écrite préalable, par consultation gratuite avec ou sans délivrance de copies en un exemplaire aux frais du demandeur.

Les dossiers archivés sont communicables dans les mêmes conditions.

La communication de documents susceptibles de porter atteinte à des secrets protégés par la loi est interdite (article 6 de la loi n°78-17 du 6 juillet 1978 et n°2000-321 du 12 avril 2000). En cas de refus de communication de documents, l'intéressé peut saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), dans un délai de deux mois à compter de la notification du refus de communication ou l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la demande de communication. La CADA a un mois pour rendre son avis.

1.3 - Le droit d'être informé

L'utilisateur a le droit d'être informé de l'existence d'un fichier informatique et dispose d'un droit de regard sur l'utilisation qui est faite des données à caractère personnel le concernant. Ce droit est rappelé dans les correspondances écrites du CCAS et il est affiché au CCAS.

1.4 - Modalités de recours

- Mesures gracieuses

Les usagers disposent de 30 jours pour faire appel de la décision prise par le CCAS, par simple courrier envoyé au Président du CCAS.

- Mesures contentieuses

La personne peut saisir le tribunal administratif pour contester la légalité de la décision qui lui est opposée dans les délais réglementaires (2 mois à compter de la réception de la décision).

2. DEVOIRS ET RESPONSABILITES DU CCAS ET DE L'USAGER

2.1 - L'accueil et l'accompagnement de l'utilisateur

Le CCAS s'engage à respecter l'autonomie de l'utilisateur, son intégrité, ses capacités et ses besoins.

Il permet à la personne accueillie d'accéder à ses droits et de proposer, le cas échéant, un accompagnement personnalisé en fonction de la problématique identifiée.

2.2 Le respect des délais de traitement et la motivation des décisions

Le CCAS s'engage à respecter des délais de traitement raisonnables pour l'attribution des différentes aides. Les décisions du CCAS sont notifiées par écrit pour les demandes traitées en commission permanente. La décision comporte le montant, la nature et le mode de versement de l'aide accordée.

En cas de refus, le motif du rejet et l'indication des voies de recours sont précisées.

2.3 Le respect et le civisme

Les agents du CCAS se comportent de façon correcte avec les usagers. En retour, tout usager doit avoir une attitude correcte.

L'usager doit respecter le personnel du CCAS, les autres usagers et le fonctionnement du service ainsi que la décision des élus du conseil d'administration.

En cas d'incivilité, à savoir :

- Fourniture ou consommation de drogue et alcool au sein des locaux
- Violence physique ou verbale à l'encontre des agents de la mairie, du CCAS, des élus (dont propos à caractères racistes, sexistes ou discriminatoires)
- Dégradation des locaux ou du matériel
- Les attitudes ou comportements perturbateurs et non respectueuses

Un premier courrier sera adressé à l'auteur pour lui rappeler ses devoirs. Un rappel à l'ordre par Monsieur le Maire sera alors effectué. La personne sera invitée à présenter ses observations. Une main courante et/ou une plainte pourra être déposée par la personne victime d'agression qu'elles soient verbales et/ou physiques. Une suspension de l'aide alimentaire (CAP) pourra être décidée après concertation en conseil d'administration.

Une nouvelle ouverture des droits pourra être ensuite sollicitée sous réserve de l'accord de la majorité des membres du Conseil d'Administration.

3. LES DISPOSITIONS COMMUNES AUX PRESTATIONS

3.1 Définition de l'aide sociale facultative

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations.

C'est ainsi que le CCAS de Longuenesse a mis en place un dispositif d'aide sociale facultative qui recouvre des prestations directes en espèces et en nature qui peuvent être accordées aux Longuenessois en difficulté.

3.2 Caractéristiques de l'aide sociale facultative

Le CCAS de la ville de Longuenesse a mis en place des prestations d'aides sociales facultatives. A la différence de l'aide sociale légale, les aides facultatives n'ont aucun caractère obligatoire et relèvent de la libre initiative du CCAS.

Pour construire sa politique d'aide sociale facultative, le CCAS de Longuenesse s'est inspiré des principes de l'aide sociale légale qui lui sont paru pertinents, notamment :

- Le caractère alimentaire : il s'appuie sur la reconnaissance d'un besoin de subsistance et il constitue le fondement même de la politique d'aide sociale facultative du CCAS. Ce caractère démontre que l'aide sociale facultative ne constitue aucunement un droit général (il s'agit d'une aide ponctuelle qui ne peut pas prendre en compte une insuffisance globale de ressources) ou absolu (il s'agit d'une aide qui ne peut être accordée à quiconque mais seulement à ceux dont la situation met en évidence un état de besoin en référence au cadre défini par le CCAS).

- Le caractère subsidiaire : il suppose que les demandeurs aient préalablement et prioritairement fait ouvrir leurs droits auprès des différents régimes légaux et extralégaux auxquels ils peuvent prétendre. L'aide sociale facultative n'intervient qu'une fois épuisées ces différentes voies.

Par ailleurs, le CCAS rappelle que l'aide sociale facultative s'inscrit dans le strict respect des normes juridiques nationales et internationales (lois, règlements, droit communautaire) et des principes généraux du droit, en particulier :

- Le principe d'égalité,
- Le principe du recours minimum,
- Le principe de non-rétroactivité des actes administratifs selon lequel aucune prestation ne peut être versée avec un effet rétroactif.

CHAPITRE II – LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

1. LES CONDITIONS GENERALES D'ACCES AUX AIDES

1.1 Conditions d'éligibilité liées à l'état civil

Les aides étant accordées à titre personnel, chaque demandeur devra justifier de son identité et le cas échéant de celle des membres de sa famille, de sa situation familiale et en fournir les justificatifs.

1.2 - Conditions liées au domicile

Chaque demandeur, qu'il soit propriétaire ou locataire, doit justifier d'une adresse à Longuenesse depuis TROIS mois au minimum.

Pour justifier de la date de résidence sur la commune, le bail de location sera réclamé.

Les personnes hébergées dans le cadre d'un dispositif de prise en charge adaptée ne sont pas éligibles aux aides du CCAS.

1.3 Conditions liées à la situation administrative

Les prestations d'aides sociales facultatives sont accordées à toutes les personnes remplissant les conditions de nationalité ou de séjour sur le territoire français.

Les personnes de nationalité étrangère doivent être en mesure de présenter les pièces ou justificatifs sous couvert desquels elles sont autorisées à circuler ou à séjourner en France.

1.4 Conditions liées à l'obtention des droits

Le bénéfice des aides sociales facultatives est subordonné à l'obligation de faire valoir ses droits aux dispositifs auxquels la personne peut prétendre, compte tenu de la réglementation en vigueur et après avoir sollicité les dispositifs de droit commun (exemple : pôle emploi, CAF, CARSAT...)

Si les dispositifs de droit ne sont pas accordés ou non sollicités, la commission doit en connaître la raison.

Tout changement de situation financière (emploi intérimaire – CDD – CDDI – CDI...) devra impérativement être indiqué par le bénéficiaire au début du contrat de travail. Il en est de même pour tout changement administratif (basculé de situation pôle emploi, AAH, ARE, ASS...) ou familial (Naissance, décès, hébergement d'une tierce personne, séparation, divorce...)

Chaque bénéficiaire des chèques d'accompagnement personnalisé signera un formulaire d'engagement qui certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans l'instruction du dossier et engage le bénéficiaire à nous signaler tout changement de situation (professionnelle, administrative, familiale) de chaque membre du foyer.

De plus, chaque mois, lorsque le bénéficiaire signera sa remise de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP), il attestera sur l'honneur également tout changement de situation s'il y a lieu d'être ou non.

Le dossier sera alors présenté au conseil d'administration pour une réévaluation.

Si la modification des revenus n'est pas indiquée au service, une pénalité sera appliquée soit par un remboursement des sommes indument perçues sous forme de titre de paiement, soit par une retenue sur le versement des CAP si la personne en bénéficie encore. De plus, une carence de deux mois sera appliquée au prochain renouvellement de la demande.

Les critères d'urgence pour faire une demande de chèque d'accompagnement personnalisé hors des dates de dépôt de dossiers sont définis comme tels :

Tout changement de situation récent entraînant une baisse importante de ressources :

Changement Familial : Séparation – Divorce – Naissance – Décès

Changement Financier : Perte d'emploi – Arrêt Maladie – Fin de droit chômage – Mise en place du RSA

1.5 - Solidarité familiale

La solidarité familiale doit être appréciée conformément aux règles d'obligations alimentaires du Code Civil.

- **Les parents** : article 371-2 du Code civil : « Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur. »
- **Les enfants** : article 205 du Code civil : « Les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin. » A noter : Dans certains cas, il est possible que des petits-enfants soient sollicités pour leurs grands-parents.
- **Les adoptants et adoptés** : tout enfant doit aider matériellement ses parents dans le besoin et réciproquement (articles 205 et 371-2 du Code civil). Peu importe d'ailleurs que la filiation soit légitime, naturelle ou même que l'enfant ait fait l'objet d'une adoption plénière.

1.6 - Conditions de ressources

L'attribution des aides sociales facultatives est soumise aux conditions de ressources de tous les membres du foyer dont le barème est préalablement défini.

Toute ressource quelle que soit leur nature est à déclarer (salaires, indemnisation Pôle emploi, prestations CAF, indemnités journalières sécurité sociale, pension alimentaire, revenu de capitaux etc...)

Les demandes émanant de familles ou personnes dont les ressources dépassent le plafond seront rejetées sauf sur appréciation de la commission et sur la base du rapport du travailleur social.

1.7 Le recours du CCAS

Le CCAS après vérification des données et ressources des familles se réserve le droit de récupération des aides et sommes perçues indûment (bénéficiaire revenu à meilleure fortune, octroi d'une nouvelle prestation).

2. LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES

2.1 La complétude d'un formulaire spécifique

Dans un souci de simplification, un formulaire spécifique via le logiciel « MILLESIME » pour l'ensemble des demandes d'aides du CCAS est mis à la disposition des agents du CCAS.

Ce formulaire permet de faciliter l'accord ou non de l'aide.

2.2 Les instances de décision

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

2.3 Les décisions

Un courrier est adressé à l'usager, dans la semaine suivant la réunion du conseil d'administration (sauf difficulté particulière).

1. En cas d'accord, l'aide est versée au prestataire ou à la personne selon le type d'aide.

2. Un ajournement est possible :

- Informations complémentaires ou justificatifs à solliciter auprès du référent et/ou du demandeur ;
- Saisine préalable d'un autre dispositif d'aide.

3. Un rejet de la demande est également possible. Les principales causes de rejet sont les suivantes :

- Fausse déclaration de situation (composition du foyer, ressources inexactes, fausse identité...)
- Saisine d'un autre dispositif d'aide
- Non-respect des démarches prévues lors de l'accompagnement
- Non réalisation des préconisations faites par le conseil d'administration
- Demandes d'aides faisant suite à une suspension de droits sociaux pour non-réalisation des démarches ou non adhésion à l'accompagnement socio-professionnel
- Dépassement des barèmes de ressources et/ou du Reste à charge
- Non-respect du délai entre deux mêmes demandes
- Non-respect des conditions d'attribution

4. L'aide peut également être annulée si elle n'est pas retirée dans un délai de 07 jours après la date de distribution ou si les éléments complémentaires ne sont pas fournis dans un délai d'un mois après la notification d'un ajournement.

2-4 Distribution des CAP durant la période juillet-Août Délai de distribution en cas de maladie ou pour raison professionnelle

En période de vacances, le bénéficiaire lui-même, sans aucune délégation, peut venir retirer les chèques d'accompagnement personnalisé jusqu'à 7 jours (en prévenant au préalable) après le jour de distribution indiqué sur le calendrier. Les agents du CCAS fixeront le rendez-vous.

Pour raison médicale et ou professionnelle, le bénéficiaire a un délai de 7 jours à compter de la date de distribution pour venir retirer les CAP avec possibilité de déléguer à une tierce personne sous justificatif (attestation sur l'honneur et pièce d'identité du bénéficiaire).

CHAPITRE III – LA DESCRIPTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

L'aide sociale facultative du C.C.A.S. se compose de :

- Aides alimentaires par l'intermédiaire des Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)
- Attribution exceptionnelle de Noël
- Secours d'urgence
- Prise en charge d'une partie des frais de funérailles
- Participation aux classes de découverte, classes de neige et classes vertes
- Participation pour les colonies
- Allocation 16/25 ans
- Gestion de la distribution des places de cirque (Longuenesse générosité)

Cette liste ne se veut pas exhaustive et peut-être complétée ou modifiée.

Toutes les aides sont soumises au passage en commission d'administration du CCAS sauf les aides d'urgence qui peuvent être attribuées par le biais d'une décision par le Président du CCAS. Pour chaque aide, différents justificatifs seront réclamés afin d'étudier au mieux les demandes.

Les renouvellements des dossiers ne sont plus examinés lors du conseil d'administration sauf s'il y a un changement de situation, cas particulier et fin de droit.

1. L'AIDE ALIMENTAIRE PAR CAP

Les CAP représentent la majeure partie des aides facultatives du CCAS.

Afin de déterminer l'éligibilité de la demande aux aides alimentaires, un calcul appelé « quotient » est opéré par les services du CCAS.

Celui-ci est déterminé à partir de l'ensemble des ressources du foyer, le mois de la demande à savoir :

- Salaires de tous les membres de la famille y compris ceux des enfants s'ils sont encore au domicile (apprentissage, salaires, ...)
- Indemnités journalières
- Allocation chômage
- Allocation aux Adultes Handicapés
- Pension d'invalidité
- Rente d'invalidité
- Retraite
- Pension alimentaire ou Allocation de Soutien Familial
- Prestations familiales
- RSA
- APL/ALS
- Revenus des biens mobiliers et immobiliers
- Revenus de placement (mensualisés)
- Épargne
- Autres revenus imposables ou non imposables
- ...

Ne sont pas pris en compte

- La bourse scolaire
- L'allocation de rentrée scolaire
- L'allocation d'entretien d'enfant handicapé
- Le service civique
- La garantie jeune
- Le contrat emploi jeune
- Le stage rémunéré
- La formation rémunérée
- L'emploi saisonnier de moins de trois mois
- CDD d'un mois

Ces ressources sont ensuite diminuées du montant du loyer hors charges ou de l'échéance de prêt immobilier de la personne.

Une dérogation est possible sur appréciation du travailleur social et sous réserve de l'appréciation du conseil d'administration.

BAREMES

Ressources mensuelles + aide au logement – Loyer hors charges – forfait mensuel *

*Forfait comprend l'eau, les énergies, chauffage, téléphonie, ordures ménagères

Montant du forfait : 160€

Le montant forfaitaire peut être modifié sous décision des membres du conseil d'administration.

En fonction du nombre de personnes composant et vivant au foyer, l'aide mensuelle apportée par le CCAS est fixée comme suit :

	100,00%		Partiel 1		Partiel 2		Attribution Nulle	
	Plafond	Attribution	QUOTIENT	Attribution	QUOTIENT	Attribution	QUOTIENT	Attribution
1	Q<=490	65,00 €	491<Q<510	50,00 €	511<Q<529	35,00 €	Q>530	0,00 €
2	Q<=620	75,00 €	621<Q<660	55,00 €	661<Q<699	40,00 €	Q>700	0,00 €
3	Q<=810	80,00 €	811<Q<850	60,00 €	851<Q<899	45,00 €	Q>900	0,00 €
4	Q<=1000	85,00 €	1001<Q<1040	65,00 €	1041<Q<1099	50,00 €	Q>1100	0,00 €
5	Q<=1200	90,00 €	1201<Q<1250	70,00 €	1251<Q<1299	55,00 €	Q>1300	0,00 €
6	Q<=1400	95,00 €	1401<Q<1450	75,00 €	1451<Q<1499	60,00 €	Q>1500	0,00 €
7	Q<=1600	100,00 €	1601<Q<1650	80,00 €	1651<Q<1699	65,00 €	Q>1700	0,00 €
8	Q<=1800	110,00 €	1801<Q<1820	85,00 €	1821<Q<1899	70,00 €	Q>1900	0,00 €
9	Q<=2000	110,00 €	2001<Q<2020	85,00 €	2021<Q<2099	70,00 €	Q>2100	0,00 €
10	Q<=2300	110,00 €	2301<Q<2350	85,00 €	2351<Q<2399	70,00 €	Q>2400	0,00 €

Le quotient est arrondi à l'€ inférieur si son calcul est inférieur à 50 pour le premier chiffre après la virgule et à l'€ supérieur si le calcul de l'aide est supérieur ou égal à 50 pour le premier chiffre après la virgule.

La durée d'attribution de l'aide alimentaire par CAP varie en fonction de l'âge du demandeur. Ceci, dans le but d'équité entre tous les demandeurs. Cependant, selon les données recueillies lors du dépôt du dossier il est possible que cette durée soit diminuée ou augmentée.

Durée d'attribution des CAP	
Moins de 39 ans	3 mois
De 40 à 49 ans	4 mois
De 50 à 59 ans	5 mois
A partir de 60 ans	6 mois

Les demandes et renouvellements des secours se font mensuellement en même temps que la remise des chèques lors des trois permanences organisées (une au sein du CCAS et une au centre social inter générations de Longuenesse).

2. ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE NOEL

A l'occasion des fêtes de fin d'année, chaque foyer éligible au CAP bénéficiera d'une attribution doublée en décembre.

3. LES SECOURS D'URGENCE

Ceux-ci peuvent être accordés par le Président du CCAS après examen de la situation du demandeur et rédaction d'un rapport établi par le travailleur social dans la limite de 400 €. Une attribution fera l'objet d'une décision présentée en conseil d'administration.

Le conseil d'administration est informé lors de la réunion suivante de l'attribution du secours.

4. LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FUNERAILLES

Une aide maximale de 400€ peut être attribuée et versée directement au service des pompes funèbres après évaluation de la situation sociale et des ressources de la personnes décédée et de ses proches.

Pour la détermination du montant, il est demandé aux personnes proches de fournir les mêmes documents que pour une demande d'aide alimentaire par CAP ainsi que les ressources de l'époux (se) et le cas échéant de(s) enfant(s) pouvant contribuer à ces frais

Si un contrat obsèques a été souscrit, l'aide aux frais funéraires ne pourra être octroyée.

L'aide attribuée selon les ressources peut être partielle (200€) ou totale (400€) selon les plafonds déterminés pour l'attribution des CAP selon les barèmes suivants :

Barème Aide funéraires

Nombre d'héritiers directs	Plafond	Attribution totale	Plafond	Attribution partielle	Plafond	Attribution Nulle
1	Q≤765	400,00 €	766<Q<794	200,00 €	Q < 795	0,00 €
2	Q≤990	400,00 €	991<Q<1049	200,00 €	Q<1050	0,00 €
3	Q≤1275	400,00 €	1276<Q<1349	200,00 €	Q<1350	0,00 €
4	Q≤1560	400,00 €	1561<Q<1649	200,00 €	Q<1650	0,00 €
5	Q≤1875	400,00 €	1876<Q<1949	200,00 €	Q<1950	0,00 €
6	Q≤2175	400,00 €	2176<Q<2249	200,00 €	Q<2250	0,00 €
7	Q≤2475	400,00 €	2476<Q<2549	200,00 €	Q<2550	0,00 €
8	Q≤2730	400,00 €	2731<Q<2849	200,00 €	Q<2850	0,00 €
9	Q≤3030	400,00 €	3031<Q<3149	200,00 €	Q<3150	0,00 €
10	Q≤3525	400,00 €	3526<Q<3599	200,00 €	Q<3600	0,00 €

Il sera également nécessaire que les familles indiquent les autres institutions ou associations auprès desquelles des demandes ont été déposées.

5. CLASSE DECOUVERTE, DE NEIGE, VERTE

Pour déposer une demande, les familles doivent fournir les justificatifs liés au quotient familial.

Une participation financière à hauteur de 50 € au maximum est attribuée aux familles ayant un quotient compris entre 0 et 617.

Elle est de 40 € au maximum pour les familles ayant un quotient compris entre 618 et 850 et de 30 € au maximum pour les familles ayant un quotient familial compris entre 851 et 1 000.

L'aide ne pourra pas dépasser le montant de la participation des familles à savoir 50% d'aide pour un quotient familial inférieur à 617, 40% d'aide pour un quotient familial compris entre 618 et 850 et 30% d'aide pour un quotient familial compris entre 851 et 1000.

L'aide est directement déduite du coût du séjour réclamé aux familles et versée par le CCAS à l'organisateur de la classe découverte, neige ou verte.

CLASSE DECOUVERTE, DE NEIGE, VERTE			
QUOTIENT FAMILIAL	0 à 617€	618 à 850€	851 à 1000€
ATTRIBUTION	50€	40€	30€

6. COLONIE

Concernant les colonies organisées par la commune, l'aide financière est accordée aux familles bénéficiant de l'ATL. Elle est variable selon le quotient familial.

Pour la colonie d'hiver, une somme de 30€ est versée aux familles ayant un quotient compris entre 0 et 450€. Elle est de 90€ pour les familles ayant un quotient familial compris entre 451€ et 617€ et de 135€ pour les familles ayant un quotient familial compris entre 618€ et 800€.

Pour la colonie d'été, une somme de 30€ est versée aux familles ayant un quotient compris entre 0 et 450€. Elle est de 90€ pour les familles ayant un quotient familial compris entre 451€ et 617€ et de 50€ pour les familles ayant un quotient familial compris entre 618€ et 800€.

L'aide est directement déduite du coût du séjour réclamé aux familles et versée par le CCAS à la ville de Longuenesse.

	COLONIE HIVER		
QUOTIENT FAMILIAL	0 à 450 €	451 à 617 €	618 à 800 €
ATTRIBUTION COLONIE D'HIVER	30 €	90 €	135 €

	COLONIE ETE		
QUOTIENT FAMILIAL	0 à 450€	451 à 617€	618 à 800€
ATTRIBUTION COLONIE D'ETE	30 €	90 €	50€

7. L'ALLOCATION 16/25 ANS

Cette allocation est versée aux jeunes Longuenessois remplissant les conditions suivantes et y apportant les justificatifs :

- Être âgé(e) de 16 à 25 ans
- Être inscrit(e) à Pôle Emploi et/ou à la Mission Locale et non indemnisé(e)
- Ne pas être titulaire d'une autre allocation spécifique
- Ne pas être marié(e)/pacsé(e) ou vivre avec une personne en concubinage qui a des ressources

Cette allocation pourra être ouverte aux jeunes ayant trouvé un stage ou une formation dans le mois qui précède ou suit la demande sous la condition que le montant perçu n'excède pas 300€. Elle est d'un montant de 110 € et perçue courant décembre sous réserve d'avoir déposé une demande complète auprès des services du CCAS et dans les délais (période d'un mois entre octobre et novembre).

8. AIDE CAMP DES BRUYERES

Pour l'ALSH organisé par le Camp des Bruyères en juillet, une aide est octroyée à hauteur de 1,50€ par enfant et par jour pour les familles longuenessoises ayant un quotient familial compris entre 0 et 617€ ainsi que les familles bénéficiant de l'ATL l'année considérée.

9. AIDE RESTAURATION SCOLAIRE

Une aide est octroyée à hauteur d'un euro par enfant et par jour :

- aux familles longuenessoises
- fréquentant les établissements scolaires de Longuenesse et bénéficiant d'une inscription au sein de restauration collective de la commune
- ayant quotient familial compris entre 0 et 617€.

7 – L'ESCAL



BILANS DES ACTIONS 2023

Connectés et Déconnectés

Contexte de la mise en œuvre de l'action

Nous vivons actuellement une grande évolution du numérique qui prend de plus en plus de place dans nos vies. Les enfants et jeunes d'aujourd'hui sont confrontés de plus en plus jeune aux outils numériques. Le fait de grandir avec ces outils les rend plus à l'aise avec l'usage du numérique (téléphone, ordinateur, tablette, ...) mais uniquement sur certaines bases d'utilisation (applications, réseaux sociaux,...). Les jeunes deviennent donc de grands consommateurs du numérique mais ne sont pas forcément conscient des risques et dangers que cela peut entraîner. Il y a un réel constat sur cette méconnaissance et des conséquences que cela peut engendrer.

3. CALENDRIER DE L'ACTION 2023

Date de démarrage de l'action

01 janvier 2023

Date de fin de l'action

31 décembre 2023

Nombre d'heures consacrées au pilotage / coordination

100

Nombre d'heures consacrées à la préparation de l'action

200

Nombre d'heures consacrées au face à face public

500

4. LES BENEFICIAIRES

Nombre de jeunes touchés par l'action

54

Age

Nombre de 3/5 ans

0

Nombre de 6/11 ans

12

Nombre de 12/17 ans

42

Nombre de Parents associés

16

5. IMPLICATION DES ACTEURS DANS L'ACTION

Quels ont été les professionnels ou intervenants mobilisés sur l'action ?

Le coordinateur et l'animatrice responsable du secteur jeunesse sont intervenus directement sur l'action.

L'intervenant technique a pu aussi apporter sa contribution pour mener à bien ce projet.

Le réseau centre sociaux connectés, avec le coordinateur ainsi que le chargé de transition numérique ont pu apporter des compléments sur des animations (semaine du numérique, fake news...)

Quelle a été la place des parents dans l'action ?

Les parents sont tenus informés des programmes, des possibilités de rencontre et d'échange avec les équipes.

Les réseaux sociaux ont permis de les tenir informés et de faire en sorte qu'ils restent mobilisés.

Aussi, les parents participent au temps de sensibilisation (utilisation des écrans, contrôle parentale, découverte d'application, échanges entre parents...)

Pertinence de l'action

Ce projet proposait donc de "Connecter" les jeunes aux usages du numérique, en conscientisant à un usage responsable et utile du numérique. En parallèle, le projet proposait de « déconnecter » les jeunes, afin de prendre le recul nécessaire à leur utilisation du numérique.

Nous vivons actuellement une grande évolution du numérique qui prend de plus en plus de place dans nos vies. Les enfants et jeunes d'aujourd'hui sont confrontés de plus en plus jeune aux outils numériques. Le fait de grandir avec ces outils les rend plus à l'aise avec l'usage du numérique (téléphone, ordinateur, tablette, ...) mais uniquement sur certaines bases d'utilisation (applications, réseaux sociaux,...). Les jeunes deviennent donc de grands consommateurs du numérique mais ne sont pas forcément conscients des risques et dangers que cela peut entraîner. Il y a un réel constat sur cette méconnaissance et des conséquences que cela peut engendrer.

- Ateliers 3D (1 atelier/mois toute l'année = 10 ateliers) : 18 jeunes ont pu découvrir et apprendre à utiliser les outils, matériaux et logiciels liés aux imprimantes 3D. Les ateliers se construisaient sur 2 séances, apprentissage et conception, par groupe de 5 jeunes. Pour les jeunes qui avaient déjà utilisé ce genre d'outils, il était question d'approfondir leurs connaissances et de leur donner un rôle visant à accompagner les "novices". Ces ateliers ont très bien fonctionné et ont donné lieu à la création d'une multitude d'objets. La plupart de ces objets avaient une destinée décorative. Certains ont été récupérés par les jeunes et d'autres sont exposés en salle multimédia.

- Ateliers Vidéos (1 atelier/semaine pendant 2 mois) : Lors de ces ateliers 5 jeunes ont pu découvrir, prendre en main et utiliser différents outils de captation (appareil photo, go pro, caméra,...). L'objet était de réaliser des interviews liées au Centre Social.

- Ateliers de sensibilisation à l'usage du numérique (1 atelier toutes les 3 semaines toute l'année) : Ces ateliers ont accueillis 15 jeunes, par groupe de 5, et se sont traduits par des ateliers en salle multimédia accompagnés par un conseiller numérique. La sensibilisation passait par des ateliers de recherches, des ateliers jeux abordant les risques et dangers de l'usage d'internet et des réseaux sociaux, et des ateliers de robotique montrant une nouvelle forme de numérique. La sensibilisation a pu également se faire lors des autres ateliers (3D, vidéos,...) permettant de sensibiliser tout en montrant une pratique alternative et utile. Une semaine du numérique a également été mise en place destinée à tout public. Sous forme d'un forum, les participants ont pu aller d'une activité à une autre facilement. L'idée était d'y partager l'ensemble des outils numériques dont nous disposons pour de la découverte et de la pratique numérique. Un temps dédié uniquement aux jeunes a été organisé pour qu'ils puissent utiliser ou réutiliser les outils numériques et bénéficier d'un temps spécifique de sensibilisation aux fake news proposé par les Centres Sociaux Connectés. Sur cette semaine du numérique, 27 jeunes ont pu participer.

- Ateliers Gaming (3 ateliers par mois toute l'année) : Ces ateliers ont accueillis 13 jeunes, par groupe de 5 maximum, et ont proposé la découverte du monde du codage (sur Scratch) destiné à la future création d'un jeu vidéo. En parallèle, les jeunes ont pu mettre en place plusieurs petites compétitions de gaming au sein du Centre Social.

En tout l'action a permis à 54 jeunes différents de prendre conscience de certains dangers et risques. Ils ont également pu participer à des ateliers utilisant le numérique de façon ludique (vidéo, 3D,...) ce qui leur a permis de voir différentes utilités du numérique. Les objectifs sont en partie remplis, en effet le départ de notre conseiller numérique a

demandé une réorganisation interne non pérenne ce qui demande une transformation du projet pour l'année prochaine. De plus, le projet Octogame n'a pas pu voir le jour cette année par soucis d'organisation entre l'ensemble des partenaires, ce n'est que partie remise pour 2024. Les problématiques liées au numérique, et notamment les réseaux sociaux, touchent encore beaucoup trop les jeunes. Certains sujets deviennent dramatiques et encore beaucoup trop de méconnaissances règnent. Ainsi il est important pour nous de poursuivre ce projet en 2024 et de lui apporter des modifications.

Efficiences de l'action

Le numérique a fait un bon en avant et nous remarquons qu'il ne cesse d'évoluer. Les moyens engagés ont été pertinents mais le numérique reste un sujet long à traiter. De nouvelles problématiques surviennent et de nouvelles générations y sont confrontés ce qui demande donc la pérennisation des actions du projet. Le départ de notre conseiller numérique a demandé une réorganisation interne non pérenne ce qui demande une transformation du projet pour l'année prochaine.

Effet de l'action

Apprentissage de l'engagement sur les ateliers à plusieurs séances.
Echanges de connaissances avec les parents.
Amélioration de la confiance en soi et de l'expression orale.
Prise de conscience de certains dangers liés au numérique et réseaux sociaux.

Effet de l'action

Amélioration de la confiance en soi et de l'expression orale.
Prise de conscience de certains dangers liés au numérique et réseaux sociaux.
L'attractivité des ateliers numériques donne envie aux jeunes de revenir régulièrement au Centre Social et découvrir de nouvelles choses. Ils peuvent petit à petit diversifier leur pratique numérique et évoluent sur la prise de conscience (des dangers et risques, du temps d'utilisation, du numérique "utile").

Effet de l'action

Les jeunes seront en capacités d'utiliser des outils et d'acquérir des compétences dans de nombreux domaines utiles pour leur avenir. L'intérêt des jeunes permet également d'attirer et intéresser les parents sur ces thématiques numériques.

Effet de l'action

Néant

Effet de l'action

Néant

Bourse Initiatives Jeunes

3. CALENDRIER DE L'ACTION 2023

Date de démarrage de l'action

01 janvier 2023

Date de fin de l'action

31 décembre 2023

Nombre d'heures consacrées au pilotage / coordination

150

Nombre d'heures consacrées à la préparation de l'action

100

Nombre d'heures consacrées au face à face public

200

4. LES BENEFICIAIRES

Nombre de jeunes touchés par l'action

9

Tranche d'âge

Nombre de 12/17 ans

8

Nombre de 18/25 ans

1

Nombre de + de 25 ans

0

Nombre de parents associés

2

5. IMPLICATION DES ACTEURS DANS L'ACTION

Quels ont été les professionnels ou intervenants mobilisés sur l'action ?

- 1 Animatrice référente jeunesse BPJEPS Animation Sociale ; 0,1 ETP consacré à l'action, soit 2906€

- 1 Animateur coordinateur jeunesse diplômé DUT Carrières Sociales ; 0,1 ETP consacré à l'action, soit 3309 €

- 1 Animatrice BAFA, 0.05 ETP, soit 1156€

Quelle a été la place des parents dans l'action ?

Les parents ont pu être informés de l'existence du dispositif dès leur adhésion au Centre Social.

Les parents ont ensuite été informés que leur enfant travaille sur l'élaboration d'un projet.

Cela a eu pour effet, d'impliquer certains d'entre eux dans les actions d'autofinancement et dans la participation au projet.

Pertinence de l'action

Cette année les difficultés de remobilisation des jeunes ce sont re-manifestées. Malgré le renouvellement des jeunes depuis un an, le dispositif n'a pas connu un franc succès.

Dans les faits, 3 projets ont été déposés cette année dont 2 réalisés et 1 abandonné :

- Découverte entre meilleures amies : Ce projet fût proposé par 3 jeunes amies voulant se rendre à la Panne par les transports en commun. L'idée était d'y passer une journée ensoleillée et ludique. Un projet qui a demandé peu d'accompagnement dans sa construction en vue de la grande maturité et autonomie de ces jeunes. Malheureusement, suite à des histoires familiales, le projet en question a été abandonné par les jeunes qui n'ont pas souhaité le poursuivre ou le réaliser plus tard.

- Tous Gameurs : Ce projet a été proposé par 4 jeunes voulant partager leur passion des jeux vidéos. Cela s'est traduit par deux actions. La première, la réalisation de 7 graffs de personnages iconiques avec un professionnel, pour décorer la salle consacrée aux jeunes. La seconde, l'achat et le montage d'une borne d'arcade installée dans l'accueil du Centre Social afin que les jeunes puissent présenter leur travail et permettre à l'ensemble des adhérents et usagers de profiter de cet outil de jeu seul ou à deux.

- Le Lac d'Ailette : Pour ce projet nous avons vu le retour de 4 jeunes au sein de la structure. Ils nous ont proposé un projet de départ en vacances en autonomie au Lac d'Ailette. L'objectif étant de découvrir un lieu et son environnement en autonomie et de s'offrir un moment de détente après leurs examens et avant la reprise de 2024. Un projet monté en quasi autonomie.

Efficiéce de l'action

La mobilisation des jeunes autour de ce dispositif fût particulièrement compliquée. La motivation des jeunes s'est essoufflée, l'abandon d'un projet présenté et validé en est une image. Ainsi seulement deux projets ont été validés et réalisés cette année.

Pour pallier à cela, nous allons réduire le montant de notre projet 2024 et développer un meilleur accompagnement des jeunes sur ce dispositif. Enfin nous comptons nous appuyer davantage sur nos actions hors les murs pour élargir notre impact.

Effet de l'action

La fierté d'avoir mener des projets.

Une évolution en termes de maturité chez certains jeunes.

Une vraie évolution au niveau de la capacité d'expression orale.

Retour d'anciens jeunes au sein de la structure.

Effet de l'action

Gain de confiance en soi, gain en responsabilité, acquisition de compétences (recherche, réservation, mobilité,...), ouverture d'esprit, fierté du projet accompli, partage d'expérience auprès des plus jeunes, évolution de la capacité d'expression orale.

Effet de l'action

Gain de compétences, valorisation de l'action des jeunes sur les réseaux, partage d'expérience entre jeunes, liens renforcés entre les jeunes, gain en maturité.

Les jeunes prennent conscience de certaines réalités (coût, temps de trajet, relation prestataires...).

Effet de l'action

Un manque d'intérêts sur ce dispositif parfois peu compris par les nouveaux jeunes. L'un des projets a été abandonné, il nous faut donc travailler sur la notion d'engagement.

Convention pour le développement de séjours jeunes

2. REALISATION DU PROJET

Q 1- Projet Réalisé :

Oui

Q 2- Des séjours sont-ils prévus sur les vacances scolaires d'automne et/ou de décembre ?

Non

Si oui, précisez le nombre de séjours, la période et le nombre de places :

Non communiqué

Q 3- Nombre de places conventionnées :

24

Q 4- Nombre de places réalisées :

23

Q 5- Public ayant bénéficié d'un séjour :

23 jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus de Quartiers Politique de la Ville (QPV) tous inscrits par leurs parents.

Q 6- L'offre a-t-elle été suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins ? expliquer

En vue du nombre de demandes, nous avons dû constituer une liste d'attente. Nous ne sommes finalement parti qu'avec 23 jeunes, au lieu de 24, car l'une des jeunes s'est cassé le bras peu de temps avant le départ ce qui ne nous a pas permis de la remplacer.

Q 7- Comment avez-vous déterminé le montant des participations familiales ?

Le montant des participations familiales est fixé à 300€. Nous l'avons choisi en se basant sur la valeur des tickets colonie qui étaient d'une valeur de 250€ ce qui demandait une participation réelle de 50€ par famille. Pour les familles ne bénéficiant que de 200€ de tickets colonie, leur participation est de 50€ que nous complétons avec 50€ d'autofinancement.

C'est pour nous le juste milieu pour que le coût ne soit pas trop élevé pour les familles du quartier (qui ont de faibles revenus). Pour les familles ne bénéficiant pas des tickets colonie, nous fixons un coût à 150€ (complété par 150€ d'actions d'autofinancement) ce qui est également un bon compromis.

Q 8- Préciser les aménagements mis en place pour favoriser l'accessibilité de tous et la mixité sociale (joindre le document « modalités tarifaires » en fin de procédure)

Nous demandons une participation de 300€ par jeune avec prix dégressif (5% par fratrie de 2). Les familles bénéficiant des tickets colonies, pouvaient utiliser jusqu'à 250€ et ajouter une participation de 50€. Pour les familles ne bénéficiant pas des tickets colonies, des actions d'autofinancements ont été réalisées avec les jeunes tout au long de l'année afin de réduire le coût du séjour pour ces familles. 200€ ont pu être reversés à chaque famille concernée qui se sont vu participer à hauteur de 100€.

Q 9- Avez-vous eu recours à un prestataire de service pour l'organisation de ce projet ?

Non

Si oui, préciser :

Non communiqué

Q 10- Les activités envisagées durant les séjours ont-elles été réalisées et satisfaisantes ?

Il était prévu les activités suivantes : Paddle, canoë kayak, catamaran, bateau à voile, tir à l'arc, randonnée, grands jeux, course d'orientation, veillées.

L'ensemble des activités se sont déroulées comme prévue.

Q 11- Comment s'est organisée la communication autour de ce projet ?

Nous avons utilisé les réseaux sociaux, mailing de partenaires, des affiches et flyers distribués sur nos événements et le bouche à oreille. Les familles ont pu être informées des détails du séjour en participant à deux réunions d'information. La communication fût adaptée.

Q 12- Y a-t-il d'autres informations dont vous souhaitez nous faire part ?

Non communiqué

3. LA DEMARCHE DE PROJET

Q 1- Rappel des éléments saillants de votre diagnostic qui ont conduit à la mise en place de ce projet

Les besoins sont repérés quotidiennement avec les familles, dans le cadre de l'activité "Centre Social"

Besoin pour les jeunes de sortir de leur environnement quotidien, de découvrir des destinations nouvelles et de pratiquer des activités innovantes...

Le territoire repéré est la ville de Longuenesse, quartier QPV, ainsi que les communes avoisinantes.

Le besoin en aptitudes nautiques reste présent car 3 jeunes n'avaient pas réussi le test d'aisance aquatique afin de participer aux activités nautiques. Ainsi nous continuerons à travailler sur ce besoin et proposer un accompagnement toute l'année pour que 100% des jeunes partant en séjour puissent participer aux activités nautiques. Ces activités étant particulièrement appréciées, nous envisageons de continuer à en proposer pour le prochain séjour.

Des problématiques d'hygiène chez certains jeunes ont été repérées lors des derniers séjours. Afin de répondre à ce besoin, nous adapterons le séjour en cadrant davantage l'hygiène des jeunes par un accompagnement plus adapté. Le séjour étant préparé et organisé avec les jeunes et leur famille, nous prendrons soin de faire intervenir des professionnels afin de les sensibiliser sur certaines thématiques (hygiène, usage du téléphone, alimentation saine et équilibrée,...)

Le groupe étant particulièrement jeune, nous nous sommes rajouté l'objectif de retravailler la prise de responsabilité par les jeunes. Chacun.e doit assumer la vie en collectivité et assurer des tâches quotidiennes (débarrasser, balayer, faire le lit, mettre et nettoyer les tables...). Pour la majorité du groupe il s'agit de leur premier séjour ce qui nécessite d'aborder ces points de responsabilités. Nous y ajoutons l'attitude responsable sur l'utilisation du téléphone et les respects des règles à ce sujet.

REAAP : Les familles au cœur des projets

Bilan de l'action 1

Objectif de l'action

Intitulé de l'action :

L'été en famille

Les objectifs opérationnels de l'action sont-ils atteints ? :

OUI

Quels ont été les facteurs de réussite ?

L'été en famille est une action très reconnue au sein des familles, le nombre de participants ne cesse d'augmenter, les familles avec adolescent sont de plus en plus représentées même si le nombre d'enfant en bas âge reste également important. Les échanges intra et inter familiaux sont très présents, certaines amitiés entre familles naissent sur cette action. Cependant il est important de noter que certaines familles continuent à décharger leur rôle éducatif sur l'équipe de professionnels.

Evaluation de l'action

Quel bilan général tirez-vous de votre action :

Le très grand nombre de familles inscrites, nous indique que les familles du territoire ne partent pas en vacances, que l'été en famille leur permet de sortir de leur quotidien, s'évader le temps d'un mois. Le quartier profite des nombreuses activités diverses en famille pour la plupart monoparentales. Les échanges entre familles, l'entraide, la convivialité étaient présents, certaines familles nombreuses étaient aidées sur les sorties et activités, certaines familles ont créé des liens d'amitiés et se voient en dehors du centre social.

Les nouvelles familles ont trouvé un lieu convivial, certaines se sont inscrites sur les différentes actions du centre social et participent aux différents ateliers, ils ont inscrits leurs enfants au centre de loisirs, périscolaire et pour les plus grands au CAJ, deux mamans nous accompagnent sur le périscolaire en bénévolat pour confectionner les gâteaux tous les mardis.

Le fait de faire deux groupes nous a permis de faire des activités de qualité, de répondre plus facilement aux familles en difficultés.

Sur les lieux de vie un rappel à l'ordre à certaines familles est obligatoire, les règles de vie en communauté ne sont pas toujours respectées, le matériel, le rangement, la sécurité des enfants en bas âge, sur les sorties plusieurs rappels sont nécessaires sur le port de la ceinture de sécurité, s'alimenter dans le bus etc. ...

Bilan de l'action 2

Objectif de l'action

Intitulé de l'action :

Le rendez-vous des familles

Les objectifs opérationnels de l'action sont-ils atteints ? :

OUI

Quels ont été les facteurs de réussite ?

Les ateliers parents enfants (moins de 12 ans) fonctionnent très bien, il est parfois plus difficile de toucher les adolescents. Cependant l'atelier ado rattrape commence à trouver son public et les adolescents commencent à prendre du plaisir à réaliser une activité avec leur parent.

Les ateliers loisirs en famille sont quant à eux victimes de leur succès, le planning donné pour chaque vacances scolaire est très sollicité et les familles apprécient faire des activités en famille.

Nous avons également modifié le prestataire du groupe de parole parent afin de répondre plus favorablement aux attentes des parents.

Evaluation de l'action

Quel bilan général tirez-vous de votre action :

La modification du prestataire sur le groupe de parole a permis de recentrer les échanges et d'apporter une réponse plus adaptée au parents présents.

Le groupe collectif famille a perdu de son intérêt, nous en avons discuté avec les parents et nous allons apporter des modifications à ce dernier et modifiant le contenu : cet atelier est renommé en atelier papote

de manière générale, on s'aperçoit que les parents sont de plus en plus acteurs de cette action car ce sont eux qui sont à l'initiative des modifications

Bilan de l'action 3

Objectif de l'action

Intitulé de l'action :

Un rêve, un projet, une opportunité

Les objectifs opérationnels de l'action sont-ils atteints ? :

OUI

Quels ont été les facteurs de réussite ?

Peu de familles ont profité de cette action ont bénéficié de cette action cette année mais le projet possède un réel intérêt. Il permet d'encourager les initiatives familiales et permet aux familles de se retrouver autour d'un projet familial qui leur tient à cœur.

Le lien entre les parents et le lien parent enfant est encouragé et intensifié grâce à cette action

Evaluation de l'action

Quel bilan général tirez-vous de votre action :

Cette action est très intéressante cependant les familles ont très peu confiance en eux et il arrive régulièrement qu'elles ne vont pas au bout de l'action.

Pour l'année 2024, nous allons essayer de dédramatiser cette action et indiquer aux familles que le droit à l'erreur est anodin et que la famille référente est là pour les accompagner

Bilan de l'action 4

Objectif de l'action

Intitulé de l'action :

Ensemble = Famille

Les objectifs opérationnels de l'action sont-ils atteints ? :

OUI

Quels ont été les facteurs de réussite ?

Les ateliers sont toujours très fréquentés, il a fallu parfois refuser des familles. Les ateliers "famille en couleurs" rencontrent un grand succès, pouvoir faire des activités avec son enfant est une grande demande des familles qui leur permet de prendre confiance en eux, d'apprendre à poser un cadre à leurs enfants, de faire connaissance, de communiquer avec les professionnels. Les sorties aux musées ont permis aux familles de se rendre compte que l'on peut aller au musée avec son enfant, faire découvrir des choses à son enfant tout en apprenant soi-même. La formation "Les émotions chez les tout-petits" a été très appréciée cela leur a permis de mettre en application les petites astuces données par la formatrice, elle a également répondu à leurs questions et les familles en redemandent.

Evaluation de l'action

Quel bilan général tirez-vous de votre action :

Nous avons vu en début d'année, des parents très timides arrivés parfois, ayant peur du regard des autres, du jugement, la peur de ne pas savoir gérer son enfant, de ne connaître personne, des mamans dépassées et nous avons terminés avec des familles heureuses de se retrouver, des familles qui se sentent plus sur d'elles, qui n'hésitent plus à demander de l'aide ou des conseils.

REAAP : Pour le comité local Audomarois

Bilan de l'action 1

Objectif de l'action

Intitulé de l'action :

Pour le CLA : l'épuisement parental en question sur l'Audomarois;

Les objectifs opérationnels de l'action sont-ils atteints ? :

OUI

Quels ont été les facteurs de réussite ?

Au vu du nombre de participant-es nous pouvons dire que le projet est une réussite.

Nous avons pu recueillir quelques paroles de parents qui nous montrent que le projet a eu un impact sur leur vision de leur parentalité ainsi que leur regard face à l'épuisement parental :

Ce qu' ils/elles retiennent de la soirée :

Il faut se rendre compte du travail du/de la/le conjoint-e

" Fait comprendre des choses sur la famille"

Il faut Revenir à l'essentiel l'amour

: " En tant que parent il faut prendre du temps pour soi"

Être parent ça s'apprend tous les jours

des solutions

Prendre soin de soi des échanges

revenir à l'essentiel la vie de famille n'est pas facile

Maman ça fait du bien de sentir que l'on n'est pas seule dans cette situation.

Echanges riches durant les débats.

profiter en tant que maman

Un bon accueil, une belle organisation, un bon moment pour les familles.

Suite à cette soirée j'ai besoin de :

prendre du temps pour nous.

Prendre du temps pour moi

Prendre du temps pour moi et moins d'occuper des autres.

prendre soin de moi

déléguer certaines tâches on ne peut pas tout faire.

Penser à moi

Prendre du temps pour soi

Prendre soin de ma santé mentale

Trouver du temps pour moi

Dans l'analyse de ces paroles nous pouvons remarquer à quel point les parents ont un besoin prégnant de prendre soin d'eux, à quel point parfois ils ont pu "s'oublier" en tant que personnes et s'axer principalement sur leur rôle de parents.

Ce qui est encore plus complexe pour les familles monoparentales ou personne n'est là pour prendre le relais.

Au vu du nombre de partenaires mobilisé-es sur cette soirée et tout au long de l'année pour la préparation de ce temps nous pouvons dire que c'est une réussite également.

Evaluation de l'action

Quel bilan général tirez-vous de votre action :

Nous étions sur une action de sensibilisation à l'épuisement parental à destination des parents du territoire.

L'idée du ciné-débat était de pouvoir discuter avec les parents autour de cette thématique.

Afin de faciliter la participation des parents, une garderie était mise en place pour les plus petits, ce qui a permis aux parents de regarder le film et participer au débat sereinement, seul-es ou avec leurs enfants plus grand-es.

Avant le film, il y avait un pot d'accueil où parents et partenaires ont pu discuter et faire connaissance.

Lors de la soirée débat un document sur les signes de l'épuisement parental leur a été remis.

On peut se rendre compte que le film et le débat ont pu faire prendre conscience aux parents qu'ils/elles ne sont pas seul-es et qu'ils/elles ont besoin de prendre soin d'eux et de leur santé mentale.

Le ciné-débat a servi d'amorçage il faut maintenant continuer le travail sur le territoire pour lutter contre l'épuisement parental.

Voici quelques retours de partenaires qui ont pu participer au projet :

Bonne action dans l'ensemble qui a réunit parents et pros autour d'une thématique.

Attention à la durée le pot avant était un peu trop long

La mobilité est un frein à la participation de certaines familles

C'est un sujet lourd pour certains parents.

" Certains parents ont passé la porte de la structure pour commencer un suivi suite au ciné-débat"

" Les parents sont venus vers nous lors du pot avant le film"

Beaucoup de parents ont pris la parole avec des retours sincères et authentiques.

Pour les parents solos par exemple cela a pu être compliqué car il n'y a personne pour prendre le relais.

Parfois le fonctionnement des institutions leur rajoute des difficultés et les institutions participent à l'épuisement parental.

Le groupe fait le choix de continuer le groupe de travail sur l'épuisement parental car c'est un besoin important sur le territoire..

Bilan de l'action 2

Objectif de l'action

Intitulé de l'action :

Pour le comité local audomarois : La fête en famille.

Les objectifs opérationnels de l'action sont-ils atteints ? :

OUI

Quels ont été les facteurs de réussite ?

Le taux de participation des partenaires :

Une vingtaine de partenaires à participer à l'action en mettant en place des actions d'animation de l'après-midi.
Ce qui a permis à chacun de créer du lien avec les familles.

Le taux de participation des familles :

250 personnes ont participé à l'après-midi fête en famille par rapport à 150 en 2022 et 100 en 2021 on observe une augmentation de la fréquentation de l'évènement.

La satisfaction des participants à l'après-midi :

Dans l'ensemble les participants ont apprécié les activités proposés lors de l'après-midi, ils aimeraient que le projet soit reconduit.

L'impact du projet sur les familles :

" L'après-midi permet de passer un bon moment en familles"

" J'ai pu passer un temps avec chacun de mes enfants"

" Un moment de détente en famille"

" Permet de passer un moment serein en famille"

" J'ai adoré voir et entendre le rire de mes enfants"

L'impact des projets sur la pratique professionnelle :

" Cela nous permet de voir les familles autrement"

" J'accompagnais une famille dans le cadre d'une IP et le lien était différent car il m'avait déjà vu à la fête en famille, cela a facilité le lien dans nos échanges"

"Les familles nous voit autrement que derrière notre bureau"

" On voit les familles dans leur vraie vie"

Evaluation de l'action

Quel bilan général tirez-vous de votre action :

L'ensemble des partenaires et des participants tirent un bilan positif de l'action et tous aimeraient que l'action soit de nouveau réalisée en 2024.

En effet l'action est connue et reconnue sur le territoire et permet à chaque partenaire d'être au contact des familles et de pouvoir mobiliser de nouvelles familles sur leurs actions parentalité mises en place tout au long de l'année.

Elle permet vraiment de créer du lien à différentes échelles :

- Dans la famille
- Entre les familles
- Entre les familles et les partenaires
- Entre les partenaires.

C'est une action qui a des effets le jour même sur le lien et la relation parent/enfant.

On a remarqué par exemple des papas participer sur les ateliers "massages bébés"

On a vu des parents passer des moments de complicité avec leurs enfants.

Les parents ont pu échanger avec les partenaires et pouvoir ensuite les revoir dans un autre contexte.

Bilan de l'action 3

Objectif de l'action

Intitulé de l'action :

Au coeur des violences intrafamiliales

Les objectifs opérationnels de l'action sont-ils atteints ? :

OUI

Quels ont été les facteurs de réussite ?

Le nombre de participations des parents, des professionnels des bénévoles

- Sur cette journée il y a eu 250 personnes au total :

30 parents sur la journée

220 professionnels sur la journée.

- L'avis des participants à la journée

Ce que je retiens de la journée (retour des parents)

Beaucoup de ressources pour les parents.

Des émotions

Prendre du recul sur mon histoire.

Du positif "de la réassurance sur certains sujets"

L'avis des professionnels :

Identifier les partenaires en lien avec les vifs et la parentalité

+ de connaissances

L'intervention de Bruno : rappel pour les entretiens pros

Journée qui m'a conforté dans l'importance de travailler avec la famille et non qu'avec un enfant symptôme

Des infos, une ouverture, des outils

de nouvelles façons de prendre en charge les enfants

le lien entre le harcèlement scolaire et les violences conjugales sur les enfants . Très intéressant.

Ecouter et laisser exprimer les émotions

l'importance de prendre en compte les émotions

(Les parents) Suite à cette Journée j'ai besoin de :

pleurer

prendre du recul

Poursuivre les échanges

Retrouver mon enfant

Parler avec mes enfants

(Les pros) suite à cette journée j'ai besoin de :

Communiquer avec les partenaires et les collègues

Continuer d'approfondir mes connaissances.

D'autres temps de rencontre et d'échanges avec les pros du territoire.

Des références , livres, sites internet...

Evaluation de l'action

Quel bilan général tirez-vous de votre action :

C'est une action qui a permis de réunir les partenaires autour de la thématique pendant plusieurs mois pour la préparation de ce temps.

Elle a permis aux parents et pros d'avoir des apports théoriques sur l'impact des violences conjugales sur les enfants.

Le projet avait pour objectif également de créer des échanges Avec les professionnels de la table ronde l'après-midi.

Les parents ont pu repartir avec des ressources, des réponses, voir même des "déclic"

Retour d'un partenaire :

" Je suis venue avec une maman qui savait que les violences avaient un effet néfaste sur elle mais elle n'avait pas conscience de ce que cela avait pu faire sur son fils, cette journée lui a permis une prise de conscience notamment grâce à la pièce de théâtre."

On peut dire que cette action est une réussite même si nous aimerions toucher plus de parents et trouver un format qui permettrait que plus de parents puissent y participer.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Référence de la demande : 00020755

Libellé de la demande : Appel à projet "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (2022) - CENTRE SOCIAL INTER-GÉNÉRATIONS

Date du compte-rendu financier : 02/08/2023 18:08:54

Demandeur :

Nom : CENTRE SOCIAL INTER-GÉNÉRATIONS
Numéro SIRET : 784035172 00021
Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

Bilan de réalisation du projet CLAS :

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Nom de la structure Centre Social Inter-
Génération de
Longuenesse

Numéro de la voie
Complément de voie
Type de la voie Rue
Nom de la voie BRUEGHEL
Complément d'adresse
Code postal 62219
Commune LONGUENESSE

DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE REELLE DU PROJET

Calendrier de mise en œuvre

Date de début de mise en œuvre du projet 12/09/2022
Date de fin de mise en œuvre du projet 30/06/2023
Existe-t-il des écarts entre le prévisionnel et le réel, concernant le calendrier ou le nb de semaines d'activité dans l'année ?
.....NON

Précisez-en les raisons

Nombre de semaines d'activité réalisées entre septembre et décembre (Année N-1) 12
Nombre de semaines d'activité réalisées entre janvier et juillet (Année N) 22
Nombre de semaines d'activité réalisées dans l'année 34

Moyens humains mobilisés pour l'animation du projet CLAS

Nombre d'intervenants CLAS Salariés 7
Nombre annuel d'heures pour le CLAS Salariés 1955
Nombre d'intervenants CLAS Volontaires 0
Nombre annuel d'heures pour le CLAS Volontaires 0

Nombre d'intervenants CLAS Bénévoles	5
Nombre annuel d'heures pour le CLAS Bénévoles	850
Nombre total d'intervenants	12
Nombre total d'heures	2805
Existe-t-il des écarts entre le prévisionnel et le réel, concernant les moyens humains ?	NON
Précisez-en les raisons	

PUBLIC CONCERNE

Nombre d'enfants et de jeunes différents accueillis par niveau scolaire

Nombre d'enfants élémentaire	54
Nombre d'enfants collège	14
Nombre d'enfants lycée	0
Nombre d'enfants autres (CAP, BEP...)	0
Nombre total d'enfants	68
Nombre de collectifs	8
Nombre de familles différentes accueillies	47
Nombre moyen d'enfants par intervenant	8
Existe-t-il des écarts entre la fréquentation prévisionnelle et la fréquentation réelle ?	OUI

Précisez-en les raisons Nous pouvons constater une baisse au niveau du nombre d'enfants élémentaire. Cette année les écoles ont accentués leurs accompagnements périscolaires et proposaient de l'aide aux devoirs et des activités périscolaires. Quelques familles nous ont fait part de leur besoin d'un appui plus personnalisé au niveau des devoirs de leurs enfants et les ont donc inscrits toute l'année aux accompagnements périscolaires proposés par les écoles.

Concernant le nombre de collégiens, une augmentation est à souligner. Celle-ci vient récompenser nos efforts et l'augmentation de nos actions en coopération avec les collèges. Nous remarquons également une plus grosse assiduité des jeunes cette année.

Actions de concertation et de coordination avec les autres acteurs de territoire

Quelles articulations avez-vous mises en œuvre autour du Clas avec les différents acteurs du territoire ? .. Voyage scolaire en Normandie (classe de CM1 de l'école Léon Blum)
Ciné-Débat autour du système éducatif actuel
Actions autour des troubles de Dys (ateliers écritures et lectures)
Avec quels acteurs (notamment les acteurs éducatifs) du territoire ? Ecole Léon Blum
Les Fées des Dys
Réseau Parentalité 62
Existe-t-il des écarts entre le prévisionnel et le réel ? NON
Expliquez-en les raisons

LIBRE EXPRESSION

Globalement, quel bilan tirez-vous de la mise en œuvre de votre projet Clas ? Nos objectifs vis-à-vis du public sont en grande partie atteints. Nous arrivons à maintenir une qualité dans nos actions CLAS envers les enfants mais aussi les parents. Les partenariats sont toujours présents et se renforcent ce qui est très positif. De plus nous avons étendu notre zone d'affluence, en effet l'espace de vie des Berceaux nous a permis d'amorcer un partenariat avec une nouvelle école (école du centre de Longuenesse).

Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans le cadre de votre projet Clas ? L'année fut spéciale et n'a pas permis de sortir enfants ou parents/enfants. Cela sera donc un objectif plus surveillé l'année prochaine.

Concernant la fréquentation des enfants, nous travaillerons avec les écoles sur nos dispositifs périscolaires afin de se compléter et permettre à un maximum d'enfants de profiter de nos actions respectives. Nous travaillons également sur le développement d'actions en partenariat avec les collèges afin de poursuivre notre objectif d'accueillir davantage de collégiens.

Confirmez-vous que vous poursuivez ce projet l'année prochaine ? NON

Poursuivez-vous ce projet à l'identique avec le même nombre de collectifs ? NON

Indiquez le nouveau nombre de collectifs

Quelles sont les nouveautés ?

ANNEXE AU COMPTE-RENDU FINANCIER : Bilan qualitatif de l'action

Veillez décrire en quoi précisément a consisté l'action :

Trois grands temps forts ont été organisés afin de promouvoir la sensibilisation, découverte et participation d'un large public aux pratiques sportives Olympiques (sports classiques, innovants et handisports), au handicap et au bien-être tout en respectant les enjeux de citoyenneté liés à l'environnement et aux comportements éco-responsables. Ces temps étaient prévus sur trois quartiers différents, cependant les intempéries estivales nous ont contraint de déplacer le lieu du second et d'annuler et reporter le troisième. Nous avons dû composer avec les éléments et nous adapter, c'est pourquoi les trois temps forts se sont finalement déroulés au sein du Quartier **Maillebois**.

Le premier a pris la forme de cérémonie d'ouverture des Quartiers **Écolympiques** avec un concert d'ouverture et de clôture de la journée, des ateliers créatifs de récup' sur la thématique olympique, l'intervention de la CAPSO sur de la sensibilisation environnementale et prévention, de la mobilité douce, d'associations/clubs sportifs locaux (zumba, capoeira...), jeux gonflables sportifs, initiation sports (tir à l'arc, **ping pong**, **cornhole**...), construction en bois avec les compagnons **batisseurs**...

Le second, sous forme de journée « d'épreuves », proposait des jeux gonflables sportifs, des ateliers de sports innovants et sports olympiques, des ateliers créatifs et de récupération sur la thématique olympique, concours au mini-golf, concours au hockey sur table.

La troisième, sous forme de clôture, présentait un atelier créatif de récupération sur la thématique olympique, des jeux gonflables sportifs, des ateliers sportifs (tennis de table, tennis ballon, badminton, babyfoot...), photomaton olympique, escape **game**, des compagnons **batisseurs** sur le tri des déchets et la précarité énergétique.

Pour l'aspect écologique, notre buvette proposait des produits locaux et un objectif « d'aller vers le zéro déchets » (utilisation d'éco-**cups**, bouteilles consignées ou réutilisables...), l'atelier créatif proposait uniquement des éléments de récupération. De nombreux ateliers de sensibilisation ont été proposés sur les trois temps forts.

Adaptation, report compte tenu des intempéries (à la rentrée)

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints ?

Nous considérons nos objectifs comme atteints. En effet nous avons su mobiliser des acteurs locaux (associations, clubs...) et fédérer les habitants autour des thématiques telles que les sports olympiques et **l'handisport**. La forte réduction des déchets sur nos actions et la sensibilisation à la consommation locale sont des objectifs également atteints.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics-cibles) ?

Le public ciblé par nos actions est un public intergénérationnel. Nous estimons le nombre de bénéficiaires à 1000 personnes.

**Les bilans de ce document serviront également
pour les commissions thématiques**